

791^{ème} Séance

Séance Publique
du mercredi 7 décembre 2016

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 23 JUIN 2017 (N° 8.335)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

I. ANNONCE DES PROJETS DE LOI TRANSMIS PAR LE GOUVERNEMENT (p. 562)

II. EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2017 (p. 563)

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2016**

—
**Séance Publique
du mercredi 7 décembre 2016**
—

Sont présents : M. Christophe STEINER, Président du Conseil National ; M. Marc BURINI, Vice-Président du Conseil National ; Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Jean-Charles ALLAVENA, Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Sophie LAVAGNA, MM. Laurent NOUVION, Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jean-François ROBILLO, Christophe ROBINO, Jacques RIT, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. M. Serge TELLE, Ministre d'Etat ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement - Ministre des Affaires Sociales et de la Santé ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement - Ministre des Finances et de l'Economie ; M. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Gouvernement ; Mme Sophie VATRICAN, Directeur du Budget et du Trésor.

Assurent le Secrétariat : M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge des Affaires Financières et Internationales ; M. Olivier PASTORELLI, Secrétaire en Chef ; M. Yann BERTRAND, Chargé de Mission pour le Budget et l'Economie ; Mme Marie-Laure PEPINO, Secrétaire ; Mme Martine MORINI, Attachée Principale.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Christophe STEINER.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, chers compatriotes, chers téléspectateurs, la séance est ouverte.

Il me revient d'excuser l'absence de M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement - Ministre pour les Relations Extérieures et la Coopération, absent de la Principauté, ainsi que le retard de Monsieur GRINDA, qui est retenu pour des obligations professionnelles, je pense qu'il en est de même pour Monsieur POYET.

Comme traditionnellement, je vous rappelle que cette Séance Publique est retransmise en direct sur la chaîne Monaco Info ainsi que sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

I.

**ANNONCE DES EVENTUELS PROJETS DE
LOI TRANSMIS PAR LE GOUVERNEMENT**

Depuis notre dernière séance publique du 1^{er} décembre, aucun projet de loi n'est parvenu au Secrétariat Général.

Toutefois, afin de répondre à la demande du Conseil National, le Gouvernement m'a informé, par courrier en date du 5 décembre 2016, du retrait des projets de loi n^{os} 914 et 915 portant modernisation du droit économique.

Monsieur le Ministre d'Etat, souhaitez-vous dire un mot sur ce sujet ?

M. le Ministre d'Etat.- Non, non, c'était l'engagement pris...

M. le Président.- Donc c'est conforme à l'engagement pris que nous avons demandé. Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

II.
EXAMEN DU PROJET DE BUDGET
GENERAL PRIMITIF
DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2017

M. le Président.- Je passe à présent la parole à Madame le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport gouvernemental.

Mme le Directeur du Budget et du Trésor.- Merci, Monsieur le Président.

BUDGET PRIMITIF
DE L'EXERCICE 2017

*Exposé des motifs de la loi de budget primitif
de l'exercice 2017*

Le Budget Primitif 2017 affiche un excédent de recettes de 7,9 M€.

L'effort poursuivi depuis plusieurs exercices, tant en matière de maîtrise des dépenses que de renforcement de l'attractivité de la Principauté a donc porté ses fruits. En effet, la démarche de rééquilibrage initiée en 2011 et confirmée en 2012, 2013, 2014 et 2015 se poursuit avec des excédents de recettes en 2016 et 2017.

En premier lieu, il convient de souligner les orientations ou actions nouvelles suivantes :

- la création d'une ligne budgétaire pour le fonds « Retraite et Prévoyance » ; en effet, il paraît nécessaire de s'inscrire dans la durée dès lors que ces dépenses (dépenses de retraites des fonctionnaires de l'Etat et dépenses liées à la dépendance des personnes âgées) constituent des charges pérennes et croissantes qui vont peser sur le Budget de l'Etat et qu'il convient de provisionner ;

- en ce qui concerne le Fonds Vert National, créé à l'initiative de S.A.S. le Prince Souverain l'an dernier pour donner une visibilité aux projets et initiatives de la Principauté en matière de développement durable et d'environnement, il est proposé de poursuivre la démarche ; l'étape supplémentaire consiste à unifier

les efforts consacrés en la matière sur le Budget en une inscription unique sur le Fonds Vert National qui rassemble et conjugue ainsi l'ensemble des moyens de la politique de Développement Durable (Fonds Vert National et Fonds Energie Développement Durable abondé par une partie de la redevance de la SMEG) ;

- dans un contexte sécuritaire international, la création de la Réserve Civile de la Police Monégasque destinée à des missions de soutien aux forces de sécurité contribuant ainsi au redéploiement d'actifs opérationnels participe à la stratégie de renforcement des moyens en matière de sécurité nationale, notamment avec la mise en œuvre parallèle du projet de loi relatif à la sécurité nationale ;

- le développement du numérique avec notamment le lancement du concept « Smart City » dans lequel l'accent est mis sur les projets de développement et les équipements associés ;

- la mission de coordination des actions de promotion de la Principauté de Monaco à l'étranger qui se voit dotée de moyens renforcés.

Au-delà de ces actions nouvelles, les actions en matière sociale, culturelle, sportive, d'éducation et de qualité de vie (tri sélectif des déchets, surveillance de la qualité de l'air et des nuisances sonores) continuent à être des priorités du Budget Primitif 2017 de l'Etat.

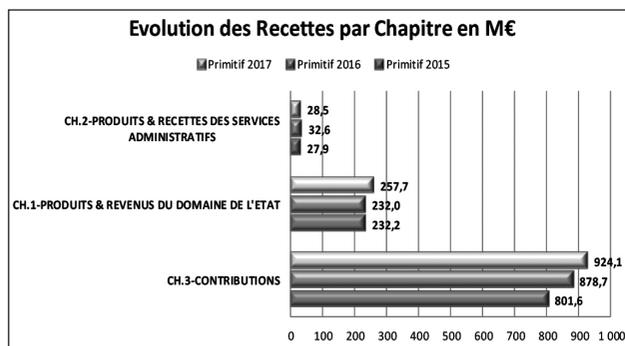
Le Budget se situe autour de 1,2 milliard d'euros et se présente comme suit :

Recettes	1 210,3 M€
Dépenses ordinaires	811,4 M€
Dépenses d'équipements et d'investissements	391,0 M€
Total Dépenses	1 202,4 M€
Excédent de Recettes	7,9 M€

	Budget Primitif 2016	Budget Rectificatif 2016	Budget Primitif 2017	PR 2017/ PR 2016 %	PR 2017/ RE 2016 %
RECETTES	1 143 261 400 €	1 219 205 800 €	1 210 318 900 €	5,9 %	- 0,7 %
Dépenses (Hors Programmes)					
Section 1 - Dépenses de souveraineté	43 849 200 €	43 988 200 €	46 793 800 €	6,7 %	6,4 %
Section 2 - Assemblées et corps constitués	7 425 500 €	7 115 800 €	7 596 000 €	2,3 %	6,7 %
Section 3 - Moyens des services	264 649 500 €	263 881 300 €	271 062 200 €	2,4 %	2,7 %
Section 4 - Dépenses communes	168 315 900 €	169 016 800 €	174 262 300 €	3,5 %	3,1 %
Section 5 - Services publics	38 735 000 €	38 755 000 €	39 524 000 €	2,0 %	2,0 %
Section 6 - Interventions publiques	242 829 700 €	245 622 400 €	262 955 200 €	8,3 %	7,1 %
Section 7 - Equipements et investissements	352 448 200 €	417 708 500 €	382 020 200 €	8,4 %	- 8,5 %
Total Dépenses (hors programmes)	1 118 253 000 €	1 186 088 000 €	1 184 213 700 €	5,9 %	- 0,2 %
Coût Total des Programmes Retenus	19 212 700 €	19 212 700 €	18 220 900 €	-5,2 %	- 5,2 %
Total Dépenses	1 137 465 700 €	1 205 300 700 €	1 202 434 600 €	5,7 %	- 0,2 %
Excédent de recettes / dépenses	5 795 700 €	13 905 100 €	7 884 300 €	36,0 %	- 43,3 %

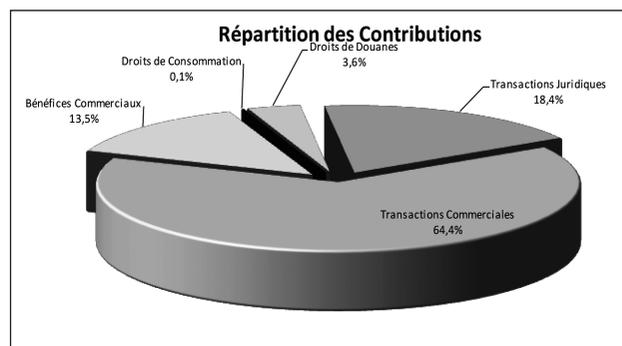
I – Recettes

Les recettes sont en hausse de + 5,9 %, soit + 67,1 M€ par rapport au Budget Primitif 2016. L'évolution des recettes de 2015 à 2017 se décompose comme suit :



1) Les Contributions

En augmentation globale de + 5,2 % par rapport au Budget Primitif 2016, elles se répartissent comme suit :



Les recettes de ce chapitre enregistrent des variations dans les quatre domaines principaux suivants :

a) Les droits sur les transactions juridiques

Les transactions juridiques affichent globalement une hausse de + 18,2 % par rapport au Budget Primitif 2016, soit + 26,1 M€, qui s'explique par :

- la hausse des droits de mutation (+ 20 M€, soit + 20 %). En effet, au vu des opérations enregistrées (en nombre et en montant) au cours des huit premiers

mois de l'exercice 2016 et des résultats constatés lors des exercices antérieurs, il semble cohérent de prévoir un niveau supérieur pour 2017 ;

- l'augmentation des droits sur les actes civils et administratifs (+ 4,5 M€, soit + 19,6 %) due à la hausse des droits au bail (+ 1,5 M€) et des recettes diverses (+ 3 M€) ;

- l'augmentation des droits sur les formalités hypothécaires (+ 2 M€, soit + 66,7 %) ;

- la hausse des taxes sur les assurances (+ 1 M€, soit + 9,1 %) ;

- la diminution des recettes issues de la fiscalité de l'épargne des non-résidents (- 1,5 M€, soit - 30 %).

b) Les recettes de T.V.A.

Elles augmentent de + 2,6 %, soit + 15 M€ par rapport au Budget Primitif 2016 et se décomposent de la façon suivante :

	Budget Primitif 2016	Budget Primitif 2017	PR 2017 / PR 2016 en valeur	PR 2017 / PR 2016 %
TVA issue du compte de partage	100 000 000 €	100 000 000 €	0 €	0,0 %
TVA perçue à Monaco	480 000 000 €	495 000 000 €	15 000 000 €	3,1 %
TOTAL	580 000 000 €	595 000 000 €	15 000 000 €	2,6 %

Les sommes à recevoir au titre du compte de partage sont stables par rapport à 2016, soit un total de 100 M€ pour 2017.

S'agissant des recettes issues des encaissements nets perçus à Monaco, elles sont prévues en hausse de + 15 M€ (soit + 3,1 %). Cette hausse repose sur la base des recettes enregistrées en 2015 et réajustées sur la base d'une hypothèse de croissance prudente de + 3 %.

c) L'impôt sur les bénéfices commerciaux (I.S.B.)

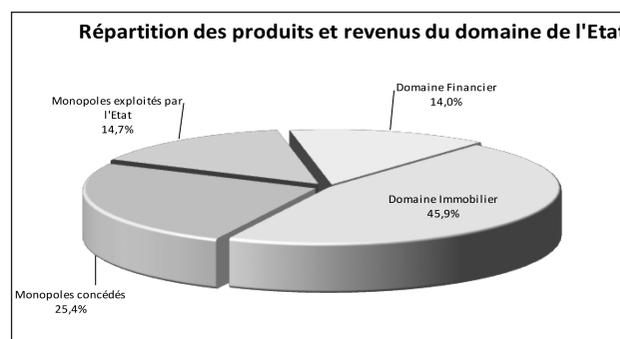
Les recettes issues de l'impôt sur les bénéfices sont estimées à 125 M€, soit au même niveau qu'au Budget Primitif 2016. En effet, les encaissements étant essentiellement constitués d'acomptes liquidés sur la base des bénéfices de l'année 2016 non connus à ce jour, il est prévu une inscription stable.

d) Les droits de douane

Les droits de douane augmentent de + 4 M€, soit + 13,8 % par rapport au Budget Primitif 2016. Le Budget Primitif 2017 est estimé au niveau du forfait douanier 2015 (32 M€) ajusté d'une hausse envisagée des recettes de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) et de la Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel (TICGN).

2) Les produits et revenus du domaine de l'Etat

D'un montant global de 257,7 M€, les recettes de ce chapitre sont en hausse de + 25,8 M€ (soit + 11,1 %) par rapport au Budget Primitif 2016. Elles se répartissent comme suit :



On note les mouvements dans les domaines suivants :

a) Domaine Immobilier

En hausse de + 13,2 %, soit + 13,8 M€, les évolutions du domaine immobilier concernent :

- Les produits de cessions, qui sont revus à la hausse, soit + 11,95 M€, dans la perspective d'une perception de droits immobiliers divers due à des projets de surdensification ;

- Le domaine immobilier au sens strict, qui est en hausse de + 1,2 %, soit + 804 K€, en raison essentiellement des revenus issus des immeubles bâtis (+ 1,4 %, soit + 750 K€). Cette variation s'explique en grande partie par la prise en compte des immeubles transférés, début 2016, du Fonds de Réserve Constitutionnel au Budget de l'Etat.

- Les Parkings Publics affichent une hausse de + 3,1 % soit + 1,1 M€. Cette augmentation s'explique par la hausse des droits de stationnement (+ 1 M€, soit + 3,2 %) due à une augmentation tarifaire modérée tandis que la fréquentation devrait légèrement progresser avec une optimisation des abonnements sur les différents ouvrages.

b) Monopoles

➤ Monopoles exploités par l'Etat : on constate une baisse globale des recettes de - 2,1 % soit - 818 K€. Les principales évolutions concernent :

- Eaux – Extension du Réseau : - 47,5 % (soit - 1,9 M€). L'inscription en recette d'un montant de 2,1 M€ correspond au reversement, au Budget de l'Etat, d'une partie du solde créditeur du Compte Spécial du Trésor n° 81.25 « Développement des approvisionnements en eau ». En 2017, ce reversement est destiné à retracer en recettes du Budget général la participation de l'Etat au titre de la rénovation de la station d'épuration des eaux (dont les travaux débutent en 2017) ;
- Postes et Télégraphes : + 7,6 % (soit + 1,1 M€) lié principalement à la hausse des recettes postales.

➤ Monopoles concédés : les recettes sont en hausse de + 9,9 %, soit + 5,9 M€, en raison notamment :

- Société des Bains de Mer : + 4,8 % (soit + 1,6 M€). Le montant de la contribution annuelle perçue par l'Etat est calculé par l'application du taux de redevance de 15 % au montant prévisionnel des recettes du secteur Jeux de l'exercice 2016/2017, soit 225.000.000 €.
- Monaco Telecom : + 3,8 % (soit + 244 K€). La marge brute des services concessifs de l'exercice N-1, servant de base de calcul au versement des acomptes pour l'exercice 2017, étant prévue en augmentation de + 3,5 % pour 2016, la prévision 2017 s'élève à 6.660.000 € dont 6,4 M€ d'acomptes et 219 K€ de solde de la redevance 2016.
- Energie Développement Durable : + 413 % (soit

+ 4,1 M€). Cet article retrace désormais le financement d'équipements ou d'investissements dont la nature permet de développer l'utilisation des énergies renouvelables à partir du Compte Spécial du Trésor n° 82.30 « Fonds Vert National ». Ainsi, il est prévu un versement en recettes d'une partie du solde créditeur du Compte Spécial du Trésor n° 82.30 « Fonds Vert National » d'un montant de 5,1 M€.

- PMU/LOTO : - 200 K€ (soit - 10 %). Le montant prévu est déterminé au regard de l'évolution des recettes de ces dernières années.
- Usine d'incinération Energie vapeur : + 5,3 % (soit + 50 K€). Les recettes de la vente d'énergie vapeur devraient avoisiner les 1 M€ en tenant compte de la fluctuation du prix du gaz.

c) Domaine financier

Les recettes du domaine financier, d'un montant de 36,1 M€, augmentent de + 23,5 %, soit + 6,9 M€, en raison principalement des dividendes de Monaco Telecom (+ 6,12 M€), de la progression des intérêts bancaires (+ 630 K€) et des intérêts sur les Contrats Habitation Capitalisation (+ 122 K€).

3) **Les produits et recettes des services administratifs**

L'évolution à la baisse de ce chapitre de - 12,6 %, soit - 4,1 M€ repose principalement sur les articles :

- Autres recettes : - 4,3 M€, soit - 89 %. Cette diminution est due à l'inscription exceptionnelle au Budget Primitif 2016 du reversement du solde d'un compte de dépôt pour un montant de 4,2 M€.

- Intervention publique trop perçu sur subvention : - 1,1 M€, soit - 56,1 %. Cet article intègre au Budget Primitif 2017, le reversement par le C.H.P.G. de l'excédent budgétaire 2015 qui s'élève à 792 K€ contre 1,6 M€ en 2014. De plus, au Budget Primitif 2016, l'article intégrait également le reversement par la Résidence A Qietüdine et par le Centre Rainier III de l'excédent budgétaire 2014 s'élevant respectivement à un montant de 53 K€ et de 188 K€ alors que ces deux établissements terminent l'exercice 2015 en déficit.

- Commerce & Industrie – Brevets : - 154 K€, soit - 5,9 %. Cette baisse est due principalement à la diminution des recettes liées aux brevets européens au regard des résultats constatés sur l'exercice 2015 et début 2016.

• Héliport - Carburant : - 121 K€, soit - 9,1 %, cette diminution résultant de la baisse du prix du carburant.

• Aviation Civile – Héliport : - 115 K€, soit - 15,5 %, cette prévision anticipant l'absence de paiement en 2017 de la dette d'une société liée à un contentieux.

Ces baisses sont relativisées principalement par la hausse des articles suivants :

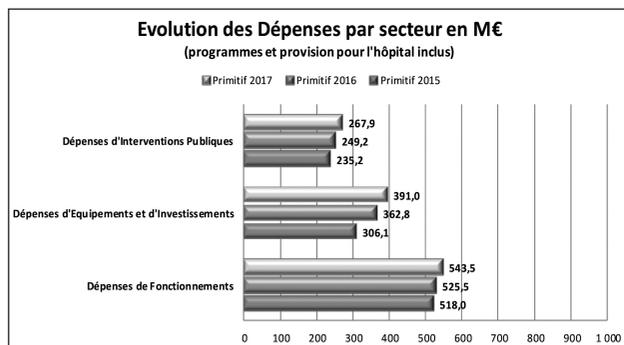
• Service des Titres de Circulation : + 700 K€ (soit + 14,4 %). L'estimation des recettes intègre une croissance de l'encaissement des droits des estampilles annuelles des véhicules (compte tenu d'une hypothèse d'augmentation du parc automobile de 5,8 %) et la hausse du nombre d'actes administratifs réalisés en cours d'année.

• Remboursement par les Etablissements privés et divers : + 500 K€, soit + 8,9 %. Cet article retrace les remboursements des salaires et des charges sociales par les organismes employant des fonctionnaires mis à leur disposition et par l'Office de Protection Sociale pour ce qui concerne des auxiliaires de vie scolaire. Ainsi, cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du nombre de personnes concernées.

• Stade Louis II : + 284,6 K€ (soit + 5 %) en raison principalement de la hausse attendue des recettes issues de l'exploitation du parking.

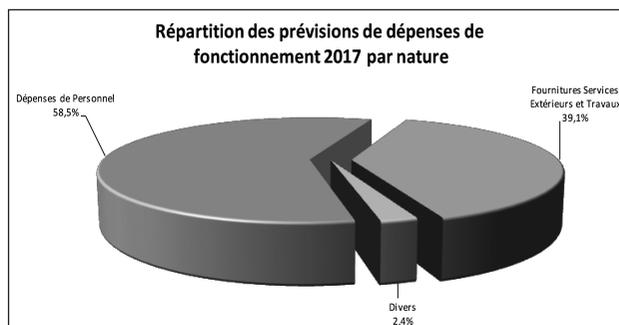
II – Dépenses

Le montant des prévisions de dépenses atteint 1.202.434.600 € pour l'exercice 2017, soit + 65 M€ (+ 5,7 %) de plus qu'au Budget Primitif 2016. L'évolution des dépenses par secteur se compose comme suit :



1) Les Dépenses de Fonctionnement

Elles augmentent de + 3,4 % entre les Budgets Primitifs 2016 et 2017, soit + 18 M€ et se répartissent comme suit :



Il convient d'indiquer qu'à compter de 2017, les dépenses de fonctionnement du Conseil National sont désormais regroupées sur un sous-article unique intitulé « Frais propres à l'activité », ce qui explique les variations de plusieurs catégories de dépenses de fonctionnement évoquées ci-dessous. Au global, les inscriptions budgétaires pour le fonctionnement du Conseil National sont en augmentation de 165 K€ (maintenance des équipements audiovisuels). Cette modification s'inscrit dans le cadre de la Loi n° 1.415 du 22 juin 2015 modifiant la Loi n° 771 du 25 juillet 1964 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National.

a) Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent les traitements des personnels mais également les charges sociales ainsi que les indemnités versées à des tiers. Elles augmentent globalement de + 1,6 % soit + 5,1 M€.

Les dépenses de traitements des personnels connaissent une hausse de + 2,2 %, soit + 4,2 M€ par rapport au Budget Primitif 2016.

Au Budget Primitif 2017, 29 postes supplémentaires ont été inscrits aux organigrammes fonctionnels des services, tandis qu'1 poste a été supprimé.

Par ailleurs, la mise à jour aux organigrammes fonctionnels de 16 situations déjà prises en compte budgétairement a été effectuée.

Enfin, dans un contexte sécuritaire international, la création de la Réserve Civile de la Police Monégasque impliquera le recrutement de 15 vacataires sur 10 mois par an pour renforcer la sécurité dans les écoles et lors de certaines manifestations, en soutien aux forces de sécurité permettant ainsi le redéploiement d'actifs opérationnels.

Concernant les charges sociales nettes, on note une évolution à la hausse de + 1,8 % par rapport au Budget Primitif 2016, soit + 1,9 M€.

Leur augmentation s'explique principalement par la hausse des charges brutes (+ 1,9 %, soit + 2,2 M€). On note ainsi l'augmentation des pensions et allocations de retraite (+ 1,2 M€, soit + 1,7 %), des prestations médicales (+ 717,4 K€, soit + 2,4 %) et des prestations familiales (+ 296 K€, soit + 1,8 %).

Enfin, en ce qui concerne les indemnités représentatives de frais, on note une baisse de - 69,8 %, soit - 1 M€ due principalement au transfert des frais de représentation du Conseil National sur un article budgétaire unique comme évoqué ci-dessus.

b) Les fournitures, services extérieurs et travaux

Ces dépenses sont en hausse de + 6,2 %, soit + 12,3 M€ en raison notamment des évolutions suivantes :

- L'augmentation des frais de fonctionnement de + 9,8 % soit + 3,6 M€ qui s'explique par les évolutions à la hausse suivantes :

- La hausse des dépenses de fonctionnement du Conseil National de + 2,1 M€ en raison de la création du nouveau sous-article unique.

- L'augmentation des dépenses de transport du Palais Princier (+ 1,9 M€).

- La hausse des dépenses d'expositions et foires de l'Office des Emissions de Timbres-Poste (+ 124 K€) compte tenu, notamment, de l'inscription de 147 K€ pour l'organisation de MonacoPhil 2017.

- L'augmentation des dépenses de réparations civiles (+ 110 K€) au regard des sommes constatées à la clôture lors des derniers exercices.

Ces hausses sont relativisées par les évolutions à la baisse suivantes :

- La diminution des dépenses de « frais d'administration » du Secrétariat Général du Gouvernement. En effet, l'exercice 2016 avait supporté le renouvellement du stock des passeports (- 460 K€).

- La baisse des frais de déplacements (- 184 K€) des Postes Diplomatiques, en raison principalement des déplacements importants inscrits en 2016.

- La diminution des frais administratifs (impôts fonciers, assurances) relatifs aux immeubles domaniaux loués (- 150 K€).

- La baisse des frais de fonctionnement de la Chancellerie de l'Archevêché (- 105,2 K€) en raison de l'organisation, en 2016, de la réunion annuelle du Conseil des Conférences Episcopales d'Europe.

- Une augmentation des charges d'entretien, de prestations et de fournitures de 7,3 %, soit + 3,7 M€ en raison :

- de la hausse des dépenses relatives aux logements de fonction (+ 1,5 M€) due à l'inscription d'une somme de 1,5 M€ au titre d'un loyer pour l'ensemble des Ambassades détenues par le Fonds de Réserve Constitutionnel sur la base d'un rendement locatif de 3 %. Cette inscription concerne la partie relative aux Résidences des Ambassadeurs, donc à leurs logements de fonction.

- de l'augmentation des dépenses de location de locaux à usage administratif (+ 933 K€) en raison, principalement, de l'inscription de 680 K€ au titre d'un loyer pour les Ambassades détenues par le Fonds de Réserve Constitutionnel, évoqué ci-dessus, mais en ce qui concerne la partie des locaux à usage administratif (c'est-à-dire les Chancelleries).

- de la hausse des dépenses relevant de la chaîne câblée (+ 460 K€, soit + 26,1 %) en raison de l'inscription réalisée pour une mission de préfiguration d'un pôle media autonome chargée d'établir un plan d'actions complet intégrant objectifs et moyens dans le cadre de la constitution progressive dudit pôle.

- de la croissance des prestations de services téléphoniques du parc immobilier à usage public (+ 425 K€, soit + 11,3 %) en raison de nouvelles créations de fibres internet sécurisées et déportées pour de nouveaux locaux ou pour améliorer le flux des services existants.

- des dépenses relatives au parc domanial loué (prise en compte de nouvelles acquisitions et de nouveaux appartements transférés du Fonds de Réserve Constitutionnel). On relève essentiellement la hausse de + 230 K€ (soit + 6,4 %) des charges foncières des immeubles en copropriété, de + 50 K€ (soit + 2,2 %) des charges locatives d'immeubles en copropriété, relativisée par la baisse des dépenses de fluides (- 230 K€, soit - 3,6 %).

- de l'augmentation des dépenses d'entretien, d'aménagement, de fournitures, et de prestations du Palais Princier (+ 180 K€, soit + 4,8 %).

- Une hausse des dépenses relatives au mobilier et matériel de + 18,8 %, soit + 2,9 M€, qui s'explique principalement par :

- l'augmentation des dépenses d'achats de matériel de la Direction de la Sûreté Publique (+ 926 K€) dont 830 K€ pour l'acquisition de matériel relatif à la loi sur la sécurité intérieure, 157 K€ pour la sécurisation du système d'information de cette Direction dans le data

center, et 150 K€ pour l'acquisition d'un robot castor destiné au déminage.

- la hausse des dépenses d'entretien de matériel de la Direction Informatique (+ 610 K€) principalement due à la prise en charge des contrats de gestion des temps d'activité (inscrits auparavant sur les crédits du Service de Maintenance des Bâtiments Publics) et aux licences Oracle nécessaires au projet Taxud (lié à la mise en place de l'échange automatique des données financières en matière fiscale, conformément aux standards de l'OCDE) et au projet coRHus (implémentation d'un nouveau logiciel de gestion des ressources humaines, de la paye et de la retraite).

- la croissance des dépenses de matériel informatique des services administratifs (+ 386 K€, soit + 17,5 %) en raison notamment de l'abonnement annuel (196 K€) concernant l'hébergement de baies informatiques du Gouvernement Princier dans le Data Center de Monaco Telecom.

- l'accroissement des dépenses d'achats de matériel des Sapeurs-Pompiers (+ 203 K€, soit + 84,4 %) dont 199 K€ pour du matériel de pompage de grande capacité.

- l'augmentation des dépenses relatives aux achats de matériel des Postes Diplomatiques (+ 150 K€) pour le remplacement de trois véhicules de fonction de postes diplomatiques.

- la hausse des dépenses d'achats de matériel du Service d'Informations et de Contrôle sur les Circuits Financiers (+ 150 K€) en raison de la poursuite du programme de développement des outils informatiques de ce service.

Ces augmentations sont relativisées par la baisse des dépenses d'achat de kérosène par le Service de l'Aviation Civile (- 100 K€, soit - 8,5 %), parallèlement aux recettes correspondantes.

- Une augmentation des travaux d'entretien de + 2 %, soit + 800 K€.

- Cette hausse est principalement due à celle des dépenses de contrats d'entretien et de petits travaux du domaine immobilier de l'Etat (+ 501 K€) en raison de la prise en compte de nouveaux appartements transférés du Fonds de Réserve Constitutionnel.

- Par ailleurs, l'augmentation des dépenses d'entretien de passages publics y contribue également : + 500 K€, (soit + 41,7 %), dont 100 K€ concernent le remplacement de l'ascenseur public avenue du Port, 200 K€ sont relatifs aux travaux de modernisation des équipements de télésurveillance pour les ascenseurs et les escalators et 200 K€

concernent la réfection de la galerie de la place des Moulins et du passage public du vallon de la Noix.

- On relève également la hausse de + 434 K€ (soit + 36,7 %) des dépenses relatives aux ouvrages d'art (tunnels, galeries techniques,...) ainsi que l'augmentation des dépenses de petits travaux et entretien des locaux des services administratifs (+ 300 K€, soit + 6,8 %) dans le cadre de leur entretien courant.

- Il est aussi à noter la hausse des dépenses d'entretien et petits travaux du Stade Louis II (+ 242 K€, soit + 7,9 %) liée notamment à l'ouverture de locaux supplémentaires à l'Espace Saint Antoine, et celle des dépenses relatives à l'entretien de la pelouse du Stade Louis II (+ 280 K€, soit + 45,2 %) compte tenu de la renégociation en cours du contrat signé avec le prestataire en raison de l'évolution des prestations requises.

- Par ailleurs, on relève l'augmentation des dépenses d'entretien la voirie (+ 100 K€, soit + 4,8 %) dont + 62 K€ pour l'entretien courant de la chaussée et des trottoirs et + 40 K€ pour la reprise de dégradations entraînant une réfection de la chaussée.

- Ces hausses sont relativisées par la baisse des dépenses d'entretien des ouvrages maritimes (- 1,4 M€), expliquée par le transfert de l'inscription de 1,5 M€ pour les travaux liés à la restructuration lourde des piles des Spélugues sur l'article 703.901 « Bassin Hercule réparation ouvrage existant ».

- Une hausse des frais propres à l'activité des services commerciaux de + 2,7 %, soit + 548 K€, avec notamment l'accroissement des dépenses conventionnelles du compte de partage des Postes et Télégraphes (+ 400 K€), essentiellement due à la hausse des travaux d'aménagement et de réparation des bureaux de Poste de la Principauté.

On note également la hausse des dépenses d'achats de marchandises de la Régie des Tabacs (+ 325 K€, soit + 9,6 %).

Ces hausses sont relativisées par la baisse des dépenses conventionnelles du compte de partage de l'Office des Emissions de Timbres-Poste (- 155 K€) liée notamment à la baisse des frais de fabrication des timbres.

- Une augmentation des frais propres à l'activité des services publics concédés (+ 2,1 %, soit + 789 K€). On note la majoration des dépenses relatives aux transports publics (+ 1,4 M€) dont + 760 K€ concernant la compensation d'équilibre dans le cadre de la convention avec la Compagnie des Autobus de Monaco, + 360 K€ pour l'amélioration de la ligne 5 et

+ 290 K€ pour l'amélioration du cadencement de la ligne 3. Parallèlement, on relève la baisse des dépenses de collecte et d'incinération des déchets (- 700 K€) liée essentiellement à la baisse des dépenses relatives au traitement des déchets valorisables énergétiquement.

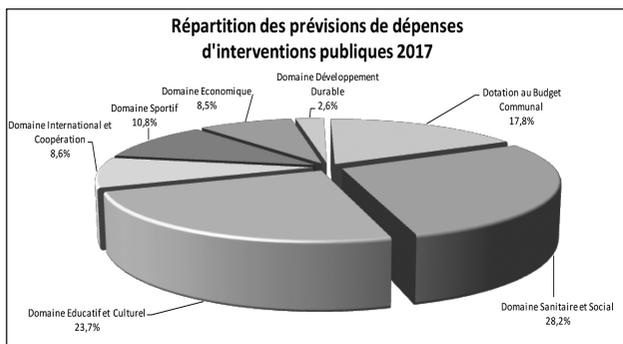
c) Les frais financiers

Ces dépenses sont en légère augmentation de + 4,7 %, soit + 30 K€ liée essentiellement à l'augmentation des volumes de paiements par cartes bancaires et/ou aux paiements par site internet.

2) Les Dépenses d'Interventions Publiques

Les dépenses d'interventions publiques affichent une hausse de + 7,5 % soit + 18,7 M€, par rapport au Budget Primitif 2016.

La répartition des interventions publiques se décompose comme suit :



a) Le Budget Communal

La dotation globale accordée à la Mairie, arrêtée à 47,6 M€, est en hausse de + 1,3 %. La dotation forfaitaire connaît une augmentation de + 3,4 % alors que la dotation spéciale diminue de - 11,6 %.

En effet, la dotation de fonctionnement est établie, d'une part, sur la base de l'évolution budgétaire des moyens propres et des dépenses communes des services de l'Etat, et, d'autre part, elle tient compte des ajustements sur les dépenses réelles des exercices antérieurs. Par ailleurs, des ajustements à la hausse viennent prendre en compte l'impact à la baisse, sur les recettes propres de la Mairie, des travaux de l'opération d'entrée de ville et des travaux de création d'une galerie souterraine reliant la gare (Jardin

Exotique et restaurant la Chaumière, stationnement) ainsi qu'une participation complémentaire aux coûts de mise en œuvre du renforcement des mesures de sécurité dans le cadre des manifestations organisées par la Mairie. Au Budget Primitif 2017, elle s'élève à 41.876.500 €.

La dotation spéciale atteint les 5.743.100 € soit - 11,6 % par rapport au Budget Primitif 2016. En effet, elle est répartie de la manière suivante :

- des dépenses pour le compte de l'Etat qui ont été arrêtées à 4.873.600 € (soit - 0,8 %). Elles sont constituées des subventions sportives de fonctionnement pour 3,4 M€ (+ 198 K€, soit + 6,2 %) et des subventions sportives extraordinaires pour 1,2 M€ (+ 137 K€, soit + 12,5 %), des frais relatifs à la Fête Nationale (175 K€) et des frais relatifs à la préparation des élections (77 K€) ;

- des dépenses d'investissements, qui ont été estimées à 869,5 K€, sont destinées à la création d'un second columbarium et d'un accès pour les Personnes à Mobilité Réduite au cimetière, ainsi qu'à la réfection du chalet de nécessité de la Rampe Major.

b) Le domaine sanitaire et social

Le domaine sanitaire et social est en hausse de + 13,2 %, soit + 8,8 M€, expliquée particulièrement, d'une part, par la création d'une ligne budgétaire pour l'abondement d'un Fonds « Retraite et Prévoyance » doté de 5 M€, comme évoqué en préambule, et, d'autre part, par l'augmentation de la subvention de l'Office de Protection Sociale (+ 1,4 M€, soit + 5,3 %) en raison principalement de l'accroissement des remboursements des traitements et charges sociales des Auxiliaires de Vie Scolaires et de la hausse des coûts liés à la prestation d'autonomie. Par ailleurs, on relève la hausse de la subvention d'équilibre du CHPG. En effet, celle-ci s'élève à 6 M€ pour l'exercice 2017 tandis qu'au Budget Primitif 2016, le CHPG présentait un résultat déficitaire de 3,7 M€.

On note également les évolutions suivantes :

- la hausse de la subvention accordée à la Croix Rouge Monégasque de + 4,6 %, soit + 122 K€ compte tenu de la création de deux postes.

- les inscriptions pour les entités de prévention médico-sociale sont désormais réparties entre deux articles budgétaires. Ainsi, l'article 606.206 « prévention médico-sociale » concerne le suivi à domicile des femmes enceintes, les campagnes de dépistage et de prévention (SIDA, cancers, tabagisme, ostéoporose, addictions,...) et l'Unité Mobile

Adolescents avec une inscription globale en nette progression par rapport à l'an dernier (+ 16,3 %), en raison de la création de 3,5 postes à mi-temps pour un montant de 157 K€. Le second article concerne l'unité de psychiatrie et de psychologie médicale « La Roseraie » qui connaît une légère baisse (- 2,5 %) de son inscription, malgré la création d'un poste d'Infirmier supplémentaire (44 K€), compte tenu du programme, en 2016, d'informatisation du dossier patient.

- la hausse des mesures de mobilité pour les personnes handicapées de + 200 K€, soit + 48,8 % compte tenu des travaux d'aménagement de nouvelles chambres pour les personnes handicapées au foyer de vie de l'A.M.A.P.E.I. à Cap d'Ail.

- l'augmentation de la subvention accordée à l'A.M.A.P.E.I. pour le foyer de vie de + 112 K€ (soit + 21,3 %) en raison de la création de deux postes de veilleurs de nuit au Foyer de Vie, afin, d'une part, de garantir plus de sécurité aux résidents dont certains sont en perte d'autonomie en raison de leur âge plus avancé.

- la baisse de - 7,5 % de l'Aide Nationale au Logement, soit - 700 K€ compte tenu de l'incidence positive liée aux mouvements d'allocataires relevant du secteur libre vers le secteur domanial, notamment lors des attributions de la Tour Odéon et dont l'impact est prévu en année pleine en 2017.

- la diminution de - 4,2 % de l'Allocation Différentielle de Loyer, soit - 100 K€ liée à une légère diminution du nombre d'allocataires.

On relève, enfin, la création de l'article 606.226 « Intérêts prêt étudiants » dans le cadre de la mise en œuvre de la loi n° 1.425 du 6 mai 2016 instaurant une aide financière de l'Etat facilitant l'accès des étudiants à l'emprunt ; une somme provisionnelle de 10 K€ est inscrite dans ce cadre.

c) Le domaine éducatif et culturel

Le domaine éducatif et culturel est en hausse de + 8 %, soit + 4,7 M€ par rapport au Budget Primitif 2016 en raison essentiellement des évolutions suivantes :

- les montants des subventions accordées au Centre Scientifique et au Nouveau Musée National sont en hausse par rapport au Budget Primitif 2016 et s'élèvent respectivement à 5,7 M€ (soit + 8,4 %) et 3,4 M€ (soit + 9,4 %).

- l'augmentation de la subvention accordée à l'Institut/Musée Océanographique (+ 2,5 M€, soit

+ 70,7 %) en raison de la poursuite du soutien financier du Gouvernement d'un nouveau pôle de développement du Musée Océanographique (3 M€) et du partenariat envisagé entre la Principauté et le navire de recherche scientifique « YERSIN » (3 M€).

- la subvention aux établissements d'enseignement privé augmente de 437 K€ (soit + 4,4 %) ; cette variation s'explique par la création à F.A.N.B d'un poste d'auxiliaire pédagogique et d'animation pour pouvoir apporter notamment un soutien pédagogique aux enfants en difficulté, par l'impact de la réforme scolaire et par l'augmentation des dépenses pédagogiques et d'acquisition de matériels numériques.

- la hausse de la subvention accordée à l'association « Rencontres Philosophiques de Monaco » (+ 280 K€) en raison de l'extension de ses projets et de ses programmes avec notamment le recrutement d'une secrétaire à temps plein, le développement du site internet de l'association et l'organisation de master class en complément des séminaires.

- le pôle Danse affiche une croissance de + 265 K€ (soit + 3,4 %) compte tenu d'une part, de l'intégration d'une somme pour l'aide aux tournées (100 K€) et, d'autre part, de la prise en compte d'une majoration de 1,7 % des frais de fonctionnement. De plus, on note des programmes pour un montant total de 345 K€ pour le projet de la Nuit de la Danse (250 K€) et pour la création de deux postes supplémentaires totalisant 95 K€.

- l'augmentation de la subvention accordée aux Archives audio-visuelles de Monaco (+ 140 K€, soit + 15,8 %) due à l'acquisition (sur deux ans) d'une plateforme d'archivage et de gestion des photos numériques et de mise en place d'un portail de distribution photos.

- l'article « subventions diverses » est porté à 482 K€ contre 1 M€ au Budget Primitif 2016, soit - 535 K€ en raison de l'inscription, au Budget Primitif 2016, du programme dédié à la Nuit Blanche pour un montant de 600 K€.

- la subvention accordée au « Printemps des Arts » connaît une diminution de - 13 %, soit - 200 K€. En effet, le « Printemps des Arts » avait bénéficié en 2016 d'un programme de 200 K€ afin de financer un cycle exceptionnel MAHLER.

- la hausse notable des manifestations culturelles de + 1,2 M€ (soit + 12,1 %) en raison :

- de la majoration de la subvention accordée au Festival Mondial du Théâtre Amateur (+ 628 K€)

compte tenu de l'organisation en 2017 de la 16ème édition du Festival qui a lieu tous les quatre ans et des commémorations du 60ème anniversaire de la création du Festival, ainsi que du 65ème anniversaire de l'Association Internationale du Théâtre Amateur.

- de l'augmentation des inscriptions relatives aux manifestations nationales (+ 373 K€) afin de prendre en compte le nécessaire renforcement des mesures de sécurité pour l'ensemble des manifestations organisées en Principauté (+ 250 K€) et compte tenu des Festivités du bicentenaire de la Compagnie des Carabiniers du Prince (98 K€).

- de la hausse de l'article « Congrès-contributions » de + 104 K€, soit + 8 % liée au nombre croissant d'événements bénéficiant d'une contribution de l'Etat.

d) Le domaine international et coopération

Ce domaine connaît une forte augmentation de + 13,7 %, soit + 2,8 M€ en raison des évolutions suivantes :

- la poursuite de la préparation de l'Exposition Internationale d'ASTANA 2017 (+ 500 K€).

- la préparation de l'Exposition Universelle qui se tiendra à Dubaï en 2020 (500 K€).

- ce chapitre comporte désormais l'intégralité de la politique de coopération internationale (dont l'A.P.D.). Il a été opéré un renforcement substantiel de 1,97 M€ des crédits de l'Aide Publique au Développement. En effet, dans le cadre du plan stratégique de la coopération monégasque, les inscriptions pour l'Aide Publique au Développement ont été majorées de 1 M€ environ d'une part, et d'autre part, des contributions volontaires et obligatoires au développement et notamment celles des organisations internationales qui sont désormais éligibles à l'A.P.D., soit un montant de 656 K€. Enfin, un montant de 250 K€ prélevé sur le Fonds Vert National est affecté à l'augmentation de la contribution au Fonds Vert pour le Climat rattaché à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

- les montants des subventions accordées à la Fondation Albert II et à la Fondation Princesse Charlène sont en hausse par rapport au Budget Primitif 2016 et s'élèvent respectivement à 605 K€ et 500 K€.

e) Le domaine sportif

Le domaine sportif est en baisse de - 2,2 %, soit - 654 K€, en raison principalement de la diminution de la subvention destinée aux « Manifestations sportives » (- 1,4 M€, soit - 57,3 %) compte tenu de l'organisation en 2016 d'un tournoi international de Rugby à VII (1,25 M€), relativisée par la hausse de la subvention versée au Comité Olympique (+ 464 K€, soit + 31,6 %) compte tenu, notamment, de l'inscription, en 2017, des dépenses relatives aux 17ème Jeux des Petits Etats d'Europe à Saint-Marin (420 K€).

On note également les évolutions suivantes :

- le doublement de l'inscription pour le Comité monégasque Antidopage, qui passe de 65 K€ à 130 K€, compte tenu de son nouveau statut et afin de lui permettre de mener à bien les missions qui lui sont confiées.

- Une hausse des subventions diverses (+ 10,4 %, soit + 54 K€) en raison notamment de l'inscription en faveur de l'association « Special Olympics Monaco » de 138 K€ (soit + 89 K€) destinée à la prise en charge par l'Etat du poste d'assistant de direction et d'animateur de formations, transférés de l'AMAPEI, conformément au nouveau projet de convention.

f) Le domaine économique

Ce domaine est en hausse significative de + 10,4 %, soit + 2,1 M€ en raison principalement de :

- l'article « Communication » (4,5 M€), créé au Budget Rectificatif 2016, qui comprend d'une part, une inscription de 1,5 M€ pour les prestations de développement et d'évolution des outils et supports de communication du Gouvernement et d'autre part, une inscription de 2,5 M€ pour les partenariats développés depuis le Budget Rectificatif 2016 avec les grandes entités communicantes de la Principauté dans les domaines sportif, culturel, associatif et économique. Enfin, une inscription de 500 K€ permet l'obtention d'un poste « d'observateur » au sein du Conseil d'Administration (sans droit de vote) de TV5 Monde en échange de la mise à disposition de programmes clé-en-main avec du contenu Monaco qui seront diffusées à l'antenne.

- l'augmentation des dépenses d'intervention économique + 256 K€ (soit + 8,9 %) qui est liée à l'inscription de 250 K€ destinés au soutien apporté à l'organisation d'une soirée de gala pour la remise des Rugby Awards.

- la majoration de la subvention accordée à l'Exploitation du Grimaldi Forum de + 150 K€ (soit + 2,3 %).

- la diminution de l'article « Etudes Economiques » (- 2,4 M€, soit - 60,3 %) compte tenu du transfert des crédits de communication sur un article dédié ; les autres inscriptions au titre de cet article évoluent peu (- 53 K€) et concernent les études économiques réalisées par les différents départements dans leur domaine de compétence.

- la baisse de l'article « Exploitation Gare » (- 260 K€, soit - 14,2 %) liée à l'inscription, en 2016, du programme d'installation d'une consigne à la gare (200 K€).

- la diminution de l'inscription des crédits à l'article « Coordination Communes Limitrophes » de - 120 K€ (soit - 16 %) en raison d'une réaffectation des moyens de la ligne 101, qui ne présente pas l'efficacité espérée lors de sa mise en service, sur la ligne 100. Ainsi l'inscription de 100 K€ de recettes liées à l'exploitation de la ligne de bus 101 a été retirée parallèlement des recettes.

g) Le domaine développement durable

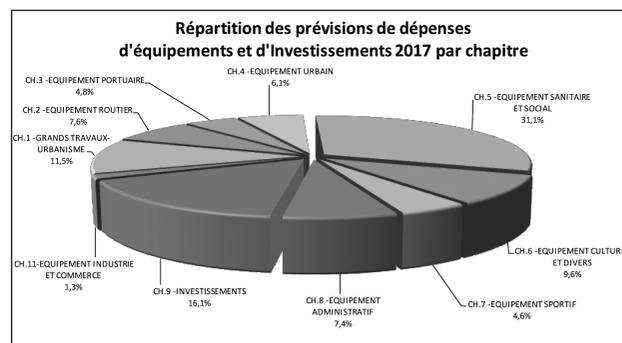
Ce domaine est en augmentation de 352 K€ (soit + 5,4 %) en raison principalement de la hausse de l'article « Aide au développement durable » due d'une part, à l'inscription de 250 K€ pour l'aide à l'installation d'équipements photovoltaïques, et, d'autre part, à l'augmentation des subventions pour favoriser le déplacement en bus des abonnés des parkings publics (+ 32 K€) et, enfin, à un programme d'inventaire portant sur les abeilles dans le cadre de la signature d'une nouvelle Convention Cadre de Partenariat (35 K€).

On relève également la majoration de l'article « Associations Développement Durable » de 47 K€, soit + 56,6 % en raison de l'inscription d'une subvention exceptionnelle en vue de l'organisation du 32ème Comité exécutif d'Océan Energy Systems à Monaco par le Comité monégasque du Conseil Mondial de l'Energie (WEC) (20 K€).

Enfin, l'article « Transition énergétique », créé l'an dernier, est doté pour la seconde année de 5 M€ afin de permettre l'abondement au CST relatif au « Fonds Vert National ».

3) Les Dépenses d'Équipement et d'Investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements s'établissent à 391.041.200 € et sont en hausse (+ 7,8 %) par rapport au Budget Primitif 2016. Ainsi, au-delà des opérations déjà lancées, ce budget consacre un effort supplémentaire d'investissement dans des opérations présentant un enjeu stratégique pour l'avenir de la Principauté. Les prévisions de dépenses d'investissements par chapitre se répartissent comme suit :



Les mouvements les plus significatifs, dans l'ordre des chapitres comptables du Budget sont les suivants :

a) Les grands travaux d'urbanisme

Ce chapitre s'élève à 45 M€ contre 47 M€ au Budget Primitif 2016, en baisse de - 1,9 M€, soit - 4,1 %. Cela est dû principalement à la baisse de l'inscription relative à l'opération « Tunnel Descendant » : - 15,6 M€, en raison de l'achèvement des travaux.

Cette diminution est relativisée par l'augmentation des crédits destinés à l'Ilôt Pasteur (+ 13,7 M€) comprenant la construction du nouveau collège en raison du démarrage des travaux de terrassements.

b) L'équipement routier

Ce chapitre est majoré de + 8,9 M€, soit + 43,2 % en raison :

- du démarrage des travaux de terrassements du parking des Spélugues (+ 11 M€), parking public de 400 places sous les jardins du casino.

- des interventions de la Direction de l'Aménagement Urbain en matière d'équipement routier (article « Voies Publiques – Mobilité Durable »).

») (+ 1,8 M€). En effet, 5 programmes seront réalisés en 2017 (2,4 M€) contre 3 en 2016 (800 K€) ; il s'agira de l'achat d'équipements et de matériels urbains pour des dispositifs anti-bélier dans le cadre du renforcement de la sécurité (750 K€), la réfection du quai Jean-Charles Rey (500 K€), celle de la place Sainte Dévote avec l'aménagement du giratoire (500 K€), la création de locaux poubelles Rue Louis Notari et sous la Place du Palais (300 K€), ainsi que la création d'un tri sélectif pour port propre au niveau du T central de la route de la piscine (350 K€).

Ces nouvelles inscriptions ou démarrages de travaux sont compensés par des diminutions de crédits concernant les travaux de la galerie piétonne du pont Sainte Dévote (- 2 M€), de l'opération « Prolongement Bd de France » (- 400 K€), des travaux de remise en état et surveillance des ouvrages d'art (- 280 K€) et de l'amélioration des parkings publics (- 195 K€).

c) L'équipement portuaire

La baisse de - 19,7 %, soit - 4,6 M€ de ce chapitre par rapport au Budget Primitif 2016 est principalement due aux opérations suivantes :

- l'entretien de la rotule dans le cadre de la maintenance décennale a été achevé en 2016 ; ainsi l'article dédié aux « Ouvrages Maritimes & Portuaires » voit son inscription diminuer de 6,3 M€.

- l'achèvement des travaux de la « Superstructure Dignes Nord & Sud » (- 2 M€), de reconstruction de la zone technique du port de Fontvieille (- 1,7 M€) et des études concernant le projet de construction sur le terre-plein de la digue (- 1 M€).

- S'agissant de l'Urbanisation en Mer (- 1,2 M€), les crédits 2017 permettront de poursuivre le suivi du projet d'extension territoriale dont les travaux d'infrastructure maritime auront commencé.

- En contrepartie, certains projets se poursuivront ou débiteront en 2017 comme la réparation des piles des Spélugues (+ 4 M€), les travaux relatifs à la mise en sécurité du port-sec de la Digue Flottante (+ 1,9 M€) et la reconstruction du Quai des Etats-Unis (+ 1 M€). On note également l'inscription de 500 K€ pour l'embellissement de la zone du Larvotto et des études destinées au futur réaménagement du complexe balnéaire.

d) L'équipement urbain

En matière d'équipement urbain, la forte augmentation de + 47 %, soit + 7,6 M€ est

essentiellement due au renforcement des démarches de performance énergétique (+ 3,2 M€) et de production d'énergie renouvelable (+ 2,5 M€) grâce à l'isolation par l'extérieur de trois bâtiments et à l'équipement en panneaux photovoltaïques des toitures des villas situées dans les jardins de l'UNESCO.

Par ailleurs, les crédits 2017 pour le programme de restructuration de l'héliport de Fontvieille (+ 2 M€) permettront d'approfondir les études de rénovation de l'héligare et d'agrandissement des pistes.

D'autre part, trois nouvelles opérations apparaissent en 2017, il s'agit des opérations suivantes :

- « Boucle Eau de mer – la condamine » (500 K€) qui consiste en la création d'une boucle d'eau de mer pour alimenter en chaud et froid diverses opérations sises à la Condamine dans le cadre de la transition énergétique.

- « Ville Intelligente » (950 K€) qui vise à développer progressivement le pilotage des infrastructures urbaines à l'aide de capteurs et à développer également la connectivité des usagers, ainsi que les échanges d'informations en temps réel entre la ville et ses usagers.

- « Station d'épuration des eaux triennial » (2,1 M€) qui consiste en la prise en charge d'une partie des travaux de mise aux normes européennes et d'extension de la station d'épuration des eaux conformément aux engagements pris dans le renouvellement de la concession SMEaux de 2015.

Ces différentes hausses sont atténuées par le décalage dans le temps des travaux concernant la galerie de stockage des produits radioactifs (- 1,3 M€) et par une diminution des crédits relatifs l'extension de la télésurveillance (- 929 K€).

e) L'équipement sanitaire et social

Ce domaine est en augmentation de 16,7 M€, soit + 16 %, principalement due à la poursuite des travaux concernant la construction de l'établissement d'enseignement F.A.N.B. Roqueville (+ 8 M€) et des études et les travaux préparatoires concernant les opérations domaniales intermédiaires (+ 8 M€).

On peut noter également la poursuite du maintien à niveau de l'actuel CHPG (+ 4 M€), la poursuite des travaux de remise en état du parc immobilier domaniale

(+ 2,3 M€) ainsi que la poursuite des travaux de l'opération l'Engelin (+ 400 K€).

On relève également le démarrage d'une nouvelle opération « Aménagement Stella » (4,5 M€) qui consiste à l'aménagement d'une école maternelle dans une partie du socle de l'immeuble « Le Stella », acquis en 2015 ainsi que la création d'une nouvelle ligne budgétaire « Investissement projet SSR Menton » dotée de 2,647 M€ qui permettra de financer la création de 20 lits, soit 29,41 % des lits de soins de suites et de réadaptation (SSR) au Centre Hospitalier de Menton « La Palmosa » destinés aux patients du CHPG habitant à proximité de Menton.

Ces augmentations sont minimisées par la diminution des crédits liés à certaines opérations, comme le projet réhabilitation/reconstruction du site Cap Fleuri (- 4 M€) et le projet Grand Ida (- 6 M€) en raison de la poursuite de la réflexion du périmètre de ce projet. Enfin, on note l'achèvement de l'opération « Centre de Gérontologie Clinique » (- 2,9 M€).

f) L'équipement culturel ou divers

Ce chapitre est en baisse de - 15,8 %, soit - 7 M€ en raison principalement d'une diminution de l'inscription pour la rénovation du Palais Princier (- 8 M€). On note également que l'article dédié à la construction du Yacht Club n'est plus abondé (- 4 M€).

Cette baisse est relativisée par la poursuite des travaux concernant l'opération d'Entrée de Ville du Jardin Exotique (+ 4 M€) et par la nouvelle opération concernant l'étude d'une solution alternative pour le relogement de la Société Protectrice des Animaux (1 M€) dont le refuge actuel sur la Commune d'Eze est devenu vétuste et inadapté.

g) L'équipement sportif

Ce domaine diminue de - 13,2 %, soit - 2,7 M€, en raison essentiellement d'une diminution de l'inscription pour les travaux relatifs à l'extension du Quai Albert 1er (- 3,9 M€).

Cette baisse est relativisée par la hausse des dépenses de réhabilitation et de gros travaux du Stade Louis II qui sont, quant à eux, en hausse de + 1,9 M€.

h) L'équipement administratif

Les crédits pour les équipements dans le domaine administratif augmentent de + 8,2 M€, soit + 39,6 %. On note principalement :

- une majoration des crédits de + 3,8 M€ pour les travaux de rénovation et d'extension des bâtiments administratifs afin de répondre aux besoins des services.

- une hausse de + 2,8 M€ pour la mise en œuvre du système d'information au sein de l'Administration en raison de la prise en compte du logiciel de paye et de gestion des Ressources Humaines.

- deux nouvelles inscriptions concernant, d'une part, la sécurité numérique (850 K€) afin de doter l'Agence Monégasque de Sécurité Numérique (A.M.S.N.) des moyens nécessaires en termes d'équipements pour assumer sa mission de prévention, de détection et de traitement des cyberattaques, et, d'autre part, la surélévation de la Sûreté Publique (500 K€, sur un coût total de 25,5 M€) afin de créer trois niveaux supplémentaires sur le toit de l'immeuble de la Sûreté Publique.

- une inscription de 721 K€ sur l'article « Assistance échange automatique », créé au Budget Rectificatif 2016, afin de prendre en charge les prestations d'assistance de l'Administration dans le cadre de la mise en place de l'échange automatique des données financières en matière fiscale, conformément aux standards de l'OCDE.

i) Investissements

Ce chapitre intègre l'article créé pour assurer le financement du nouvel hôpital. Cet article est doté d'une inscription de 50 M€.

Par ailleurs, 5 M€ ont été inscrits pour de potentielles acquisitions immobilières et 8 M€ pour d'éventuel rachats de biens au Fonds de Réserve Constitutionnel.

j) L'équipement industriel et commercial

Ce chapitre est en diminution (- 1,9 M€, soit - 27,7 %). On note principalement :

- la fin des travaux du parking du Quai Antoine 1er (- 3,2 M€),

- la hausse des travaux du dépôt de Carros (+ 3 M€) afin de construire un nouvel entrepôt sur le terrain libéré lors de la construction du 1er entrepôt.

III – Les Comptes Spéciaux du Trésor

Les Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.), qui enregistrent des opérations temporaires comme par

exemple les prêts et avances et les C.H.C., font apparaître un solde débiteur prévisionnel de 64.464.000 €, soit 81.973.000 € de recettes et 146.437.000 € de dépenses.

Il est à noter la fusion des C.S.T. 81.21 « Energie Développement Durable » et 82.30 « Fonds Vert National » pour rassembler et conjuguer l'ensemble des moyens dédiés au Développement Durable, afin de donner une visibilité et une cohérence accrues à la politique impulsée en faveur de l'Environnement. Le C.S.T 82.30 « Fonds Vert National » est ainsi destiné à financer des projets en matière de développement durable, d'environnement et d'énergies renouvelables dans le cadre notamment des engagements pris au cours de la COP21.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame le Directeur.

Nous allons donc débiter l'examen du projet de Budget Primitif 2017.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, je rappelle, pour tous ceux qui interviendront au cours de ces séances consacrées au projet de Budget Primitif 2017, si vous en êtes d'accord, que nous reconduisons les mêmes dispositions que par le passé pour les temps de parole consacrés aux interventions :

- six minutes dans le cadre de la discussion générale,
- trois minutes ensuite par intervention sur un même sujet par chapitre budgétaire ainsi que pour les explications de vote finales.

Chers collègues, pour la fluidité du débat, vous aurez l'occasion d'aborder les sujets que vous souhaitez au fur et à mesure que nous examinerons les chapitres du budget.

Monsieur le Ministre, c'est avec intérêt que le Conseil National a pris connaissance du rapport du Gouvernement qui accompagnait le fascicule budgétaire.

Avant la lecture du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je vous rappelle, chers collègues, que le Gouvernement a procédé à des inscriptions complémentaires, dont nous avons eu connaissance par courrier en date du 23 novembre dernier. Un nouveau fascicule budgétaire modifié vous a été diffusé lundi 5 décembre 2016.

Je passe maintenant la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur Marc BURINI, pour la lecture du rapport relatif au projet de Budget Primitif 2017, qu'il a établi au nom de la commission.

M. Marc BURINI.- Merci Monsieur le Président.

Le projet de loi n° 956 portant fixation du Budget Général Primitif de l'Etat pour l'exercice 2017 a été déposé sur le bureau du Conseil National le 30 septembre 2016 et a été renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale le 3 octobre dernier en Séance Publique.

Celle-ci a étudié l'ensemble de la documentation qui accompagne la loi de Budget c'est-à-dire le Programme Gouvernemental d'Action – dit PGA – qui présente les priorités gouvernementales pour l'année 2017, l'exposé des motifs de la loi, le document de travail explicatif qui détaille les actions par chapitre, le fascicule budgétaire et enfin, le programme triennal d'équipement public.

Le 19 octobre dernier, la Commission des Finances a transmis au Gouvernement plus d'une centaine de questions. Elle a également sollicité le Gouvernement s'agissant de la mise à jour des tableaux de suivi des recettes, des dépenses et des activités des sociétés concessionnaires mis en place sous cette mandature.

Les 8, 9 et 14 novembre dernier, Conseil National et Gouvernement se sont réunis en Commission Plénière d'Etude budgétaire et ont débattu pendant près de 24 heures sur l'ensemble des politiques publiques et des actions qui en découlent.

Le Gouvernement présente un projet de Budget Primitif en excédent, conformément aux deux années précédentes. Pour 2017, les prévisions de recettes s'élèvent à 1 milliard 210 millions d'euros et les dépenses à 1 milliard 202 millions d'euros conduisant à un résultat excédentaire de 7,9 M€.

En date du 23 novembre, quelques heures avant la validation de ce rapport, le Gouvernement nous faisait parvenir un courrier comprenant des inscriptions complémentaires. Ces nouvelles inscriptions ramènent l'excédent de 7,9 à 7,1 M€.

Avant d'analyser de manière détaillée les éléments chiffrés qui ont conduit à ce résultat prévisionnel positif, votre Rapporteur souhaite faire quelques remarques liminaires.

Tout d'abord, l'exposé des motifs est plus détaillé que par le passé, notamment sur certains sujets qui préoccupent la Commission des Finances, tels que les recettes de T.V.A. immobilière. Dans ses réponses à la Commission, le Gouvernement n'a pas été avare d'informations, reflétant une volonté de transparence plus affirmée envers la Représentation Nationale. Les élus sont satisfaits de cet état d'esprit nouveau et veilleront à ce que cette transparence perdure et que la quantité d'informations ne se fasse jamais au détriment de la qualité.

Notons ensuite qu'il s'agit du premier Budget Primitif du nouveau Ministre d'Etat, Monsieur Serge Telle, lequel a déclaré dans la presse « Ce n'est ni un budget de transition, ni un budget de rigueur. C'est un budget en excédent, d'anticipation ».

Anticiper est emprunté du latin « *anticipare* » qui signifie prendre par avance, prendre les devants. Le Conseil National ne peut que se réjouir de cette préoccupation d'anticiper l'avenir et de conduire des politiques avec une vision à long-terme. C'est une manière saine de gouverner que votre Rapporteur avait appelée de ses vœux dès le début de cette mandature.

Pourtant, cette année encore, c'est justement l'anticipation et la visibilité à long terme, qui sont absents dans un grand nombre de dossiers qui ont été discutés lors de nos débats. Ce manque pénalise l'appréciation des élus. Nous y reviendrons tout au long de ce rapport.

Le 10 octobre dernier, le Ministre d'Etat présenta aux Conseillers Nationaux les cinq grandes priorités du Gouvernement : retraites, environnement, sécurité des biens et des personnes, numérique et rayonnement de la Principauté.

Ces priorités se traduisent par des orientations ou des actions nouvelles qui figurent dans le Programme Gouvernemental d'Action 2017:

- ✓ Création d'une ligne budgétaire pour le fonds « Retraite et Prévoyance » ;
- ✓ Unification des efforts consacrés en matière de développement durable et d'environnement par le biais d'une inscription budgétaire unique sur le Fonds Vert National ;
- ✓ Renforcement des moyens accordés aux missions de sécurité avec la création de la Réserve Civile de la Police Monégasque;
- ✓ Développement du numérique avec notamment le lancement du concept « Smart City » dans lequel l'accent est mis sur les projets de développement et les équipements associés ;
- ✓ Rayonnement de la Principauté à l'International.

Avant d'examiner ces cinq grandes priorités, la Commission des Finances souhaite insister à nouveau auprès du Gouvernement, comme elle le fait depuis plusieurs années, afin que ce document soit enrichi d'éléments chiffrés. En effet, s'agissant d'un plan d'actions, il serait opportun que figurent en face des actions et de leurs objectifs, leurs coûts prévisionnels. C'est dans cet esprit que devraient être conçues les

différentes politiques publiques faute de quoi l'anticipation est bien plus ardue.

Pour revenir aux grandes orientations de ce Budget, une des priorités du Gouvernement a très largement occupé les débats lors des Commissions Plénières d'études. Il s'agit du sujet de la retraite des fonctionnaires.

Le Gouvernement a décidé à ce titre de créer un fonds dénommé « retraites et prévoyance » afin, comme l'indique le Programme Gouvernemental d'Actions, « de préparer le financement de l'avenir, pour la première fois en 2017... il paraît nécessaire de s'inscrire dans la durée dès lors que ces dépenses (dépenses des retraités de l'Etat et dépenses liés à la dépendance des personnes âgées) constituent des charges pérennes et croissantes qui vont peser sur le budget de l'Etat ».

Afin d'alimenter ce fonds, le Gouvernement a créé une ligne budgétaire nouvelle au sein de la section 6 consacrée aux interventions publiques et l'a abondé de 5 M€.

Le Gouvernement a donc bien pris ses responsabilités en ouvrant une réflexion sur ces deux fronts – retraites et dépendance – suite aux demandes du Conseil National.

Cette inscription a suscité de longs débats dans la mesure où les deux sujets de la retraite et de la dépendance sont traités de la même manière alors que le premier ne concerne que le financement des retraites de la fonction publique et le second concerne l'ensemble de la population résidente. Dès lors, les élus ont souhaité que les deux sujets soient étudiés séparément.

Votre Rapporteur tient d'emblée à souligner que ces dépenses ne sont pas les seules qui « constituent des charges pérennes et croissantes qui vont peser sur le budget de l'Etat ».

Par ailleurs, il est apparu que la somme prévue n'est basée sur aucune prévision de dépenses, ni aucun plan de financement, comment dès lors s'inscrire dans la durée comme le précise le Programme Gouvernemental d'Action?

En résumé, c'est la totalité des caractéristiques de ce fonds qui est inconnue à ce jour: quelle entité juridique, quel mode de gestion, quels sont les montants nécessaires et à quelle échéance ? En l'absence de réponse à toutes ces questions, fallait-il dès lors inscrire une telle somme au budget ? Cette somme ne ressortit-elle pas plus de l'effet d'annonce ?

Il est regrettable que le Gouvernement ait eu à procéder de la sorte sur un sujet de cette importance étant précisé que cet article n'a pas réellement de sens puisque le Gouvernement n'a pas d'autres choix que de payer les retraites des fonctionnaires.

Il eut été sans doute plus opportun d'ouvrir deux lignes budgétaires pour frais d'études (retraite et dépendance) afin d'entamer une large réflexion de fond sur ce qu'il conviendrait de mettre en place dès le début de l'année 2017.

A la demande du Conseil National, le Gouvernement a accepté de créer un groupe de travail mixte, ce qui nous semble absolument indispensable. Nous attendons des premières réunions sur ce sujet de disposer, avant toute décision, d'un panorama complet de la situation des retraites. Nous souhaitons également un échange avec la société d'acteurs qui a d'ores et déjà effectué des projections.

La majorité veillera tout au long de ce dossier à ce que les acquis sociaux des fonctionnaires et des retraités soient maintenus. Certains effets d'annonce peuvent être anxiogènes et contre-productifs, c'est pourquoi la Commission des Finances tient à souligner que le paiement des retraites est très loin d'être en péril que nous pouvons donc prendre le temps de la réflexion.

Le deuxième volet prioritaire de ce Budget concerne le développement durable et la transition énergétique. Le fonds vert créé au Budget Primitif 2016 est ainsi porté de 5 à 21 M€. Les Conseillers Nationaux soutiennent pleinement la volonté de mettre en œuvre des politiques volontaristes permettant de réduire de manière durable et drastique les émissions de gaz à effet de serre. Ils ont donc demandé que les crédits dévolus à cette politique apparaissent de manière plus lisible dans le budget. Les articles étant pour l'heure disséminés dans des chapitres et sections diverses de telle sorte que les sommes réellement consacrées à ce vaste programme ne sont pas toujours assez clairement identifiées.

De plus, ce domaine est un des sujets – parmi tant d'autres – où les élus auraient souhaité avoir une visibilité à 10 ans car il s'agit bien là d'une stratégie de très long terme.

Rappelons que les objectifs fixés sont très ambitieux et vont bien au-delà du simple triennal : réduction de 30 % des émissions de gaz à effet de serre pour 2020, de 50 % pour 2030 et de 80 % pour 2050.

Le troisième volet concerne la sécurité. Dans ce domaine, la principale mesure annoncée pour 2017 consiste en la création d'une Réserve Civile de la Police Monégasque dont la composition et les missions ont sollicité beaucoup d'interrogations de la part des élus. Les vacataires seront des retraités de la Sûreté Publique et auront des missions administratives ou de terrain notamment lors de manifestations publiques.

Les Conseillers Nationaux l'ont déjà dit et votre Rapporteur souhaite le répéter ce soir, ils sont et seront toujours disposés à voter les crédits nécessaires pour maintenir, voire améliorer, le haut niveau de sécurité en Principauté. Ainsi, un audit mené sous l'égide du Conseiller pour l'Intérieur et du Directeur de la Sûreté Publique, devrait définir les besoins en moyens et en hommes pour les cinq à dix prochaines années.

Le quatrième sujet concerne le numérique et en particulier le développement de la « Smart City » c'est-à-dire la ville intelligente. Sur ce dernier point, le Gouvernement a créé un article triennal dédié qui s'élève pour l'instant à 3,3 M€. Les réponses aux questions de la Commission sont certes fournies, et détaillent les mesures concrètes sur 2017 et 2018 telles que le remplacement des abribus, la mise en place d'un entrepôt de données, le développement du site « infochantiers », etc. Cependant, dans ce domaine encore, le Conseil National ne peut que regretter l'absence de vision stratégique sur ce dossier et de plan d'actions sur le long terme. Ce nouveau chantier du numérique devrait, selon les élus, être étudié en synergie avec la modernisation des services publics destinés aux usagers.

Votre Rapporteur rappelle à ce titre que l'article triennal dédié à la mise en œuvre du système d'information de l'administration s'élève à 20 M€ et que ce chantier doit demeurer également une priorité de l'Etat.

Le dernier axe majeur de ce Budget 2017 concerne le rayonnement de la Principauté à l'international. A ce sujet, les élus ont salué la réorientation de la politique de communication impulsée par le nouveau Ministre d'Etat. Ils sont favorables aux réflexions sur la distinction entre, d'une part, la communication gouvernementale et, d'autre part, ce qui appartient au domaine de l'information. Les élus resteront cependant attentifs quant aux coûts du futur pôle media en cours de définition. D'un commun accord, Gouvernement et Conseil National ont donc prévu de se rencontrer l'an prochain au cours d'une Commission Plénière d'Etudes dédiée à la Communication.

Votre Rapporteur va à présent s'attacher à décrire les grandes lignes de ce projet de Budget.

Avant la lettre du 23 novembre précitée, le Budget Primitif 2017 était établi en excédent de 7,9 millions avec 1 milliard 210 millions de recettes (en hausse de 5,9 % par rapport au Budget Primitif 2016) et 1 milliard 202 millions de dépenses (en hausse de 5,7 % par rapport au Budget Primitif 2016).

Gouvernement et Conseil National ne peuvent que se réjouir des prévisions de recettes atteignant à nouveau des records et d'un budget présentant un excédent depuis les quatre derniers exercices.

La Commission des Finances ne saurait étudier un Budget sans s'inscrire dans le contexte macro-économique et politique mondial. Or, le contexte dans lequel s'inscrit ce budget est toujours aussi incertain du point de vue international. En effet, le récent résultat des élections américaines pourrait conduire à une dérégulation du système bancaire américain avec des conséquences sur les marchés financiers mondiaux.

Selon l'OCDE, « L'économie mondiale est toujours piégée dans une croissance molle avec des déceptions (...) qui pèsent sur la croissance des exportations et qui alimentent la faiblesse du commerce, des investissements, de la productivité et des salaires ».

En effet, ces dernières années, le taux de croissance du commerce mondial a diminué de moitié par rapport à la période pré-crise, avec une faible progression des échanges concentrée en Asie. Si le niveau peu élevé de l'investissement a joué un rôle, malgré le rééquilibrage à l'œuvre en Chine, un ralentissement permanent de la croissance des échanges pèserait sur les gains de productivité. Les avancées insuffisantes – voire la régression – de l'ouverture des marchés mondiaux aux échanges ont amplifié cette décélération.

Enfin, les taux d'intérêt exceptionnellement bas – voire négatifs – faussent le fonctionnement des marchés de capitaux et accentuent les risques à l'échelle du système financier dans son ensemble.

Ainsi, selon les prévisions de l'OCDE, la croissance de l'économie mondiale sera de 2,9 % cette année et de 3,2 % en 2017, soit un taux bien inférieur aux moyennes de long terme. Le Conseil National et le Gouvernement ne peuvent donc faire fi de cette situation incertaine.

La Commission des Finances et de l'Economie souhaite également attirer l'attention de chacun sur les années de déficit que notre pays a connu, il y a seulement 7 ans de cela, ce qui est bien peu à l'échelle

d'un Etat. En 2009, déficit de 61 M€, en 2010, déficit de 78 M€, en 2011, déficit de 51,7 M€. Il convient donc de demeurer vigilant quant aux dépenses qui ne cessent de croître proportionnellement aux recettes depuis le retour aux excédents.

Pour toutes ces raisons, il est indispensable que les résultats excédentaires de ces dernières années ne fassent pas oublier l'enjeu majeur que constitue la gestion rigoureuse des deniers publics de l'Etat. Il convient de garder également à l'esprit que seule la recherche constante de recettes nouvelles et la maîtrise des dépenses pourront préserver l'indépendance financière de la Principauté et l'excellence de son modèle économique et social.

S'agissant de « notre bas de laine », le Fonds de Réserve Constitutionnel, il faut également se réjouir des bonnes performances de sa partie liquide, en partie due à une gestion plus rationnelle, souhaitée et incitée par la Représentation Nationale.

Ainsi, la mise en place d'outils de suivi adaptés et le recrutement d'un fonctionnaire dédié au fonds, ne peuvent qu'emporter l'assentiment des élus. Mais ceci ne doit pas faire oublier qu'il y a 10 ans, le F.R.C. couvrait plus de quatre années de Budget en dépenses ordinaires. La situation aujourd'hui s'est largement dégradée puisque le montant de la partie liquide du fonds s'établit à 2 milliards 320 millions d'euros et qu'il ne couvre que 2,8 années de dépenses ordinaires.

C'est pour cela que la Commission des Finances pense qu'il est temps de réfléchir ensemble, Monsieur le Ministre, afin de définir combien d'années la partie liquide du Fonds de Réserve devrait couvrir en termes de dépenses ordinaires. Ce nombre d'années ne devrait, à notre avis, pas tomber en deçà de trois ans. Une fois ce seuil défini, notre épargne permettrait de sanctuariser pour plusieurs années nos dépenses ordinaires au titre desquelles figurent aussi – faut-il le rappeler – les retraites des fonctionnaires.

Pour le dire autrement, l'objectif commun à nos deux institutions pourrait être de faire en sorte que la partie liquide du Fonds de Réserve Constitutionnel ne représente jamais moins de 3 ans des dépenses ordinaires du Budget. Ce cadre contraignant ne pourrait que favoriser une plus grande discipline budgétaire afin d'atteindre et ensuite maintenir cet objectif commun pour l'avenir.

Votre Rapporteur en vient à présent à l'examen des recettes de ce Budget Primitif. Elles se décomposent de la manière suivante :

- 924 M€ au titre des contributions en hausse de 5,2 % ;

- 258 M€ au titre des produits et revenus du domaine de l'Etat en hausse de 11,1 % ;

- 28,5 M€ au titre des produits et recettes des services administratifs en baisse de 12,6 %.

Le chapitre des contributions continue de représenter la très large majorité des recettes de l'Etat soit 76 %. Leur hausse de 5,2 % est plus contenue que celle de l'an dernier qui s'établissait à 9 %.

Notamment, la T.V.A. qui progressait de 10,5% au Budget Primitif 2016 ne s'accroît plus que de 2,6 % pour atteindre 595 M€. L'impôt sur les bénéfices est stable à 125 M€.

Les droits de mutation passent de 100 à 120 M€ soit une hausse de 20 %, le chiffre de 120 M€ correspondant au résultat réalisé en 2015. Les droits de douane présentent une forte hausse de 13,8 % passant de 29 à 33 M€, soit 4 millions en valeur absolue.

Il peut être également relevé que les revenus de la fiscalité de l'épargne qui s'élevaient à 5 millions d'euros ont entamé une baisse irréversible et atteignent 3,5 M€. Il faut rappeler que cette recette provient de la quote-part de 25 % que perçoit la Principauté sur la retenue à la source opérée sur les résidents de l'Union Européenne détenteurs d'un compte bancaire à Monaco. Cette recette est amenée à disparaître suite à la mise en place de l'échange automatique de renseignements en matière fiscale.

Comme votre Rapporteur l'a évoqué maintes fois, il est vital de générer de nouvelles recettes. A ce titre, la Commission des Finances a suggéré l'an dernier au Gouvernement de suivre de manière régulière l'apport des sociétés nouvellement créées en Principauté en matière de retombées économiques. A la question de la Commission sur les retombées de T.V.A., le Gouvernement a répondu qu'en 2015, 721 entreprises se sont créées, et la T.V.A. générée par ces nouvelles activités s'est élevée à 3,6 M€. Depuis le début de l'année 2016, elles sont au nombre de 578 pour une T.V.A. de 5,6 M€ soit une moyenne de 9000 € par société.

Même s'il s'agit d'activités nouvelles, ces données paraissent plus que modestes à la Commission qui s'interroge dès lors sur une meilleure prise en compte en amont des retombées directes et indirectes des activités que l'on souhaite voir s'implanter en Principauté.

Les produits et revenus du domaine de l'Etat s'élèvent à 258 M€ et constituent le deuxième chapitre des recettes, représentant 21% de celles-ci. Ce chapitre en hausse de 11 % par rapport au Budget Primitif 2016, cache des évolutions en sens inverse.

En effet, les produits du domaine immobilier de l'Etat sont en hausse de 13,2 %. Tandis que, les recettes des parkings publics progressent de 3,1%, ce sont les produits de cessions qui affichent une très forte augmentation passant de 3 millions au Budget Primitif 2016 à près de 15 M€ au Budget Primitif 2017.

Les monopoles exploités par l'Etat présentent une baisse de 2,1 % due à un recul des recettes de la régie des tabacs et de l'article « eaux – extension du réseau » destiné à retracer la participation de l'Etat au titre de la rénovation de la station d'épuration des eaux.

Les monopoles concédés connaissent un accroissement significatif de 9,9 %. La majeure partie de cette hausse provient d'une progression de 4 M€ de l'article « Energie Développement durable » qui retrace un versement depuis le Compte Spécial du Trésor « Fonds Vert National », ce qui ne constitue pas une recette au sens propre.

Quant aux résultats des sociétés bénéficiant d'un monopole concédé par l'Etat, les situations sont contrastées. Si l'on peut se féliciter de la progression de la redevance de Monaco Telecom et de la SMEG (respectivement de 3,8 et 3,3 %), la Commission s'interroge sur la faiblesse des recettes générées par les opérateurs radio, TV et satellites dont on pourrait attendre des versements plus substantiels.

Enfin, la Commission est extrêmement dubitative sur la prévision de redevance de la Société des Bains de Mer qui s'élève à 33,8 M€ en hausse de 4,8 %. Celle-ci est établie en fonction d'un montant prévisionnel des recettes brutes des jeux pour l'exercice 2016/2017 qui ne semble pas s'appuyer sur un plan de relance de cette activité historique.

Ainsi, les élus ont-ils souhaité avoir connaissance du business plan de la S.B.M. pour les cinq prochaines années, élément que tout actionnaire majoritaire dans le monde réel des affaires a en sa possession. A leur grande surprise, le Gouvernement n'a pas été rendu destinataire de cette information essentielle.

Dès lors, les élus s'interrogent encore une fois sur les moyens de contrôle et de supervision de l'Etat à la fois en sa qualité d'actionnaire principal mais également en sa qualité de concédant dans une société dont chacun connaît le rôle économique et social.

Les Produits et Recettes des Services administratifs ne représentent que 2,3 % des recettes totales du Budget. Si les recettes du Service de la Circulation et de la Direction du Stade Louis II sont en hausse, ce chapitre et la majeure partie de ces lignes budgétaires, sont globalement en baisse de 12,6 %.

Les Conseillers Nationaux engagent le Gouvernement à mener une réflexion sur les recettes des services administratifs - représentant 28,5 M€ - qui sont bien souvent sans aucun lien avec le service rendu et totalement dé-corrélés du coût pour l'administration. De nombreuses démarches administratives sont proposées à des tarifs dérisoires et n'ont subi aucune augmentation depuis plusieurs années.

Pour conclure sur ce chapitre, la Commission des Finances souhaite insister à nouveau sur la nécessité de diversifier les recettes de l'Etat même si la vitalité de l'économie monégasque est indéniable. La récente publication du PIB monégasque pour l'année 2015 qui s'élève à 5,64 milliards d'euros contre 5,32 en 2014 en est une preuve.

Mais, au-delà de cet agrégat, l'analyse montre que nous dépendons toujours de la bonne santé des secteurs de l'immobilier et de la construction, respectivement 13% et 24% de la T.V.A. encaissée en 2015. En ce qui concerne l'impôt sur les bénéfices, il faut garder à l'esprit que plus de 57 % de cet impôt est généré par les activités financières et d'assurances, secteur qui a connu depuis la crise de 2008 de grands bouleversements : consolidation et regroupement des établissements bancaires, mouvement général vers la transparence fiscale.

Le Gouvernement doit donc à la fois accompagner les secteurs en crise ou en mutation comme l'industrie et le secteur financier et prospecter auprès des entreprises représentant de nouveaux secteurs porteurs.

Votre Rapporteur va maintenant s'attacher à l'étude des dépenses.

Les dépenses envisagées au titre du Budget Primitif 2017 s'établissent à près de 1 milliard 202 millions d'euros en augmentation de 5,7 % par rapport au Budget Primitif 2016.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- 543 M€ au titre des dépenses de fonctionnement ;
- 268 M€ au titre des dépenses d'interventions publiques ;
- 391 M€ au titre des dépenses d'équipement et d'investissements.

Votre Rapporteur se propose préalablement à l'analyse des dépenses de fonctionnement de rappeler au Gouvernement l'importance de résister à la boulimie d'inscriptions budgétaires en matière de dépenses afin d'assurer l'avenir et de ne pas oublier que les vents mauvais peuvent se lever à tout moment

et que nous ne sommes pas indépendants de notre environnement. Les méditerranéens que nous sommes connaissent bien les coups de tabac qu'une mer étale peut rapidement connaître.

En effet, la Commission des Finances ne peut que s'inquiéter de la croissance continue des dépenses dites ordinaires (fonctionnement et interventions publiques) qui dépassent désormais le montant total des dépenses du Budget Primitif 2009.

La charge fixe que peut représenter ce type de dépenses devrait conduire le Gouvernement à une réflexion essentielle sous plusieurs axes. Tout d'abord, il est désormais urgent que l'Etat ait une vision à moyen et long terme sur les actions à mener et les moyens financiers à mettre en place aux fins d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé.

Le Gouvernement ne peut se soustraire à l'établissement d'un plan d'action précis et chiffré condition *sine qua none* pour procéder à d'éventuels arbitrages budgétaires. De même, le rôle prépondérant du Gouvernement au sein des entités publiques doit conduire à la même stratégie.

Votre Rapporteur souhaite également attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'une plus grande efficacité dans la gestion des coûts appliqués dans l'Administration. Il peut parfois exister des cloisons infranchissables entre les gestionnaires en charge des recettes de certains services administratifs et les fonctionnaires ayant la charge des dépenses y afférentes.

Cette imperméabilité trop souvent répandue dans le mode de fonctionnement de notre administration peut être préjudiciable quand elle conduit à une méconnaissance des coûts de certaines mesures ou à minimiser la rentabilité des services et actes administratifs.

Enfin, la Commission des Finances considère que les inscriptions dites « de principes », encore trop nombreuses, ne respectent pas les objectifs votés et entraînent des écarts vertigineux entre la réalisation budgétaire et les estimations. Ces inscriptions peuvent conduire, à la clôture budgétaire, à procéder à des dépassements de crédits en dehors de tout respect des règles budgétaires.

S'élevant à 543 M€, les dépenses de fonctionnement, représentent près de la moitié des dépenses de l'Etat. Ces dépenses regroupent les dépenses de personnel, de fournitures et travaux ainsi que les frais financiers.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 318 M€ soit une nouvelle augmentation de 1,6 %.

Cette année, le Gouvernement prévoit de créer une trentaine de postes supplémentaires dans la lignée du Budget Primitif 2016. Cette augmentation est conforme aux années précédentes.

Les fournitures, services extérieurs et travaux en hausse de 6,2 % atteignent près de 212 M€. Ces dépenses assez diverses, sont également dévolues au fonctionnement des services administratifs. A ce titre, la Commission a relevé la nette augmentation des frais de fonctionnement afférents à la restructuration et aux nouvelles missions de la Direction de la Communication.

Cette somme de 212 M€ connaît une hausse de 10 % pour les frais de fonctionnement des services de l'Etat, de 7,3 % pour les charges d'entretien – prestations et fournitures, de 2 % pour les petits travaux et frais propres à l'activité des services commerciaux et de 19 % pour les achats de mobiliers et de matériels.

Parmi les achats de mobiliers et de matériels, les élus saluent avec satisfaction les crédits conséquents dévolus tant à l'Agence de Sécurité Nationale qu'à la mise en œuvre de la loi n° 1430 sur la sécurité intérieure votée par le Conseil National en date du 6 juillet 2016.

Les retraites des fonctionnaires, représentant plus de 71 millions d'euros au Budget Primitif, figurent également au titre des dépenses de fonctionnement. Si votre Rapporteur pense que le dossier des retraites doit conduire à une étude globale, cette dernière ne saurait commencer par une réflexion en amont incorporant l'ensemble des interactions d'une carrière administrative qui doit en tout état de cause se terminer par l'octroi d'une retraite. Ce processus administratif débute bien entendu par le recrutement. C'est là que le Gouvernement va engager l'avenir de nos dépenses pour de nombreuses décennies.

Votre Rapporteur attire une nouvelle fois l'attention du Gouvernement pour que, autant que faire se peut, certaines prestations puissent être externalisées afin de limiter l'engagement de personnel affecté à des missions spécifiques dont l'avenir ne nous garantit pas forcément le besoin.

Votre Rapporteur va maintenant s'attacher à étudier les dépenses d'interventions publiques qui s'élèvent à 268 M€, soit une hausse de 7,5 % – près de 19 M€ – par rapport au Budget Primitif 2016. Il faut souligner que cette augmentation est de plus de 16 % par rapport au résultat 2015. Ces mêmes dépenses s'élevaient pour le résultat de l'exercice 2013 à 202 M€. Cette augmentation de près de 33 % en 4 ans ne peut qu'inquiéter la Commission des finances.

Ces dépenses comprennent aussi le Budget Communal pour 47,6 M€.

Le domaine social est en hausse de plus 3,6 M€ soit plus 10,3 %. Cette hausse s'explique essentiellement par la subvention d'équilibre de 6 M€ octroyée au Centre Hospitalier. S'il est difficile de connaître l'évolution des dépenses et des recettes de l'hôpital pour les années à venir, il est certain que le changement de système de tarification, ne sera pas neutre et entrainera sans doute des subventions encore plus conséquentes.

Cependant, un hôpital public ne peut avoir qu'une logique comptable et le nouveau système de tarification ne devra évidemment pas se faire au détriment de l'offre de soins de grande qualité – s'inscrivant dans un schéma sanitaire cohérent – que la Principauté est en droit d'attendre.

Par ailleurs, la Commission a souvent le sentiment d'un manque de visibilité du Gouvernement dans sa gestion de ses investissements voire dans ses engagements. Pour ce qui concerne les engagements via les interventions publiques, le Gouvernement doit être conscient que les objectifs ambitieux doivent être accompagnés par des actions concrètes qui ne peuvent, une nouvelle fois, se soustraire à une vision au minimum à moyen terme. En effet, la multiplication des articles budgétaires, voire des sections qui les affectent, ne permettent pas une analyse globale de l'action et des efforts entrepris.

A ce titre, la ratification de l'accord de Paris COP21 engage la Principauté dans un défi qui ne saurait entraîner, dans un souci d'efficacité, la multiplication des acteurs gouvernementaux mais plutôt appeler à une plus grande rationalisation des moyens et des services afin d'assurer le succès de nos objectifs dans le respect de nos engagements internationaux.

Au titre de la cinquième priorité budgétaire du Gouvernement, le rayonnement international est souhaité et envisagé via des partenariats sportifs avec les clubs de Football et de Basket ainsi qu'un partenariat avec le navire scientifique « le Yersin ». Votre Rapporteur est favorable à une politique de communication adaptée et ciblée dans la mesure où elle mettra en valeur Monaco. Mais il convient de s'assurer de posséder, là encore, une vue d'ensemble budgétaire à 5 voire 10 ans sous peine de subir l'effet inverse dans le cas d'un abandon ou d'un échec.

Dans le domaine sportif même si les équipes de première division jouissent d'une forte représentativité sur le plan international, il est malheureusement difficile de maintenir une démarche rationnelle et rigoureuse dans un domaine où dominant le passionnel et la médiatisation à outrance.

Votre Rapporteur souligne donc l'intérêt de s'assurer de l'engagement à long terme de la part des propriétaires de ces entités au vu des efforts financiers envisagés par le Gouvernement.

De manière générale, une équation simple serait de procéder à une économie pour permettre une nouvelle dépense publique. Malheureusement, votre Rapporteur ne peut que constater l'accroissement du millefeuille d'inscriptions de dépenses peu propice à la perte de poids budgétaire.

Il est désormais urgent de maîtriser cette catégorie de dépenses en arbitrant les choix stratégiques pour l'avenir afin d'éviter de tendre à cette affirmation de Boileau : « Souvent trop d'abondance appauvrit la matière ». La Principauté doit maintenir son image de terre de culture et de sport, d'évènements exceptionnels, mais nous devons veiller à privilégier le qualitatif au quantitatif en matière notamment de manifestations. De manière générale doit-on et peut-on toujours tout faire ? Pourra-t-on toujours tout faire ? Il paraît à la Commission des finances qu'il est temps de se poser ces questions.

Ce constat d'opulence budgétaire pour la section 6 de notre budget est amplifié quand on aborde les dépenses de la section d'équipement et d'investissement regroupées sous la section 7.

Les dépenses de cette section s'élèvent à 391 millions d'euros en progression de 28 millions soit 8 % par rapport au Budget Primitif 2016. Elles totalisent 33% des dépenses de ce Budget et se répartissent de la manière suivante :

- 352 M€ au titre des travaux d'équipements *stricto sensu*, comprenant 50 millions au titre de la provision pour le nouvel hôpital ;
- 14 M€ consacrés respectivement à l'acquisition de matériel d'équipement ;
- 25 M€ destinés à l'acquisition d'immeubles et aux rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel.

Les travaux d'équipement représentent 90% des investissements de ce budget. La Commission des Finances a relevé que la quasi-totalité des crédits font l'objet d'une inscription au plan triennal d'équipement 2017/2018/2019.

Cette inscription triennale a l'avantage de projeter à 3 ans la programmation financière tout en appréciant l'avancement de chaque chantier.

Pour ce Budget Primitif, c'est à hauteur de 4,1 milliards d'euros que le Gouvernement nous demande de nous engager. Il apparaît donc indispensable de s'assurer qu'une projection sur 5 et

10 ans tant sur le plan budgétaire que sur le phasage opérationnel soit bien établie et maîtrisée par le Gouvernement.

Cet engagement financier de l'Etat représente deux fois la partie liquide du Fonds de Réserve et il est important de rappeler que tout chantier ayant débuté opérationnellement doit être mené à bien.

Votre Rapporteur tient à sensibiliser le Gouvernement sur la gestion de ces dépenses. La bonne réussite de ces opérations est assujettie à la disparition d'interférence budgétaire engendrée par un gonflage artificiel des crédits.

Rationaliser la trésorerie de l'Etat nécessite d'éviter deux types de pratiques dommageables : l'inscription de principe et la constitution de sommes à valoir par la majoration des crédits.

En effet, les inscriptions de principe constituent dans l'esprit du Gouvernement, la mise initiale permettant d'entamer la discussion avec les différentes instances décisionnelles de notre pays et en premier lieu avec le Conseil National. Votre Rapporteur rappelle au Gouvernement que cette pratique ne doit plus avoir lieu d'être : la discussion entre nos institutions n'a pas besoin de ce genre d'artifice, sachant que la ligne budgétaire votée par le Conseil National n'agrée les élus que si elle est réellement exécutée.

Au-delà de la nécessité d'éviter les inscriptions de principe, une meilleure gestion de la procédure de reports de crédits est indispensable à une bonne compréhension de notre Budget d'investissements.

C'est pourquoi tous les élus ont signé la proposition de loi n° 225 proposant un encadrement moderne de cette procédure des reports, favorisant les chantiers dont l'avancement est conforme aux engagements du Gouvernement auprès de notre Assemblée.

Cette prise de conscience doit être accompagnée d'un nécessaire changement de méthode dans la gestion des dépenses d'équipement.

Ce changement de méthode repose également sur l'amélioration des présentations qui sont réalisées chaque année dans le cadre de la Commission Plénière d'Etudes des Grands Travaux.

La Représentation nationale ne saurait se satisfaire de découvrir au détour de lignes budgétaires des nouvelles opérations sans en connaître les détails précis. Les élus ont d'ailleurs demandé que des réunions plus régulières soient tenues notamment sur les opérations domaniales. Il est convenu que celles-ci se déroulent dans le cadre de la Commission du Logement.

Par ailleurs, toutes les nouvelles opérations, doivent être présentées lors de nos débats privés. A ce titre, la Commission s'étonne que des nouveaux chantiers tels que la surélévation des locaux de la Sûreté Publique ou la rénovation de ceux de la Direction du travail n'aient pas été exposés de manière détaillée aux élus.

Il apparaît souvent à la Commission des Finances que les coûts des opérations qui sont présentées par le Gouvernement devraient être revus. L'exemple de la surélévation de la Sûreté Publique pour un montant de 25,5 M€ pour un gain d'environ 1.000 m² nous a interpellés. N'y avait-il pas d'autres solutions de relogement ou de reconstruction ?

La Commission a relevé également l'inscription de 7 millions d'euros d'étude pour des missions de contrôle dans la réalisation de l'opération Testimonio II. Ce chantier qui ne devait, selon le Gouvernement, n'avoir aucune incidence sur les deniers publics, a en outre pris près d'un an de retard pour la livraison de la partie domaniale, chère aux élus.

Au vu du nombre de chantiers prévus, la planification financière en lien avec la gestion du phasage des chantiers sur l'ensemble des quartiers, problématique phare du Budget rectificatif 2016, trouve donc toute sa pertinence.

A la demande du Conseil National, un tableau présentant le phasage de tous les chantiers en cours et à venir a été réalisé par les services du Gouvernement. Il apparaît dans ce document de manière évidente que les années 2017 et 2018 constitueront le point névralgique pour la qualité de vie des résidents.

Au-delà de ce constat, les élus demeurent insatisfaits quant aux mesures prises afin de réduire les multiples nuisances : bruit, pollution et circulation sur cette période. Si un décalage dans le temps des chantiers n'est plus envisageable, il n'en demeure pas moins que le Gouvernement doit impérativement intensifier la communication en amont auprès des riverains de ces chantiers et des résidents de manière générale.

Le Conseil National encourage le Gouvernement à poursuivre la mise à jour du document de phasage des chantiers et réfléchir aux moyens de réduire les nuisances futures. Aucune piste ne doit être négligée en la matière.

Votre Rapporteur exprime un autre regret quant aux échanges intervenus sur la politique d'équipement. Il s'agit de l'absence d'information chiffrée sur les coûts des différents chantiers sur une période excédant le triennal. Une vision décennale nous semble aujourd'hui indispensable.

Cette constatation conduit votre Rapporteur à, une nouvelle fois, attirer l'attention du Gouvernement sur la modernisation des outils informatiques nécessaires au bon fonctionnement de notre administration. La multiplication des chantiers informatiques phagocyte la mise en service des développements et améliorations.

Le projet Optimo, très attendu, développé pour une meilleure gestion du parc domaniale, accuse désormais un retard de plus de 2 années. Espérons que les fonctionnalités du logiciel permettront la mise en application de la proposition n° 222 portant sur la modification du taux d'intérêt pour les Contrat Habitation-Capitalisation.

De manière générale, le vote du Budget Primitif 2017 entraîne l'adhésion par le Conseil National à un grand nombre d'opérations qui engagent, souvent, l'Etat pour des décennies. Au sein de ce programme, figurent huit opérations nouvelles pour un total de 125 M€ :

- la Boucle d'eau de Mer La Condamine pour 3 M€ ;
- la Ville Intelligente pour 3,3 M€ ;
- la Station d'épuration des eaux pour 15,7 M€ ;
- L'UVET pour 56 M€ ;
- L'Aménagement du Stella pour 10,5 M€ ;
- la Société Protectrice des Animaux pour 7 M€ ;
- la Surélévation de la Sûreté Publique pour 25,5 M€ ;
- et, enfin, la Sécurité Numérique pour 4 M€.

L'inscription de l'Unité de Valorisation Energétique des déchets à hauteur de 56 M€ au triennal mérite toute notre attention. Vous avez, Monsieur le Ministre, dès votre arrivée, diligenté une nouvelle étude sur les différentes options envisageables, y compris la délocalisation. Il faut préciser que cette possibilité a toujours été écartée par le passé. Cette étude nous a été transmise dans son intégralité.

L'étude gouvernementale comprenait différentes options bien que vous nous indiquiez par courrier que : « *le Gouvernement a retenu l'option consistant à maintenir en Principauté une capacité de traitement de déchets avec un objectif cible de 30.000 tonnes par an* ». En octobre dernier, nous nous sommes réunis en Commission Plénière d'Etude pour débattre de cette question.

Au terme de nos discussions, tous les élus ne sont pas convaincus par la solution retenue. Comme convenu, nous aimerions connaître la durée de vie

maximale de l'usine actuelle afin de savoir le temps qu'il reste à la réflexion.

Par ailleurs, votre Rapporteur souhaite relever qu'un grand nombre de chantiers à l'étude ou en cours sont réévalués à la hausse au programme triennal d'équipement public. Les plus significatives en terme de montants représentent près de 111 M€, à savoir:

- plus 10 M€ pour la reconstruction du Quai des Etats Unis ;
- plus 39 M€ pour l'extension de l'Héliport;
- plus 11,65 M€ pour l'action de performance énergétique des bâtiments publics ;
- plus 10 M€ pour le maintien à niveau de l'hôpital ;
- plus 25 M€ pour les gros travaux de réhabilitation du Stade Louis II ;
- plus 16 M€ pour l'opération « entrée de ville/jardin exotique ».

S'ils reconnaissent que ces investissements structurels sont nécessaires pour la Principauté, les élus restent néanmoins très attentifs et vigilants sur l'avenir.

En ce qui concerne les acquisitions – préemptions dans le secteur protégé – le budget est maintenu à 5 M€. Cette somme n'est pas en adéquation avec la politique menée par le Gouvernement en la matière, soutenue et voulue par le Conseil National. En effet, les achats sont majoritairement financés par le Fonds de Réserve.

Ce mode de fonctionnement tend par sa non limitation budgétaire à une tentation inflationniste tant dans le nombre d'achats que dans les prix appliqués. Le Conseil National soutient cette politique de préemption sur le principe, mais demeure circonspect sur la stratégie d'ensemble en matière d'acquisition et de remembrements futurs.

Seule une étude urbanistique de grande ampleur sur l'ensemble du territoire permettrait d'avoir une vision globale des remembrements qui pourraient être effectués par quartier dans les vingt prochaines années.

Tout au long de ce rapport, au cours de l'analyse tant des recettes que des dépenses, des politiques publiques, des actions à mener, des objectifs à atteindre tant en termes économiques qu'environnementaux, des activités économiques à promouvoir, un mot apparaît en filigrane : visibilité. Une visibilité de 10 à 15 ans permettrait de définir, planifier et chiffrer les objectifs de l'Etat et donc de connaître les recettes budgétaires dont nous aurons besoin. La taille de notre Pays et de notre budget

devrait permettre un suivi et une exécution plus efficaces de notre politique économique. A certains égards, la Principauté, de par sa dimension, pourrait être gérée comme une entreprise avec son plan d'actions et son plan de financement.

Un Etat comme Monaco peut et doit se doter de cette vision à 10-15 ans. Le Conseil National encourage donc le Gouvernement à se projeter au-delà du budget annuel, au-delà du programme Gouvernemental d'Action, au-delà du programme triennal d'équipement public.

Chaque politique qui s'inscrit dans le temps doit comporter un phasage et chaque phase doit être chiffrée, notamment lorsqu'il s'agit de très grands chantiers à l'échelle de notre pays : nouvel hôpital, îlot Pasteur ou Très Grand Ida. Votre Rapporteur pense qu'à terme nous devons nécessairement effectuer des arbitrages dans l'affectation de nos dépenses publiques.

La période de fin d'année est toujours propice aux bilans et aux bonnes résolutions pour l'année qui suit. Votre Rapporteur ne saurait déroger à la tradition et souhaite revenir rapidement sur l'année 2016 qui aura été marquée par une très forte productivité législative dont Gouvernement et Conseil National peuvent se féliciter.

Depuis l'ouverture de la session de printemps, ce ne sont pas moins de onze lois qui ont été votées et trois propositions de loi qui ont été adoptées. Nombre des lois aujourd'hui en vigueur étaient très attendues. Votre Rapporteur citera sans être exhaustif : la loi sur la sécurité nationale, sur la criminalité technologique, sur le télétravail ou encore sur l'art dentaire.

Ces résultats très satisfaisants sont le fruit de la nouvelle méthode mise en place avec le Gouvernement qui a permis à nos deux Institutions, par des échanges, une écoute, un travail et un dialogue permanents, de mieux œuvrer ensemble.

C'est pourquoi nous attendons que le Gouvernement fasse lui aussi preuve de réactivité et de célérité quant à la transformation en projets de loi des propositions de loi soumises par l'Assemblée. A ce titre la proposition de loi sur les taux du Contrat Habitation Capitalisation est très attendue par nos compatriotes.

Le Conseil National entend poursuivre ce rythme soutenu. Ainsi, pas moins de six textes auront été présentés au vote des élus lors des dernières séances législatives des 29 novembre et 1^{er} décembre derniers et plusieurs autres textes seront examinés lors de la séance publique du 15 décembre prochain.

C'est aussi par le maintien de notre réactivité et notre productivité que nous pourrions adopter des textes majeurs qui renforceront l'attractivité de la Principauté.

A ce titre, le Gouvernement nous a annoncé au cours des débats sur le Budget Rectificatif 2016 qu'il acceptait de retirer – comme le demandait la Commission des Finances – les projets de loi n° 914 et 915 portant sur la modernisation de notre droit économique. La Commission des Finances tient à vous remercier, Monsieur le Ministre d'Etat, pour votre pragmatisme. Ainsi, pourront être déposés et étudiés en priorité des textes attendus par les différents acteurs économiques.

Rappelons que le texte sur le bail à usage de bureau était issu de ce corpus législatif et avait été transformé en proposition de loi par la Commission des Finances. Parallèlement aux avancées législatives, les élus attendent beaucoup de l'année 2017 en termes de projets d'avenir pour les monégasques et les résidents. Ce sont ces programmes qui constituent les priorités du Conseil National pour l'an prochain.

En début d'année, le Gouvernement doit nous présenter un projet ambitieux de rénovation complète du Larvotto conçu par l'architecte de l'extension en mer. Ce projet sollicité et obtenu lors du vote de la désaffectation de ce nouveau quartier est très attendu par les Conseillers Nationaux, par nos compatriotes et par les résidents. Votre Rapporteur espère qu'il donnera un nouvel essor à tout le quartier du bord de mer, en apportant une véritable cohérence urbanistique et architecturale allant du Yacht Club à l'hôtel Méridien.

Un autre projet urbanistique d'envergure a été ardemment souhaité par l'Assemblée. Il s'agit de la restructuration du quartier où sera réalisé le projet Très Grand Ida. Sur l'impulsion du Conseil National, un concours d'urbaniste a été lancé en fin d'année dernière. Le résultat de ce concours doit être présenté aux élus dans le courant du premier semestre 2017. Nous rappellerons que le démarrage de ce chantier d'envergure dépend d'un certain nombre de prérequis et notamment, le relogement du FAR à la Villa Thérèse située au boulevard du Jardin Exotique, opération qui devrait durer environ un an et demi.

De plus, le Gouvernement nous a informés que l'acquisition de certains biens existants sur l'emprise du projet faisait l'objet de discussions avec les propriétaires dont certains sollicitent des prix qui semblent excessifs. Notre Constitution dans son article 24 prévoit une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique. Dans le cadre de cette

procédure, le prix fixé par le juge constitue en tout état de cause « une juste indemnité ».

La Commission des Finances considère que le projet urbanistique « Très Grand IDA » présente une utilité publique et sera prête à examiner tout projet de loi déposé par le Gouvernement allant dans ce sens.

En matière de logement, le Conseil national entend poursuivre également les travaux initiés avec le Gouvernement dans le cadre de la Commission du Logement sur la mobilité au sein du parc domanial. L'objectif étant de mieux répondre au besoin de chacun en incitant davantage aux échanges et en favorisant la restitution d'appartements de grande taille par des foyers dont les besoins locatifs ont évolué dans le temps. Une plus grande mobilité ne nous semble pouvoir être effective qu'en passant par des mesures d'accompagnement appropriées.

L'année 2017 verra la concrétisation très attendue de deux opérations demandées par la Représentation Nationale à savoir l'Engelin qui totalise 133 logements et l'opération intermédiaire située avenue Saint Roman dénommée Villa del Sol qui en comporte 33. De même viendra s'ajouter en 2018 une opération de 26 logements située rue Plati et dénommée Soleil du Midi pour laquelle le Gouvernement a déposé un projet de loi de désaffectation le 26 octobre dernier. Eu égard à l'urgence que revêt ce projet, le Conseil National a fait diligence et ce texte sera examiné le 15 décembre à l'issue des débats sur le Budget Primitif 2017.

Par ailleurs, nous attendons ce soir, Monsieur le Ministre, la confirmation et le détail de la réalisation d'une troisième opération intermédiaire pour laquelle le Gouvernement s'était engagé lors du Budget Primitif 2015.

A ce jour cette opération fait encore cruellement défaut. Votre Rapporteur rappelle que le Conseil National tient particulièrement à ces opérations de taille plus modeste permettant de diversifier le type de logement proposé à nos compatriotes et de redynamiser certains quartiers. L'avantage également de ces opérations réside dans leur délai de réalisation qui permet d'intercaler les livraisons de logements sans attendre celles de tours domaniales.

Les élus ont par ailleurs sollicité une réflexion du Gouvernement quant au maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Votre Rapporteur rappelle que chaque année, dans le cadre du Budget Primitif, le Gouvernement provisionne une somme en vue d'une éventuelle revalorisation du point d'indice.

C'est le cas cette année encore, comme l'atteste la réponse à la question de la Commission des Finances,

je cite : « Au Budget Primitif 2017, le montant prévu pour une majoration éventuelle du point d'indice de 0,5 % est de l'ordre de 880 000 €. »

Les élus vont suivre de près l'évolution du taux d'inflation et ne manqueront pas de demander au Gouvernement, dès le Budget Rectificatif 2017, d'intégrer à minima ces 0,50 % d'indice afin de maintenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires, agents de l'Etat et retraités de la Fonction Publique.

De plus, le Conseil National souhaite que soit dès à présent officialisée et pérennisée la prime exceptionnelle versée en deux fois au mois de juin et de décembre. Celle-ci doit réellement constituer un 13^{ème} mois afin d'être comptabilisée comme faisant partie intégrante du salaire et qu'elle ne puisse jamais être remise en cause. Cela constituerait un engagement fort de la part du Gouvernement.

Eu égard aux excellentes recettes de cette année, nous sollicitons du Gouvernement le versement – comme l'an dernier – d'une prime de fin d'année sur une base fixe. Ce coup de pouce devant être, à notre sens, le même pour tous. De plus, il nous semble nécessaire d'accélérer la mise en œuvre du fonds social qui a été annoncé dès l'an dernier.

Au terme de son exposé, votre Rapporteur appelle à un vote favorable du Budget Primitif 2017 sous réserve de la confiance que chaque élu voudra bien donner au Gouvernement sur les réponses apportées et les engagements donnés dans le cadre de nos débats.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Rapporteur. Je vois que vous avez fait diligence. Monsieur le Ministre, est-ce que vous souhaitez répondre au rapport de la Commission des Finances ? ... Vous avez la parole.

M. le Ministre.- Merci Monsieur le Président. Je tiens également à remercier M. Marc BURINI et les membres de la commission qu'il préside, pour la très grande qualité de ce rapport, et je vais essayer à mon tour d'apporter des éclairages aux interrogations avancées. La caractéristique première de ce projet de budget, vous l'avez souligné, est son excédent, et nous devons nous en féliciter. C'est un élément important, notamment, comme vous le relevez, dans le contexte économique international actuel. Il est le résultat de la démarche de rééquilibrage initiée en 2011. Elle se confirme depuis plusieurs années. Mais je vous rejoins, Monsieur le Rapporteur, sur la vigilance absolue qu'il convient de continuer à observer. L'équilibre de nos Finances Publiques ne serait que

peu de choses s'il n'allait pas de pair avec le développement de notre modèle social, environnemental et économique.

Ce modèle, si cher aux Monégasques et à tous ceux qui vivent à Monaco ou y travaillent, nous devons effectivement le préserver. Cela ne veut pas dire le figer, bien au contraire, car il ne peut être préservé qu'au prix d'adaptations permanentes.

C'est là d'ailleurs l'essentiel du travail du Gouvernement, qui s'inscrit dans la feuille de route que m'a donnée le Prince Souverain lors de ma prestation de serment. Ainsi, lorsque je dis que ce projet de budget est un budget d'anticipation, c'est dans cette vision que je m'inscris : préparer le Monaco de demain, en fixant des grandes priorités – la sécurité, l'environnement ou la numérique.

Mais pour préciser ma pensée un budget d'anticipation a pour but d'assurer les missions premières de l'Etat et mais aussi de poursuivre ses grands projets dans les domaines qui font notre modèle, comme la santé, l'éducation ou la culture.

Or pour autant, vous estimez à différentes reprises dans votre rapport, et j'en suis surpris, que, sur plusieurs dossiers, le Gouvernement manquerait justement d'anticipation et de visibilité à long terme.

Il faudrait selon vous avoir systématiquement une visibilité de 10 à 15 ans pour définir, planifier et chiffrer tous les objectifs de l'Etat.

C'est une réflexion tout à fait juste et c'est précisément, comme je l'ai dit, ce que le Gouvernement s'attache à faire. C'est le cas, par exemple, de notre politique pour le logement des Monégasques, ou encore pour notre politique d'équipements publics et sanitaires, pour lesquels nous disposons d'un plan décennal. C'est le cas aussi dans un autre domaine essentiel, je veux parler du développement durable et de la transition énergétique. Nous vous donnerons plus de détails sur ces sujets lors de la Commission Plénière d'Etude qui se tiendra au début de l'année prochaine, mais la réflexion dans ce domaine est une réflexion à long terme.

Vous conviendrez, je pense, qu'avoir une visibilité à long terme n'est pas possible sur tous les sujets, en particulier dans le contexte international incertain que vous évoquiez.

C'est très bien de regarder loin devant pour avancer dans la bonne direction, mais il faut aussi savoir pouvoir éviter l'obstacle qui peut surgir devant nous. Et pour l'éviter, il faut pouvoir s'adapter aux évolutions et aux événements.

Personne ne sait comment s'écrira l'Histoire à 10 ou à 15 ans, des exemples récents nous rappellent à quel point il faut se garder de telles ambitions.

Le Gouvernement, et c'est important, s'attache donc à disposer d'une visibilité à long terme lorsque c'est possible, mais s'attache tout autant à faire preuve de pragmatisme.

Par ailleurs, j'entends bien le message de Monsieur le Rapporteur concernant la lisibilité du budget et plus particulièrement le souhait que le Programme Gouvernemental d'Action soit enrichi d'éléments chiffrés.

Je vous confirme que le Gouvernement est ouvert pour rechercher avec vous la meilleure manière de vous éclairer sur le Budget de l'Etat. Je reconnais que des améliorations sont possibles et nous allons y travailler pour enrichir le PGA 2018 de chiffres manquants dans les principaux domaines d'action du Gouvernement.

Je signale à ce sujet la parution de la première édition d'un Baromètre des Politiques Publiques qui vous a été adressé le 30 novembre dernier. Ce document permet de renforcer la visibilité des politiques publiques menées à Monaco et de mesurer leurs performances en chiffres au travers d'indicateurs clés. Il répond en cela à certaines de vos préoccupations, mais j'en suis conscient à titre rétrospectif puisqu'il dresse le bilan de l'année écoulée.

Monsieur le Rapporteur ayant parfaitement décrit les grands équilibres de ce texte, il ne me semble pas nécessaire d'y revenir.

J'évoquerai en revanche les priorités gouvernementales dont il témoigne.

S'agissant tout d'abord de la sécurité, le Gouvernement se réjouit du soutien que vous nous apportez.

Vous aurez noté que par lettre du 29 novembre dernier, de nouvelles inscriptions complémentaires avaient été sollicitées, ramenant ainsi l'excédent de recettes du Budget Primitif 2017 à 6.3 M€.

Ces inscriptions, qui viennent en complément de nos échanges en séance privée, portent d'une part sur une dotation complémentaire de 250 000 euros en faveur de l'Agence Monégasque de Sécurité Numérique, pour l'acquisition de matériel. Et d'autre part pour le renforcement des mesures de sécurité, dans le contexte international que nous connaissons malheureusement depuis les attentats de Paris.

Ces nouvelles menaces réclament une réflexion approfondie comme vous le souhaitez sur les missions dévolues à la Direction de la Sûreté Publique, ainsi que sur l'organisation qui doit en découler et les moyens à mobiliser pour y faire face.

Un audit des problématiques de sécurité – état des menaces, des risques, du contexte international - a donc été engagé par le nouveau Directeur de la Sûreté Publique dès sa prise de fonctions, au 1^{er} trimestre 2016. L'ambition de cette étude est de définir la structure et l'organisation optimale de la « Sûreté Publique 2020 ».

Quoiqu'encre inachevée, cette étude fait apparaître un besoin d'accroissement des effectifs de Direction de la Sûreté publique d'au moins 26 personnes, dans l'hypothèse d'une réserve civile avec un effectif de 15 personnes, et d'environ 32 à 33 personnes dans l'hypothèse contraire.

Dans l'attente de son examen complet et compte tenu de l'ampleur des besoins et des délais de recrutement, le Gouvernement considère comme opportun de procéder à un premier recrutement de 9 collaborateurs dès le budget 2017, au travers de la création de postes de fonctionnaires de police répartis comme suit :

- un Lieutenant de Police affecté à la Division de Police Administrative,
- un Lieutenant de Police affecté à la Division de Police Judiciaire,
- sept agents de police dédiés à la surveillance générale du territoire.

Le coût budgétaire annuel de ces recrutements s'élèverait à 517 000 €, charges sociales comprises.

La protection de l'environnement est une autre priorité du Gouvernement pour 2017, comme vous l'avez souligné.

S'agissant du Fonds vert, dont vous évoquez les évolutions, il sera effectivement fusionné avec le Fonds « Energie Développement durable » existant depuis 2010 et alimenté par une redevance de la SMEG.

L'abondement du nouveau Fonds vert national sera le fruit d'un versement de l'Etat, prévu à hauteur de 5 millions d'euros pour le cadre de ce budget, et de la redevance de la SMEG – soit 8 M€.

Concernant votre souhait de voir identifié l'ensemble des dépenses de développement durable du Gouvernement, il rejoint une demande formulée dans le cadre de la certification *European Energy Award* du Gouvernement.

Nous y travaillons donc, ce qui impliquera la mise en place de systèmes comptables susceptibles de prendre en compte certaines dépenses liées comme par exemple les autobus propres ou les bâtiments économes en énergie.

Ces dépenses seront désormais retracées, pour la plupart, via le Fonds vert national.

Les articles d'interventions publiques liées à l'environnement ont par ailleurs été rassemblés dans un même chapitre 10, intitulé « Développement Durable » de la section 6, lors du précédent budget primitif.

Le Gouvernement s'attachera à vous présenter un point d'étape annuel sur ces différentes dépenses, dans le cadre des prochaines discussions budgétaires.

J'en viens à présent à la priorité gouvernementale concernant le développement d'une « smart city » et la modernisation de nos systèmes d'information.

Sur ce sujet, la politique du Gouvernement repose sur quatre piliers :

1. Le développement de l'infrastructure très haut débit cyber-sécurité,
2. L'évolution du cadre réglementaire,
3. La création d'une image numérique spécifique de Monaco,
4. L'accélération numérique, qui peut prendre la forme de partenariats (comme c'est le cas aujourd'hui avec la Métropole Nice Côte d'Azur) ou d'outils dédiés, tels que des incubateurs, accélérateurs, clusters et pépinières d'entreprises.

Les piliers que je viens de citer dessinent un cadre, que les Services du Gouvernement s'attachent à décliner opérationnellement au travers de plans d'actions, comme par exemple le plan numérique de l'Education Nationale.

Pour ce qui concerne plus généralement les chantiers informatiques en cours, il faut souligner qu'ils s'inscrivent dans le cadre des priorités fixées par le Schéma Directeur fonctionnel que nous allons renforcer.

S'agissant du projet Optimo que vous évoquiez, les fonctionnalités liées à la gestion des dépenses ont été désormais mises en œuvre en janvier 2016. Ces fonctionnalités, qui recouvrent notamment la gestion des travaux, les processus de rénovation des appartements, et le suivi des dépenses gérées par les administrateurs de biens, ont permis des gains significatifs dont le suivi et les délais de rénovation des appartements. Outre la gestion des dépenses,

l'intégralité du patrimoine immobilier géré par l'Administration des Domaines a été intégré dans le nouvel outil. La mise en œuvre de la partie gestion locative, prévue début juillet 2016, a été reportée à janvier 2017. Le temps consacré à cet ajustement a été mis à profit pour sécuriser encore davantage le nouveau système et apporter de nouvelles améliorations.

Il faut rappeler qu'Optimo, en dépit du retard pris, sera le premier projet de progiciel de l'Administration. Ce projet pilote permet ainsi de poser certaines bases techniques nécessaires à l'ensemble du Schéma Directeur, et de mettre en place les bonnes pratiques pour les prochains projets, comme en matière de gestion des ressources humaines avec le projet coRHus.

Enfin, la dernière priorité gouvernementale – avant les retraites, que j'évoquerai plus tard – concerne le rayonnement de la Principauté à l'international.

Je me réjouis que le Conseil National adhère à la logique de la nouvelle politique de communication. Bien évidemment, elle permet de rationaliser les dépenses, mais pour autant cette politique a bien sur un coût. Mais celui-ci est maîtrisé.

L'Etat s'est doté de moyens de contrôler les accords de partenariat qu'il a signés avec les responsables des entités sportives que sont le football et le basket. Nous réfléchissons notamment en ce moment à une convention sur 10 ans avec le basket. Le projet « Yersin » ne pourra quant à lui se conclure que dans le cadre d'un comité de pilotage contrôlé par l'Etat réunissant l'ensemble des entités monégasques concernées et totalement contrôlé par l'Etat. Par ailleurs, le Gouvernement a entamé une réflexion sur la transformation du service d'information gouvernemental en un media de service public. Cette réflexion sera étayée, d'une part, par un rapport et, d'autre part, par des grandes discussions avec de grands diffuseurs publics nationaux étrangers. Leur fonctionnement et les relations avec leurs exécutifs peuvent en effet nous inspirer, mais nous en reparlerons ensemble.

Vous avez, Monsieur le Rapporteur, soulevé plusieurs sujets relatifs aux recettes de ce Budget Primitif 2017. Vous avez souligné qu'il appartenait à l'Etat de travailler à leur augmentation. Et le Gouvernement ne peut que vous donner raison. A ce titre, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a suggéré l'an dernier au Gouvernement de suivre de manière régulière les retombées économiques des sociétés nouvellement créées en Principauté. Nous nous y employons.

S'agissant de l'évolution des recettes fiscales, leur progression prévue pour 2017 est plus contenue que précédemment. Mais cela ne doit pas masquer leur niveau très élevé. Pour le mesurer, il suffit de rappeler l'évolution des années récentes. Entre 2010/2011 et 2012/2013, les recettes fiscales sont passées de 600 à 700 millions d'euros. Entre 2014 et 2015 elles ont progressé de 850 M€ à 900 M€, et les recettes 2016, 908 M€, sont en ligne avec les prévisions rectificatives. Avec 924 M€, les prévisions initiales pour 2017 sont volontairement prudentes, du fait principalement du contexte international. Pour autant, il est excessif d'en déduire qu'il serait « vital » je cite : de dégager de nouvelles recettes, même si le Gouvernement poursuit sa réflexion en ce sens. Cela étant, il va de soi qu'au-delà de ces évolutions à court terme, le rendement des contributions est une préoccupation du Gouvernement dès lors que leur produit, comme le fait observer la commission, représente plus de 75 % des recettes budgétaires de l'Etat.

Pour ce qui concerne les retombées de T.V.A., les éléments communiqués par le Gouvernement résultent d'une étude préliminaire réalisée par la Direction des Services Fiscaux.

Pour ce qui concerne à présent la recherche de nouvelles recettes via les tarifs appliqués par nos services administratifs, l'idée est effectivement intéressante. Elle est d'ailleurs déjà engagée par les services concernés. Il convient toutefois de rester prudent. Car si certains services fournissent une prestation de nature commerciale qui intègre une notion de rentabilité, comme le Service des Parkings Publics, d'autres ont une vocation plus sociale, qui implique une décorrélation des coûts et des recettes. C'est par exemple le cas des installations sportives accueillant du public, notamment au Stade Louis II, ou de l'offre proposée aux jeunes par la D.E.N.J.S. avec le Centre de Loisirs Prince Albert II, la Bibliothèque Caroline-Ludothèque ou le Pass'port culture, comme indiqué dans le tableau que nous vous avons transmis lors des Séances Privées. Il n'en demeure pas moins que le Gouvernement reste vigilant sur ce point puisque, comme Monsieur le Rapporteur l'a souligné, les recettes liées à la fiscalité de l'épargne sont appelées à disparaître.

Il nous faut donc effectivement en trouver de nouvelles. Nous avons des pistes de réflexion, elles ont déjà été évoquées la semaine dernière, visant à valoriser l'intérêt de devenir résident en Principauté.

Enfin, pour en terminer sur les recettes, je voudrais dire un mot sur celles générées par les sociétés entretenant un lien particulier avec l'Etat. Depuis la signature du nouveau contrat de concession avec la

SAM RMC le 21 janvier 2013, le montant de la redevance a été fixé à 300 000 € par an. Il est indexé sur l'indice de la consommation des ménages.

La fréquence FM utilisée par la SAM RMC Network pour la diffusion de RMC1 en langue italienne est quant à elle désormais concédée directement par l'Etat, qui perçoit en contrepartie une redevance de 300 000 € de la part de cette société. Le montant de 600 000 € inscrit au budget pour la redevance des radios est donc en accord avec les dispositions des contrats respectifs de concessions.

Concernant la SAM TMC, le montant de la redevance est en baisse progressive depuis 2013, du fait du mauvais état de santé du marché publicitaire. La redevance inscrite au Budget Primitif 2017 tient compte de cet état de fait.

Au sujet de la redevance pour l'exploitation des fréquences de la position orbitale 52°E, suite au contrat de licence signé avec la SAM SSI, la contrepartie financière augmente graduellement au fur et à mesure de la vie du projet. L'échéancier de la licence prévoit ainsi 175 000 € au 1^{er} juillet 2017. Les années suivantes, elle sera indexée sur le chiffre d'affaires, avec un taux de 1.9 %.

Concernant les recettes issues de la redevance de Monaco Media Diffusion (anciennement Monte-Carlo Radiodiffusion), la perte d'importants clients a pesé cette année dans les comptes du concessionnaire. L'activité de diffusion de radio en numérique est beaucoup moins rémunératrice, et les revenus de diffusion de chaînes en TNT ne combleront pas, ou seulement une partie, le chiffre d'affaires perdu en 2016.

J'en viens à présent à la situation de la Société des Bains de Mer, à laquelle le Gouvernement attache une grande importance toute particulière. Cette société a réalisé au cours de l'exercice 2015/2016 des recettes de jeu de 219.7 M€ (recettes de jeux de table et recettes des appareils automatiques). La prévision de redevance repose sur une assiette de recettes, correspondant à une cible de redevance de 33.8 M€. Elle semble réaliste pour la Société. Pour ce qui concerne ses prévisions de développement, la Société, je le confirme, a bien transmis à sa demande un Business Plan au Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie. Celui-ci se doit de respecter les règles de l'Autorité des marchés financiers. Mais il ne manquera pas cependant de vous faire part des éléments communicables.

J'en viens maintenant à la maîtrise de nos dépenses publiques.

Je reviens en premier lieu sur la pratique que Monsieur le Rapporteur qualifie « d'inscriptions de principe ». Vous considérez qu'elles sont trop nombreuses et entraînent des écarts, je cite : « vertigineux » entre les estimations et les réalisations budgétaires. Le Gouvernement considère à l'inverse que c'est la seule façon de respecter la rigueur d'un budget présenté à l'équilibre, qui correspond à une hypothèse de travail au moment où il est élaboré. Comme vous le savez, le budget primitif est d'abord un budget indicatif. En fait, deux articles sont concernés par vos remarques : les articles 705.982 « acquisitions terrains-immeubles » et 709.996 « Rachats au FRC ».

Ces acquisitions, certes en dépassements de crédits, ne sont réalisées que dans la mesure où l'équilibre budgétaire à la clôture le permet, grâce notamment à des recettes plus importantes que prévues – et nous ne pouvons que nous en réjouir. Par ailleurs, s'agissant de l'article 705.892 « acquisition terrains-immeubles », il convient d'indiquer qu'il est tout d'abord difficile d'estimer précisément à l'avance, lors de l'élaboration des budgets, les opportunités d'achats des biens qui vont se présenter en cours d'année. Ces acquisitions ont un caractère social ou urbanistique. Elles sont indispensables, ce dont vous convenez régulièrement.

Quant aux « Rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel », conformément aux préconisations de la Commission Supérieure des Comptes et du Conseil National s'agissant du transfert de biens immobiliers du Fonds de Réserve Constitutionnel vers le budget de l'Etat, ils ne sont permis également que grâce à un excédent de recettes constaté en fin d'exercice. Le Conseil National est d'ailleurs intimement associé à ce processus au travers de la Commission de Placement des Fonds et la prochaine réunion se tiendra, comme vous le savez, le 19 décembre prochain.

Monsieur le Rapporteur évoquera en outre le changement de système de tarification pour les assurés sociaux français, voulu par la Sécurité Sociale française. Il aura effectivement une incidence sur les budgets et les subventions du CHPG. Le CHPG s'y prépare, de plusieurs façons, un : en adaptant son organisation et ses activités ; deux : en travaillant à la réduction des durées moyennes de séjour et au développement de la chirurgie ambulatoire ; trois : en augmentant l'attractivité de l'Etablissement auprès des assurés sociaux monégasques ; quatre : en diversifiant ses ressources, au travers par exemple de la création de l'unité de bilans Monaco Princess Grace Check Up Unit ou de la création de la Fondation des Amis du CHPG. De plus, Monsieur le Rapporteur,

vous avez raison de souligner qu'un hôpital public ne peut pas avoir qu'une logique purement comptable. Le Gouvernement Princier partage avec vous la volonté de maintenir un hôpital public d'excellence, qui nécessitera évidemment une subvention d'équilibre pérenne.

Dans le même ordre d'idée de maîtrise des dépenses d'interventions publiques, le Gouvernement partage entièrement l'approche du Rapporteur s'agissant de la nécessité de sélectionner les manifestations nécessitant une aide financière de l'Etat. Il faut en effet privilégier la qualité sur la quantité. Le Gouvernement garde cet impératif présent à l'esprit lors de ses arbitrages budgétaires, pour éviter ce que vous dénoncez, ce fameux « millefeuille » d'inscriptions qui fait grossir nos dépenses.

J'en viens à présent aux dépenses de la section 7, liées à l'équipement et aux investissements. Depuis plusieurs années le Gouvernement s'assure du suivi des projections à 10 ans des dépenses d'équipement. La mise à jour de ces projections, habituellement réalisée en début d'année, est en cours pour l'année prochaine.

Sur le plan technique, une étude est actuellement menée afin de faire évoluer l'application de comptabilité et de suivi budgétaire, de manière à intégrer la ventilation pluriannuelle des crédits d'engagement.

S'agissant plus particulièrement des reports de crédits, je tiens ici à affirmer une nouvelle fois qu'il n'est pas question pour le Gouvernement de procéder à un « gonflage artificiel des crédits » comme vous le dites, pour reprendre les termes que vous utilisez. Nous devons seulement tenir compte de la nécessité, pour les Directions chargées d'établir les prévisions de dépenses, de ne pas risquer des impossibilités de paiements. Ces inscriptions sont donc liées à la faible flexibilité budgétaire et à la difficulté de l'exercice d'anticipation.

Mais, vous le savez, nous en avons parlé, le Gouvernement a accusé bonne réception de la proposition de loi la semaine dernière. Elle sera examinée attentivement et dans un esprit constructif. Je vous précise également que le Gouvernement est disposé à apporter aux élus toutes les clarifications possibles sur les opérations d'équipement, lors de la Commission Plénière d'Etude des Grands Travaux, rendez-vous jusqu'ici annuel et devenu biannuel cette année.

Pour ce qui concerne le dossier de la surélévation de la Sûreté Publique ou des dépenses de suivi de

l'opération Testimonio II. J'ai adressé à Monsieur le Président du Conseil National, par courrier du 23 novembre dernier, des éléments d'information, en réponse aux interrogations légitimes des élus exprimées pendant les séances privées.

S'agissant de l'opération Testimonio II que vous évoquez plus particulièrement, il convient de rappeler que le Gouvernement s'était engagé pour ne pas mettre le Conseil National devant le fait accompli, à ne signer aucun contrat même sous conditions suspensives sans l'obtention de la loi de désaffectation, préalable indispensable à la mise en œuvre de l'opération. Dès lors, et malgré le dépôt par le Gouvernement du projet de loi peu de temps après la désignation du lauréat, celle-ci n'est intervenue que le 18 juin 2015, soit quasiment un an après la désignation du lauréat, en raison des débats au Conseil National.

Les plannings initiaux annoncés au Conseil National à l'époque, lors de la présentation des offres reçues, envisageaient une livraison des 156 logements domaniaux à fin 2019. A ce jour, et compte tenu des débats qui ont eu lieu, la livraison de ces logements – et de la crèche – ainsi que des parkings, est désormais prévue à la fin 2020.

Je terminerai ce point sur les grands chantiers par l'important sujet des nuisances sonores. Il n'est toujours pas possible de trouver des solutions idéales.

Je rappelle que des réunions d'informations des riverains sont systématiquement organisées avant le lancement des travaux. Ces réunions ne sont pas toujours simples à gérer, notamment par la Direction des Travaux Publics qui organise beaucoup d'entre elles, puisque l'auditoire accueille rarement favorablement l'idée de voir un chantier démarrer...

A cet égard, la mise en ligne depuis le début de l'année 2016 du site Infochantier est utile en raison de la transparence des informations qu'il diffuse.

Je terminerai mon propos sur les dépenses de L'Etat en abordant un sujet qui fait l'objet d'un consensus de fond entre le Gouvernement et le Conseil National, à savoir les préemptions.

Le Gouvernement a l'intention de poursuivre sa politique d'acquisitions immobilières, dédiées notamment à la réalisation de logements domaniaux supplémentaires. A cet effet, les crédits alloués avaient été sensiblement majorés au Budget Primitif 2016. Ils sont reconduits à l'identique au Budget Primitif 2017.

Les inscriptions correspondantes figurent sur deux articles :

- Le 705.982 intitulé « Acquisition de terrains et immeubles », doté d'un crédit provisionnel de 12.000.000 d'Euros, aux fins d'achat de biens à usage d'habitation, soit dans le cadre d'une démarche proactive, soit dans le cadre de la mise en œuvre du droit de préemption de l'Etat instauré par la Loi 1.235 du 28 décembre 2000 ;

- L'article 709.991 « Acquisitions », est doté pour sa part d'un crédit provisionnel de 5.000.000 M€, pour des acquisitions à des fins d'investissement.

De plus, pour poursuivre les opérations de transfert d'acquisitions immobilières au budget de l'Etat, un montant de 8.000.000 M€ est inscrit à l'article 709.996 « Rachats au FRC ». Cette politique d'acquisitions immobilières est mise en œuvre sur la base d'une identification de secteurs prioritaires en vue de remboursements à moyennes et longues échéances.

Monsieur le Rapporteur souhaite à cet égard une étude urbanistique de grande ampleur des remboursements qui pourraient être effectués par quartier dans les vingt prochaines années.

Je vous ai déjà annoncé l'établissement en cours par la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité d'un document intitulé « Monaco à horizon 2030 » dont l'objet est précisément d'explicitier la planification de la politique d'équipement de la Principauté. Au-delà de ce document, je crois que la méthode retenue pour l'opération « Très Grand Ida » est la bonne et doit nous servir pour l'avenir. Lorsqu'une opportunité se présente, il faut mener une réflexion collective sur le devenir d'un quartier de manière globale, en prenant soin de bien appréhender l'ensemble des enjeux en présence. C'est ce que nous ferons également pour l'Annonciade II.

Je souhaite à présent en venir aux grands projets abordés par Monsieur le Rapporteur.

Pour ce qui concerne l'Unité de Valorisation Energétique des déchets (UVET), le Gouvernement a pris le temps, comme je m'y étais engagé, de partager avec vous une étude exhaustive des diverses alternatives possibles. Tous les arguments mis en perspective confirment l'option retenue par le Gouvernement, et dont nous avons parlé, de maintenir une capacité de traitement en Principauté. Ce dossier est étudié depuis maintenant 5 ans, et la responsabilité du Gouvernement est d'anticiper l'avenir, non de le subir. C'est pourquoi nous avons convenu, au cours de la Commission Plénière d'Etude consacrée à ce sujet, de plusieurs choses.

D'une part, comme vous le rappelez, j'ai demandé à la SMA de produire une étude sur la durée de vie

restante de notre usine. Je ne dispose toujours pas de ces éléments, mais elle sera, cette étude, déterminante pour éclairer nos choix. Je vous rappelle que les travaux de maintenance représentent près de 2.000.000 M€ hors taxes par an depuis 2011. Pour ces 5 années écoulées, l'Etat a déjà dépensé près de 12 M€, cette somme n'aura pas préparé l'avenir mais seulement sécurisé l'existant.

L'Etude de la SMA pourra, je l'espère, nous en dire plus sur l'avenir. Mais je rappelle que c'est bien la SMA qui a alerté le Gouvernement sur la vétusté des installations. Si l'usine n'était pas techniquement en fin de vie, l'Etat n'aurait pas initié des études de requalification.

Dans ce contexte, je vous ai également indiqué, lors de la Commission Plénière d'Etude, que le Gouvernement lancerait en 2017 une consultation afin de pouvoir disposer dès l'an prochain de propositions formelles issues d'industriels et exploitants reconnus, pour apprécier les coûts, les contraintes et les technologies proposées. Je crois que ces éléments permettront d'apporter les éléments nécessaires à la décision. Enfin je veux vous rassurer quant aux discussions avec les autorités françaises. Elles sont nécessaires, quelle que soit l'issue finale de nos échanges, elles se poursuivent et se poursuivront.

S'agissant du projet de rénovation du Larvotto, le Gouvernement s'est engagé fin juin à ce qu'une réflexion alternative soit confiée à l'architecte principal du projet d'urbanisation en mer, Monsieur Renzo PIANO. Ce dernier a bien démarré son travail en septembre, par une analyse du site. En termes de calendrier, je souhaite revenir sur votre notion « les plus brefs délais » mentionnés dans votre rapport. L'Etat se fixe bien comme objectif que le Larvotto soit rénové au plus tard à l'achèvement de l'extension en mer. Et il souhaite que le travail avec l'Architecte et la SAM Anse du Portier permette la meilleure coordination possible des deux chantiers. Pour autant, il ne me paraît pas raisonnable d'engager les travaux du Larvotto tant que certaines étapes environnementalement sensibles du chantier de l'infrastructure maritime ne seront pas achevées. Cela nous laisse donc un peu de temps pour travailler et pour valider un projet de qualité. Je vous confirme que le Gouvernement reviendra vers le Conseil National au premier semestre 2017, lorsque les études auront suffisamment avancé. Nous sommes sur ces projets dans le temps long.

Pour ce qui concerne le projet « Très Grand Ida », Monsieur le Rapporteur a évoqué la possibilité de recourir, si nécessaire, à une loi d'expropriation. Je vous confirme à cet égard que le Gouvernement et le

Conseil National sont en phase totale. Les propriétaires doivent pouvoir recevoir la juste rétribution de leurs biens, mais l'Etat doit pouvoir déposer cette loi sur le bureau de l'Assemblée lorsque l'opération présente une utilité publique et que les prix de vente demandés sont exagérés, voire exorbitants.

C'est effectivement, comme vous le rappelez, ce que prévoit l'article 24 de la Constitution, et je suis heureux d'entendre que le Conseil National se tiendra prêt, le cas échéant, à voter une telle loi. Même si personne ne souhaite en arriver là, c'est une solution que nous ne pouvons écarter à ce stade.

L'évocation du projet « Très Grand Ida » m'amène naturellement à aborder ce qui constitue la priorité des priorités pour le Gouvernement : le logement des Monégasques.

A ce sujet, le Gouvernement confirme la conclusion d'un accord définitif concernant l'acquisition de l'immeuble dénommé « Villa Carmella » situé 12, avenue Saint Roman.

Selon l'étude de capacité effectuée, la construction d'un immeuble en R+10 comprenant une vingtaine de logements, selon la typologie qui sera retenue, est réalisable. Et une livraison est envisageable pour le courant du deuxième semestre 2020.

Ce projet constituera donc la troisième opération intermédiaire que le Gouvernement s'était engagé à lancer, en plus des programmes « Villa del Sol » et « Soleil du Midi » déjà en cours. Elles s'ajoutent aux deux autres opérations de plus grande importance, « L'Engelin » et « Testimonio II », ce qui nous permettra de desserrer la contrainte qui pèse sur le logement des Monégasques. Car en effet, fin 2020, le Gouvernement aura été capable de planifier, construire et mettre à disposition plusieurs centaines de logements, ce qui nous permettra de disposer d'un ensemble de plus de 4.000 logements domaniaux pour une population de 9.100 monégasques. J'insiste, comme je le disais, fin 2020 nous disposerons d'un ensemble de plus de 4000 logements domaniaux pour une population de 9.100 monégasques.

Je souhaite enfin aborder l'un des thèmes majeurs du rapport, à savoir la retraite des fonctionnaires et le pouvoir d'achat de notre Fonction Publique. Ainsi que Monsieur le Rapporteur l'a relevé, le Gouvernement a souhaité prendre ses responsabilités en ouvrant le débat sur les retraites. Le sujet n'est pas nouveau. Des frais d'études avaient déjà été engagés à ce titre en 2001, puis en 2015. Ainsi qu'indiqué dans le rapport, l'enjeu n'est pas le paiement des pensions de retraites aujourd'hui, qui est parfaitement assuré par

les grands équilibres budgétaires actuels. Il est de préparer dès à présent le financement des retraites des générations futures, à horizon d'une vingtaine d'années. Je le confirme donc, il n'y a pas d'urgence dans la situation actuelle de nos finances publiques. Pour autant, il faut s'en occuper, c'est le sens de ce que vous nous demandez quand vous nous parlez dans votre rapport d'avoir un souci de « visibilité » et « d'anticipation ». Dès à présent, je tiens à vous faire part de l'accord du Gouvernement avec votre analyse, Monsieur le Rapporteur, et nous en avons parlé lors des séances privées, il convient effectivement de dissocier le sujet de la retraite des fonctionnaires de celui de la dépendance. Ils ne concernent pas les mêmes personnes et ne recouvrent pas les mêmes enjeux.

Aussi le Gouvernement propose de consacrer les 5 M€ inscrits au Budget Primitif 2017 à la dépendance. Mais nous ne ferons pas l'économie d'une discussion approfondie, ensemble, sur la meilleure manière d'assurer l'avenir des retraites.

Je pense que nous devons passer par une loi pour sécuriser les mécanismes et les montants nécessaires à un système qui, sans pouvoir réduire complètement les déficits, devra les contenir dans le long terme. Notre idée est de contenir les dépenses de retraite dans le long terme.

Je voudrais à cet égard lancer une piste de réflexion à partir de l'idée que vous avez évoquée sur le Fonds de Réserve Constitutionnel. Vous nous appelez, Monsieur le Rapporteur, à changer notre regard sur le Fonds de Réserve Constitutionnel pour que la référence à la partie liquide soit désormais les dépenses ordinaires pérennes un multiple des dépenses ordinaires.

Or les retraites des fonctionnaires entrent précisément dans cette catégorie des dépenses pérennes. Le Gouvernement souhaite donc dès cette année, dans cet esprit, affecter au sein du FRC une somme significative, 130 M€, soit deux années de déséquilibre 2017, entre cotisations d'un côté et dépenses de l'autre, nécessitant une gestion spécifique, dans l'attente de nos discussions et de la création éventuelle d'une structure juridique *ad hoc*, comme pourrait être la création d'une Caisse de retraite des fonctionnaires par exemple.

Je vous propose d'évoquer plus en détail cette piste de réflexion en début d'année 2017 et je vous précise que le Gouvernement, sur ce sujet, comme sur les autres d'ailleurs, mais plus sur ce sujet en particulier, est ouvert à toute proposition de votre part. Nous avons fait un constat commun. Nous avons une

volonté commune, celle de préserver les retraites des fonctionnaires et de préparer l'avenir. Je suis sûr que nous allons arriver à une solution commune.

J'en viens pour terminer au pouvoir d'achat des personnes qui œuvrent au sein de la Fonction Publique monégasque. Je voudrais tout d'abord vous dire à quel point je suis frappé, depuis ma prise de fonctions, par la compétence, l'implication, le dévouement du personnel de la Fonction Publique monégasque, leur fidélité au Prince Souverain et leur sens de l'intérêt général. Cette excellence a un prix : les traitements versés chaque fin de mois.

Comme je le rappelais dans nos discussions relatives au Budget Rectificatif 2016, il convient de garder à l'esprit un principe essentiel de bonne gestion : la revalorisation du point d'indice a pour objet de maintenir le pouvoir d'achat des personnels par rapport à l'inflation. Le mérite de nos agents se trouve, lui, récompensé par les avancements, promotions et mobilités – dont bénéficient chaque année plus de 50 % des effectifs.

Un montant correspondant à 0,5 % de la masse salariale a donc été prévu au budget : il sera utilisé pour tout ou partie, en fonction du taux d'inflation constaté en moyenne annuelle en 2017. De plus, compte tenu des bons résultats budgétaires enregistrés jusqu'ici en 2016, nous avons décidé l'attribution, comme l'an passé, d'un surplus de pouvoir d'achat de 300 € brut par personne, retraités compris, sur le bulletin de paye de ce mois décembre.

Pour ce qui concerne le « 13^{ème} mois » dont vous avez parlé, je rappelle qu'il a pour origine l'instauration d'une indemnité exceptionnelle en 1981 par décision du Gouvernement de l'époque. Il correspond depuis 1990 au versement de 35 % de salaire ou de pension en plus en juin, et de 65 % en décembre. Je souhaite vous dire solennellement que, loin de vouloir remettre en cause ce 13^{ème} mois, le Gouvernement entend le pérenniser de manière définitive. Je vous précise même que j'ai demandé à ce qu'une réflexion soit menée pour assoir ce 13^{ème} mois sur un Arrêté Ministériel.

Je souhaite en dernier lieu vous apporter des précisions sur la structure de type « fonds social », intitulée « Cercle @ », qui vient d'être mise en place au bénéfice des fonctionnaires et agents de l'Etat. Cette structure participera à l'augmentation du pouvoir d'achat en proposant un ensemble d'avantages et d'offres dans les domaines des loisirs, de la culture ou des voyages. Plusieurs commerçants de Monaco ont déjà fait connaître leurs propositions intéressantes. Ils pourront ainsi profiter prioritairement des retombées

économiques de la mesure. Et un site Internet récapitulant les offres sera proposé en tout début d'année 2017. Pour marquer le lancement du « Cercle @ » des séances privées au Cinéma des Beaux-Arts seront offertes pour ces fêtes de fin d'année aux enfants des fonctionnaires et agents de l'Etat.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, au moment d'entamer la discussion et l'examen de ce Budget Primitif 2017, je souhaiterais souligner comme vous, Monsieur le Rapporteur, la qualité de nos échanges. Le Gouvernement veille effectivement à vous fournir les informations nécessaires au bon accomplissement de votre travail, tant en termes de quantité que de qualité. Il faut que nous continuions à travailler en confiance, comme vous l'indiquez, ce qui ne veut pas dire que vous allez exprimer un vote de confiance au Gouvernement sur ce budget. Nous travaillons tous pour l'intérêt de la Principauté, dans la fidélité aux Instructions du Prince Souverain. Ce principe doit nous guider, et je m'en félicite.

Les avancées législatives récentes le prouvent : les choses vont dans le bon sens, et elles vont vite. J'en veux pour preuve le vote de la loi portant approbation de ratification de l'accord de Paris sur le climat, en relativement peu de temps, et je vous en remercie.

Mais des textes importants sont encore devant nous, comme le projet de loi portant statut des fonctionnaires de l'Etat, déposé sur le bureau de l'Assemblée il y a maintenant cinq ans, ou la proposition de loi sur la modification du taux d'intérêt du Contrat Habitation Capitalisation, C.H.C.. Sur ce dernier sujet, je suis en mesure de vous indiquer ce soir que le Gouvernement va transformer en projet de loi la proposition que vous nous avez faite pour qu'un vote puisse intervenir très vite. C'est un sujet important, c'est pourquoi M. CASTELLINI présentera des propositions précises lors de la réunion qui est prévue depuis quelques jours, le 19 décembre prochain.

Enfin, les projets de loi sur la modernisation de notre droit économique ont été retirés, comme vous le savez, comme l'a annoncé le Président du Conseil, pour pouvoir bientôt être scindés en projets de lois autonomes susceptibles de répondre aux priorités des professionnels de la place, actuellement consultés. Là encore le gouvernement adoptera une méthode pragmatique, elle montre en effet son efficacité. Nous devons continuer sur ce chemin, et je vous remercie.

Merci Monsieur le Président.

M. le Président.- Je vous remercie Monsieur le Ministre. Monsieur BURINI, est-ce que vous souhaitez

apporter des précisions sur la réponse que nous a donnée Monsieur le Ministre d'Etat ?

M. Marc BURINI.- Je crois qu'on peut ne pas être d'accord sur tout dans le détail, mais sur l'essentiel. Je suis très content pour les fonctionnaires, il y a trois points importants aussi pour le pouvoir d'achat des fonctionnaires. La prime. Le 13^{ème} mois, je suis content qu'il soit institutionnalisé, qu'il soit pérennisé, qu'il soit inscrit dans le marbre, c'est important aussi quand on fait un emprunt, qu'il y ait écrit sur un bulletin de salaire le 13^{ème} mois et pas une prime ; et évidemment je me réjouis, c'est une première, que notre proposition de loi, qui a moins de 2 mois, elle va être transformée en projet de loi et là aussi, c'est important pour le pouvoir d'achat des gens qui ont un C.H.C. Evidemment la troisième opération intermédiaire qui était attendue, vous savez, depuis le Budget Primitif 2015, qui arrive enfin. Donc il y a beaucoup de choses positives, notamment vous avez bien pris en compte la dichotomie entre retraite et dépendance, donc les 5 M€ ont été enlevés. Je crois que ce n'est pas en Séance Publique qu'on va régler l'aspect juridique du problème de la retraite, donc c'est vrai que je me réjouis de pouvoir travailler sur la question, de pouvoir réfléchir. Je pense effectivement que s'il y avait un fonds, il devrait y avoir une loi aussi, donc ce n'est pas aujourd'hui qu'on va régler le problème mais c'est bien qu'il soit sur la table.

Vous vous êtes ému du terme « confiance », qui était employé sans malice, constitutionnelle ou institutionnelle. Pour dévoyer un peu une phrase de Jean COCTEAU, je dirais qu'il n'y a pas de confiance, il n'y a que des preuves de confiance. Mais, et là vous vous êtes ému, et je regrette de mettre un bémol à cette belle entente, mais vous vous êtes ému de ce terme, moi je me suis ému hier de l'annonce gouvernementale sans qu'on ait été saisi, de l'achat définitif et de la signature du port de Vintimille. Or il n'y a pas eu de Commission de Placement des Fonds au préalable, vous savez que les membres de la commission étaient très circonspects sur cette opération, et la Commission de Placement des Fonds pour moi ce n'est pas un cénacle de quatre Conseillers Nationaux, mais on est chargé, les membres de la commission, d'en faire part à l'ensemble des élus, parce que là on parle d'un investissement de 80 M€, on aurait pu tenir une Commission de Placement des Fonds avant, il y en a une qui est prévue le 19 décembre, soit suite au vote du Budget, donc on va venir sûrement entériner quelque chose donc cela, je regrette dans nos relations que ce soit ainsi, donc Monsieur le Ministre, bien que je sois très heureux de

la réponse au rapport, il y a encore beaucoup de chemin à parcourir. Alors j'invite l'ensemble des conseillers à débattre de cette question du port de Vintimille, au niveau de la section 7, puisque même si ce projet va être financé par le Fonds de Réserve, c'est un investissement important pour la Principauté dont on aura eu connaissance par un communiqué de presse.

M. le Président.- Je vous remercie Monsieur BURINI.

Monsieur le Ministre ?

M. le Ministre.- Vous avez raison, il y a toujours des améliorations possibles, et sur le port de Vintimille nous en avons déjà parlé lors de la Commission de Placement des Fonds. Voilà... nous allons continuer à en parler parce que c'est un projet sur plusieurs années donc nous en reparlerons le 19. Les sommes dont vous parlez ne sont pas tout à fait celles-ci mais je parlerai sous le contrôle de M. CASTELLINI et, évidemment, elles ne sont pas de ce montant-là pour l'Etat. On parle pour l'instant de 10 M€ et pas de 80 M€, mais effectivement nous en reparlerons le 19.

M. le Président.- Je vous remercie Monsieur le Ministre. Je vous propose maintenant de donner la parole à tous les élus qui souhaitent intervenir dans le cadre de la discussion générale sur ce budget en vous rappelant, comme je l'ai dit en début de séance, que le temps de parole consacré à chaque intervention générale est de six minutes. Qui demande la parole ? Monsieur ROBILLO, Monsieur NOUVION et Monsieur SVARA.

M. ROBILLO.- Merci beaucoup Monsieur le Président.

Timeo Danaos et dona ferrentes.

Monsieur le Ministre,

Je tenais ce soir à vous remercier. Et ceci à deux titres. Tout d'abord, parce que vous avez réussi à convaincre votre gouvernement de mettre à l'étude la réforme du financement de la retraite des fonctionnaires. Cette année, 70 millions seront consacrés au paiement de la retraite des fonctionnaires. Cette somme augmentera d'année en année en raison, d'une part, de l'embauche de nouveaux serviteurs de l'Etat et, d'autre part, de l'augmentation régulière de l'espérance de vie (environ un trimestre de plus chaque année). Cette charge financière est un dû pour nos retraités de la

Fonction Publique mais un fardeau croissant pour les finances publiques. Pour l'avenir, une gestion sécurisée et déconnectée le plus possible du Budget de l'Etat est souhaitable et nécessaire. En effet, des contractions prolongées des recettes de la Principauté, comme cela s'est produit en 2010 et 2011, aboutiraient, en l'absence de révision de son mode de financement, à une déstabilisation du règlement des retraites. La retraite de nos fonctionnaires doit être garantie et stabilisée. En mettant ce dossier sur la table, vous posez clairement le problème qu'ont cherché à éluder vos prédécesseurs et les formations gouvernementales précédentes. Vous répondez ainsi aux demandes de nombreux conseillers depuis des années, en général, et, en particulier, les miennes depuis 2010. Vous nous annoncez une réunion début 2017. Je l'attends avec impatience. J'espère que la constitution d'une caisse des retraites de la Fonction Publique, sur le modèle de la Caisse Autonome des Retraites, pourra voir le jour. Celle-ci devra, à mon sens, bénéficier d'une dotation en biens immobiliers et en numéraire, de la poursuite des prélèvements sur le salaire des fonctionnaires comme cela est déjà le cas aujourd'hui et un paiement de la part patronale de l'Etat qui est à définir. Pour rassurer nos compatriotes, je ne pense pas que des modifications des conditions de départ en retraite soient nécessaires ni souhaitables.

Ensuite, je vous remercie de votre déclaration faite en Séance Publique législative le 29 novembre au sujet de notre proposition de loi sur l'encadrement des reports de crédits. Je partage votre certitude qu'« un gouvernement ne peut être un bon gouvernement que s'il est contrôlé ». Un bon moyen de contrôle est le droit d'amendement budgétaire. Notre Constitution dispose, en fin d'article 67, ça c'est déjà une bonne chose, que « le Conseil National dispose du droit d'amendement sur les projets de loi déposés par le Gouvernement à l'exception des projets de loi d'autorisation de ratification et de budget ».

Le Conseil National vote le Budget chapitre par chapitre (article 72) mais, *in fine*, le vote sur l'ensemble de la loi de Budget est fait de sorte qu'aucune modification, quels qu'aient été les votes sur chaque chapitre, ne peut être réalisée. Je demande donc une nouvelle fois qu'un droit d'amendement budgétaire soit rétabli, puisqu'il existait dans la Constitution de 1911. Cet amendement devrait porter sur les interventions publiques et les dépenses d'investissements non triennalisées, devrait se faire à la majorité qualifiée des deux tiers des membres en exercice. Il est, en effet, hors de question de refuser des recettes et surtout il serait difficile de proposer des

recettes de substitution. Les équipes de conseil n'ont pas cette capacité technique. Il est tout aussi impensable de voter contre des opérations déjà acceptées précédemment et inscrites au programme triennal.

De même, il conviendrait de ne pas amputer les dépenses ordinaires (traitement des fonctionnaires et fonctionnement des services de l'Etat).

Pour faire comprendre à nos compatriotes ce que serait le droit d'amendement budgétaire, je prendrai deux exemples : deux inscriptions budgétaires de dernière minute ont été déposées par le Gouvernement le jour même du vote du rapport de la Commission des Finances au sujet de ce Budget Primitif pour l'année 2017 : 30 M€ pour la surélévation du bâtiment de la Sureté Publique et 7 M€ pour la création d'un abri pour chiens et chats aux environs du parc Princesse Antoinette. Ces opérations ne seront inscrites au Triennal que si le Budget est voté dans quelques jours. Elles donneront lieu à des reports de crédits ensuite car, de manière étonnante, le Gouvernement précise dans sa lettre d'annonce qu'aucune décision n'a encore été prise concernant la nécessité de ces opérations. En d'autres mots, on ne sait pas si on réalisera ces opérations mais on demande aux représentants des Monégasques de donner leur accord au cas où ! Il vaudrait mieux inscrire une ligne budgétaire d'attente signifiant que le sujet était à l'étude pour demander éventuellement un vote de crédits supplémentaires pour réaliser ces opérations au Budget Rectificatif si la décision de poursuivre était prise.

Donc, je vous remercie, Monsieur le Ministre, de vos prises de position, mais les chantiers du financement des retraites de la Fonction Publique et de l'amendement Budgétaire sont encore devant nous. Je souhaite que nous réglions ces deux problématiques le mieux et le plus rapidement possible. Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, est-ce que vous souhaitez apporter quelques précisions à l'intervention de M. ROBILLO ?

M. le Ministre.- Je ne vais pas répondre à toutes les questions mais voilà, je pense que vous connaissez la position du Gouvernement sur le droit d'amendement budgétaire. En revanche, sur l'idée de lignes budgétaires d'attente, je pense que la proposition de loi que vous avez déposée sur les reports de crédit pourrait permettre de trouver des solutions de cet ordre-là. Donc nous allons nous y pencher avec le

Gouvernement et Madame VATRICAN pour vous faire des propositions dans le projet de loi, mais l'idée c'est de trouver un fonctionnement qui assure d'un côté votre pouvoir de contrôle, et de l'autre côté la flexibilité nécessaire de la gestion des Finances Publiques. Merci.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues. Ce Budget Primitif 2017 est à l'équilibre mais il est marqué par une hausse notable et regrettable des dépenses consacrées aux interventions publiques, elles ont explosé depuis dix ans, c'est alarmant. L'Etat ne peut tout faire, tout financer, tout sponsoriser, l'Etat doit faire des choix. C'est son rôle, c'est également le moment. J'ai toujours été partisan d'un Etat stratège. Un Etat stratège c'est un Etat fort, qui cible son action, car à force de vouloir être solidaire avec tout le monde, on finit un jour par ne plus aider vraiment qui que ce soit. Cet Etat stratège a aussi une obligation d'exemplarité et d'autorité. Les monégasques sont préoccupés par leur qualité de vie déclinante mais également par le relâchement d'un certain nombre de rapports sociaux dans la communauté de cœur qui les réunit aux autres communautés dans la Principauté. Nos coutumes, nos traditions, notre langue, représentent un socle commun. Nos recettes budgétaires confortables ne peuvent tout résoudre. Le civisme, l'esprit de sacrifice, la rigueur dans notre gestion, et la préservation de nos traditions, le respect de l'autre, la lutte contre la corruption, tels sont aussi les éléments qui nous permettront de traverser les temps incertains qui nous attendent. Les monégasques sont aussi préoccupés pour leurs enfants et leurs emplois futurs. La Fonction Publique ne peut embaucher beaucoup plus sans risquer de fragiliser nos finances publiques, la S.B.M. est en pleine restructuration, seule perspective le secteur privé et la libre entreprise. Les Monégasques sont aussi préoccupés par leur devenir et leur identité notamment avec les conditions de cet accord d'association avec l'Union Européenne. Beaucoup sont dubitatifs sur notre capacité à exister face à 350 millions d'européens. Pour nous, seul un accord a minima, pesé au mot près, sera possible, et la priorité nationale n'est pas négociable étant donné notre taille et la fragilité de notre modèle économique et donc social à terme.

Je vais maintenant en venir aux principaux points de discussions de ce Budget Primitif 2017 car notre rôle n'est pas de s'auto-célébrer dans cet hémicycle mais plutôt de relever les principaux enjeux de ce budget mettant Gouvernement et élus devant leurs responsabilités car nous avons, nous, des comptes à rendre aux Monégasques à chaque jour de notre mandat. Concernant la retraite des fonctionnaires, nous proposerons, comme cela avait été annoncé dans notre projet Horizon Monaco, la création d'une caisse de retraites. Cette caisse serait abondée tout de suite par une ponction de 200 M€ au Fonds de Réserve, c'est ce que nous avons proposé en séance privée, vous nous proposez Monsieur le Ministre 130 M€ ce soir, donc acte, et je m'associe à mon collègue M. ROBILLO, je tiens ce soir à dire publiquement que grâce à vous le tabou sur cette question est tombé, cette réforme essentielle est sur les rails, et notre groupe est à votre disposition pour le *modus operandi* y compris sur le plan législatif, pour garantir les retraites des générations à venir.

Concernant la prise de contrôle du port de Vintimille par Monaco, je réitère nos plus extrêmes réserves sur cette opération et les conditions, y compris politiques, qui nous apparaissent inutilement risquées et hasardeuses.

Concernant la défense de nos terrains publics, nous nous réjouissons que la discussion sur le projet de désaffectation ciblée, partielle et inéquitable du Centre Commercial de Fontvieille soit gelée, notamment après nos interventions d'octobre dernier au Budget Rectificatif et restons très vigilants sur ce projet qui ferait de l'Etat un agent immobilier à part entière ce qui n'est pas sa vocation. Pour un autre terrain public nous avons été très fermes, la voie de circulation, à savoir la route en face du Bel-Air dont une société de promotion privée s'est attribuée la jouissance, y compris l'air libre, en y projetant une passerelle, au droit de l'Etat, sans qu'il nous ait été présenté de loi de désaffectation ou même une réflexion sur ce sujet. J'ai pu constater que la Mairie, dans le cadre de ses attributions, a également épinglé ce projet dans sa partie privée, sur cette passerelle. Le problème se pose également sur notre Stade Louis II, qui appartient à l'inconscient collectif de tous les compatriotes, si une rénovation profonde est nécessaire, elle doit être planifiée, par tranches, mais à la destruction du Stade actuel ou sa délocalisation nous paraissent hors de portée et peu raisonnable.

Pour les logements domaniaux, si nous accueillons favorablement la troisième opération intermédiaire demandée par le Conseil National et Horizon Monaco depuis deux ans, portant sur près de 25 logements,

nous avons du mal à comprendre le retard d'un an du projet Testimonio même avec vos explications, Monsieur le Ministre, ce soir.

Autre sujet abordé en séance privée, la situation du secteur protégé, je demande depuis plus de deux ans au Président de la Commission du Logement de s'atteler à la refonte de la loi 1.235, y compris dans mes précédentes fonctions, puisque c'était un engagement programmatique majeur. C'est le moment, en y associant les propriétaires, le Gouvernement et les locataires, cette réforme ne peut plus attendre, je vois d'ailleurs qu'une réunion a été programmée vendredi prochain.

Sur la Sureté Publique nous nous battons avec mon collègue Claude BOISSON, lui sur un renforcement des effectifs reconnus par vous ce soir Monsieur le Ministre, et moi sur la rénovation lourde des infrastructures de la rue NOTARI ou bien par la construction d'un nouveau siège sur l'îlot Pasteur. J'ai été entendu par le Gouvernement après ma demande en juillet dernier, je vous en remercie, je crois qu'il ne faut plus perdre de temps, la sécurité à Monaco n'a pas de prix.

On peut le voir, les sujets de fonds ne manquent pas, et la vocation des élus Horizon Monaco est plus que jamais de relever les points essentiels sur ce qui constitue le cœur de la Haute Assemblée pendant ces débats du Budget Primitif 2017, je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur SVARA.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, chers collègues, le Budget Primitif 2017 s'inscrit dans la logique des budgets précédents, excédentaire depuis cinq années, conséquence directe de la politique initiée par le Gouvernement depuis 2011, en vue d'un retour à l'équilibre de nos finances publiques. Les recettes sont en nette augmentation de près de 6 % par rapport au Budget Primitif 2016, avec entre autres lignes phares de ces recettes, un montant de TVA en hausse de près de 3 %, des droits de mutation en hausse de 20 %, et un impôt sur les bénéficiaires constant. Dans le même temps, les dépenses croissent également mais à un rythme légèrement moins important avec des dépenses d'équipements et d'investissement en nette augmentation, de près de 8 % par rapport au Budget Primitif 2016. Le constat que nous pouvons faire aujourd'hui est clair, la Principauté arrive à tirer son épingle du jeu dans un environnement international toujours plus compétitif et exigeant.

Cinq années d'excédent budgétaire et très certainement la perspective d'une 6^{ème} année excédentaire, alors que la reprise économique reste partout ailleurs modérée et fragile, la Principauté génère chaque année plus de recettes, conséquence directe d'une politique orientée vers l'attractivité au travers d'un haut niveau de sécurité, de politique sociale ou d'éducation. Ces excédents viennent naturellement alimenter le fonds de réserve constitutionnel, comme le prévoit l'article 41 de la Constitution monégasque, qui dispose dans son 1^{er} alinéa, que l'excédent de recettes sur les dépenses, constaté après l'exécution du budget, est versé au Fonds de Réserve Constitutionnel. Et force est de constater la très nette amélioration du rendement des valeurs mobilières du Fonds de Réserve Constitutionnel depuis maintenant près de trois ans.

A cela, plusieurs raisons, l'utilisation de nouveaux outils de gestion, permettant une vue globale des différents avoirs qui composent le fonds, une politique de contrôle des coûts, que ce soit des frais de transaction ou des commissions de gestion bien plus rigoureuses, et dernièrement l'arrivée d'un investisseur dont la fonction n'est de s'occuper que de la gestion de ce fonds, le tout sous l'impulsion du Conseiller aux Finances et à l'Economie qui apporte à la fois expérience et compétence en la matière. La majorité des vingt n'a cessé de réclamer depuis quatre ans une équipe de gestionnaires d'expérience de qualité dédiée à la gestion du Fonds de Réserve. Une personne est arrivée. Gageons seulement que le processus de formation de cette équipe ne soit interrompu.

Pour conclure, je souhaitais revenir sur un sujet évoqué lors de la dernière Commission Plénière d'Etude, le Stade Louis II. Il a été conçu début des années 80 et livré en 1984. Cet ouvrage a été un haut lieu du sport monégasque par son caractère de stade public omnisport accueillant des matchs de football, de basket, des compétitions d'athlétisme ou de natation de très haut niveau. Il est également utilisé pour les filières éducation et pour les associations sportives de la Principauté. Mais aujourd'hui les infrastructures sportives de la Principauté se révèlent être insuffisantes pour satisfaire toutes les demandes ; d'où l'idée d'une réflexion plus globale sur la nécessité de réaliser un nouvel ouvrage ou de rénover, *in situ*, l'existant. Toutefois, si cette réflexion est menée aujourd'hui, c'est aussi, et surtout, à mon avis, parce que deux sections sportives, professionnelles, prennent de plus en plus d'importance dans le sport collectif de haut niveau et ce, concomitamment, l'ASM Football Club, et le Basket. Le Basket depuis

peu d'années, avec des résultats exceptionnels, ce club accédant à la plus haute compétition nationale en trois ans, avec chaque année des titres de champion.

Je m'étendrai un peu plus sur le cas de l'ASM, en rappelant des faits, uniquement des faits, ils s'imposent et ne dépendent d'aucune interprétation suggestive. Lorsque le club est repris, il y a cinq ans, Noël 2011, il est dernier de la ligue 2. Fin d'année, il se maintient. L'année suivante il est champion de France de Ligue 2, et monte en Ligue 1. Il termine ensuite deuxième de Ligue 1, se qualifie pour la Ligue des Champions où il atteint les quarts de Finale. Aujourd'hui le Club est 2^{ème} du Championnat, qualifié en demi-finale de la Ligue des Champions. Ce que je voulais dire, en rappelant ces faits, c'est que le bilan sportif du Club est largement positif. Il démontre aussi le sérieux de l'engagement du nouveau propriétaire dans ce projet, l'importance de l'investissement financier qu'il a réalisé, à la fois pour sauver le Club en 2011 et pour le maintenir depuis à un très haut niveau national, et même international. Il me semble évident, que la réflexion sur le devenir du nouveau Stade Louis II, du Stade Louis II de demain, en Principauté, n'est pas la même selon que ces deux clubs continuent à jouer, ou pas, les premiers rôles dans leurs championnats respectifs, avec des moyens financiers importants, comme aujourd'hui. Je ne me prononcerai que sur l'ASM, dont les dirigeants sont venus au Conseil National, il y a quelques temps, pour nous présenter leur projet, pour le Club, dans les années à venir. Leur projet semble sérieux, rationnel, pérenne, après deux années de tâtonnement, ils ont pris la mesure de la problématique ASM Football Club. Marc BURINI dans son rapport demande au Gouvernement de s'assurer de l'engagement, à long terme, du propriétaire. Je souscris à cette mesure de précaution et les éléments dont je dispose, aujourd'hui, me font penser que ce Club est entre de très bonnes mains. Une large réflexion sur le sport à Monaco et sur le stade de demain doit être menée par le Gouvernement, avec le Conseil National, qui prendra en compte à la fois le sport professionnel, le sport amateur, associatif, et scolaire. Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie M. SVARA.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames Messieurs les Conseillers - Ministres, Mesdames et Messieurs bonsoir.

De toute évidence, au regard des réalités de nos pays voisins, tous les parlementaires européens rêveraient de pouvoir voter un tel budget, pas seulement en raison des chiffres satisfaisants, mais surtout de l'esprit qui s'en dégage car il correspond aux attentes de toutes les populations en matière de politique économique, sociale, et environnementale. Nous pouvons donc être fiers de la loi de budget de notre pays. Cependant, si je me contentais d'une satisfaction béate, je ne tiendrais pas compte des attentes de certains compatriotes qui, rappelons-le, nous ont élus pour les représenter et pas pour glorifier le Gouvernement. En ce sens, au cours des débats, je marquerai mes regrets, mes divergences, mes adhésions, et mes espérances. Et j'évoquerai, d'ores et déjà, certains sujets.

Ainsi, je désapprouve que les travaux du parking des Spélugues soient différés. Ils étaient initialement prévus au Budget Primitif 2017, car ce projet était conséquent et une compensation obtenue par les élus pour le vote de la désaffectation d'une surface permettant à la SBM de construire des immeubles où se trouvait le Sporting d'Hiver. Le Gouvernement ne peut remettre en question son engagement parce que soudain des élus s'étonnent de l'excès de travaux et donc de nuisances en Principauté. Il est vrai, il est vraiment vrai, que la population est irritée par tous les travaux, de partout, mais dans ce cas, on prend des dispositions pour l'avenir, on organise des phasages, mais on ne suspend pas ce qui a déjà été décidé par le Gouvernement et qui a été voté par la plupart des élus depuis trois ans.

Je regrette qu'il n'y ait que neuf postes créés pour la Sûreté Publique au Budget Primitif 2017. Je salue votre remarquable initiative de créer une réserve civile avec quinze Agents de sécurité vacataires dépendant de la Sûreté Publique, notamment pour remplacer les agents en uniforme aux passages piétons des écoles. Cela va dégager des postes mais pas suffisamment pour répondre à la charge de travail qu'assume la police monégasque, surtout en raison de l'accroissement des manifestations et des contraintes en matière de contrôle dont on peut se réjouir pour préserver notre sécurité. La sécurité que nous considérons tous comme une priorité actuelle exige des moyens et donc un coût.

Je suis très inquiet que les solutions en matière de logement pour les Monégasques, malgré tous les efforts du Gouvernement, ne répondent pas à la demande. Il paraît que j'exagérais, lorsque j'affirmais depuis longtemps qu'il fallait prévoir une centaine de logements par an, et maintenant, je crains que nous soyons confrontés à près de cinq cents demandeurs en début 2018.

Les causes ayant été évaluées, j'espère que les experts parviendront rapidement à déterminer la responsabilité des dommages qui surviennent dans l'immeuble des Jardins d'Apolline, que vous nous communiquiez le coût des réparations, que nous sachions combien d'appartements sont précisément concernés, et que les meilleures conditions soient appliquées, et je sais que vous avez déjà commencé, pour préserver les locataires qui subissent un préjudice, notamment en matière de relogement pendant les réparations.

En raison de la proche démolition des locaux annexes au Palais de la Plage, le bureau de poste de la Place des Moulins est actuellement aménagé. Mais il semblerait, dans l'avenir, qu'aucun bureau de poste ne soit prévu au Larvotto. En matière d'attractivité, il serait peu convenable d'inviter les résidents des immeubles de luxe du Larvotto à continuer de se rendre au bureau de poste des Moulins. Affaire à suivre. Les élus du groupe Horizon Monaco attendent avec intérêt la présentation du nouveau projet de rénovation du Larvotto, mais, Monsieur le Ministre, vous nous avez annoncé semestre 2017.

Les élus du groupe Horizon Monaco attendent l'information de l'échéance de la durée de vie de l'usine d'incinération. Vous nous avez dit que vous l'attendez aussi de la SMA, et le lancement de l'appel d'offres pour une usine de traitement des déchets, donc ouvert aux diverses techniques performantes existantes et non polluantes, pour préserver la santé publique, condition liée à notre choix de reconstruction *in situ*.

Nous vous soutenons pour que les discussions avec les interlocuteurs français aboutissent pour la réalisation de la trémie, il s'agit de ce souterrain à l'intersection de Cap d'Ail, afin que la circulation à l'entrée de Monaco soit fluidifiée dans la prolongation de l'effet bénéfique du tunnel descendant.

En complément d'un schéma de circulation globale, nous attendons avec impatience la date de l'ouverture de la bretelle de Beausoleil qui peut être sécurisée et adaptée si les moyens adéquats sont apportés.

Nous espérons que dans vos discussions avec les communes limitrophes, notamment Beausoleil, vous parveniez à la réalisation d'un espace d'entraînement multisport dont nous avons bien besoin.

Nous vous demanderons de nous donner, de vous donner les moyens pour préparer dans l'avenir un organigramme prospectif en matière de départ à la retraite et de besoins dans le secteur public, semi-public, S.B.M., Monaco Telecom, et privé, rien n'empêche de les solliciter ; pour faciliter l'orientation scolaire de nos jeunes monégasques et enfants du pays.

J'adhère pleinement à la prévision d'une caisse de retraite des fonctionnaires puisque je le souhaitais et l'exprimais déjà il y a une quinzaine d'années, et j'espère qu'il en sera ultérieurement de même pour l'hôpital.

Après plus de vingt années d'engagement politique, j'ai pu apprécier l'évolution de l'action des membres du Gouvernement et de leurs collaborateurs face à la Haute Assemblée, toujours plus à l'écoute, ouverts à la discussion et à la recherche commune de solutions. Parce que la plupart des membres du Gouvernement viennent de la société civile et d'autres ne sont pas déconnectés...

(*Sonnerie*).

Dix secondes j'ai fini excusez-moi ... des réalités du pays, entendez ce que l'on vous fait remonter avec discernement du terrain et nous, élus, écoutons vos contraintes administratives, financières, juridiques, ainsi continuons ensemble à construire le Monaco de demain, sachant que dans un monde déstructuré, insécurisant et instable, personne ne peut garantir que nos enfants pourront jouir des mêmes privilèges que nous, battons-nous ensemble, chez nous, et avec nos interlocuteurs européens pour que Monaco évolue mais conserve l'identité que nos anciens nous ont transmise.

Merci.

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers compatriotes.

Une fois encore, le Budget Primitif de l'Etat nous est annoncé en excédent. Cette relative bonne santé permet au Gouvernement d'énoncer au travers du Programme Gouvernemental d'Action cinq grands axes prioritaires : les retraites, l'environnement, la sécurité, le numérique et le rayonnement de la Principauté. Ces grandes orientations sont toutes d'importance et participent à la fois au bien vivre de notre Principauté mais également à sa notoriété et à son attractivité. A titre personnel, et comme l'a fait avant moi Monsieur BURINI, je ne peux bien évidemment que souscrire aux orientations annoncées.

Au titre des retraites, il a été créé dans la première version du budget une ligne pour la création d'un « fonds retraite et Prévoyance ». Si sur le fond, sans mauvais jeu de mot, nous étions d'accord, nous avons

été plusieurs à réclamer la mise en place d'une réflexion sur le financement de la dépendance d'une part, et celui des retraites des fonctionnaires d'autre part : nous avons pour autant été surpris par l'apparition de cette unique ligne qui mélangeait deux problématiques différentes. En effet, si la retraite concerne la Fonction Publique, et j'insiste sur la nécessité d'inclure dans la réflexion celle des agents hospitaliers, la dépendance, elle, concerne l'ensemble des résidents de la Principauté et ces deux problématiques devront être traitées de manière distincte. C'est avec satisfaction que je note que cette ligne a été retirée au profit de l'inscription de 5 M€ au titre exclusif de la prise en charge de la dépendance, comme nous en avons convenu, lors de la réunion qui s'était tenue sur la question au Ministère d'Etat.

Par ailleurs, Monsieur le Ministre, il me faut saluer la prise de conscience de la réalité et de l'importance du problème des retraites : il faut être clair, le budget retraite de la Fonction Publique est en déficit, avec des recettes, pour 2017, de 7,6 M€ et des dépenses atteignant 71,4 M€. Si notre bonne santé financière actuelle nous permet d'y faire face, il est plus que temps d'engager une réflexion sur le sujet pour nous prémunir pour l'avenir.

Au-delà de ces axes principaux, il est plusieurs sujets qui réclament notre attention.

Le dossier du logement. Les opérations intermédiaires semblent enfin prendre de la substance, l'opération l'Engelin approche du terme, l'opération Testimonio 2 prend forme, le projet Très Grand Ida est à l'étude, bref tout semble aller pour le mieux. C'était sans compter sur la corrosion des canalisations en cuivre des Jardins d'Apolline...Pourtant que l'immeuble s'en sorte, en attendant il faut reloger plusieurs familles...et prendre toutes les mesures pour éviter que ce problème ne se reproduise dans les nouvelles constructions.

Le dossier de la SBM, le chiffre d'affaires est en hausse, la redevance payée à l'Etat également, mais le résultat net, lui, est en déficit. Le malaise s'accroît, le climat social se dégrade, il n'est même pas sûr qu'il y ait eu communication d'un *Business Plan* : on attend les réactions de l'actionnaire principal : le Gouvernement.

Au sujet de l'Education et du Sport. L'Education Nationale va bien, les résultats sont là pour le confirmer. Il faut saluer les initiatives prises par la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports pour accompagner les élèves en difficultés : PAI, PPRE et pour prévenir les problèmes réels que

représentent le harcèlement scolaire ou encore les addictions. Les moyens mis en œuvre, les collaborations mises en place notamment avec la D.A.S.A., la Sûreté Publique et même le CHPG, la mise place de la médiation scolaire, sont autant d'éléments concrets dont il conviendra d'évaluer l'efficacité dans les trois ans à venir.

Je rappelle par ailleurs mon souhait, partagé par plusieurs de mes collègues, de réévaluer certaines dispositions du règlement des bourses d'études notamment pour les étudiants souhaitant poursuivre des études supérieures à l'étranger et dont le montant des bourses allouées au regard des frais réels est largement insuffisant.

Concernant le sport en Principauté, nous aurons cette semaine une Commission de l'Education et de la Jeunesse, à l'occasion de laquelle nous sera fait un retour sur les résultats des consultations auprès des différentes Associations et Fédérations Sportives, du Comité Olympique, du comité antidopage et préciser ainsi les grandes lignes du projet de loi sur le Sport.

Enfin, si je me félicite de la qualité de nos échanges en séance privée, j'attends la même transparence lors de nos échanges en débat public.

Je vous remercie.

M. le Président. – Je vous remercie Monsieur ROBINO, Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI. - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement - Ministres, chers collègues, chers compatriotes.

Une étude de comportement clients menée en 2015 pour le compte de l'Observatoire du Commerce confirme ce que nous percevons de manière empirique en ce qui concerne les résidents, à savoir qu'ils ont une préférence pour les rues commerçantes, mais, estimant ne pas ou peu connaître les marques et les enseignes présentes à Monaco, ils préfèrent effectuer leurs achats en Italie, à Nice ou à Cannes. Ils considèrent que les pistes à améliorer sont principalement l'offre, le choix des produits et la gamme de prix, et soulignent l'absence d'une multimarque spécialisée dans le vêtement ainsi que d'une enseigne liée à l'art de la table, tous regrettent que les boutiques ne soient pas ouvertes le dimanche. Mais le plus étonnant, c'est que les pendulaires, autrement dit les nombreux salariés venant quotidiennement à Monaco, font à peu près le même constat et ajoutent que les centres commerciaux doivent être repositionnés afin de faire face à la

concurrence, notamment dans les Alpes Maritimes. Comme je l'ai maintes fois souligné, Il y a donc de toute évidence beaucoup à faire en terme d'urbanisme commercial, mais aussi pour remettre à niveau une législation inadaptée, voire obsolète qui freine les volontés d'ouverture le dimanche voulues par les acteurs économiques et les responsables politiques.

Notre Rapporteur vient de mettre le doigt sur la nécessité de trouver de nouvelles sources de recettes, eh bien, voilà une piste sérieuse et sans risque !

Il y a tellement à faire pour essayer, par exemple de redonner un peu de vie au boulevard des Moulins, artère sinistre et sinistrée, oubliée du chaland, aujourd'hui abandonnée même par les pigeons, volatiles mercantiles qui ont trouvé asile au centre commercial de Fontvieille et que l'on voit souvent déambuler, curieux et suffisants, dans les allées de l'Hypermarché.

En ce qui concerne la rénovation de cette galerie commerciale, si nous avons pris un peu de retard, elle est en route... Et si nous avons imaginé avec le Président STEINER, le groupe de travail que nous avons constitué et le Département des Finances, effectuer le transfert des enseignes du domaine public vers le domaine privé de l'Etat quand elle sera réalisée, ce n'est en aucun cas pour pouvoir vendre le futur centre rénové à un opérateur privé qui assurerait les travaux, puis se paierait sur le dos de la bête, mais pour que les grandes marques que nous souhaitons pouvoir accueillir puissent bénéficier de la propriété commerciale. L'Etat sera alors à même de percevoir des « droits au bail » très importants lors de leur venue. Et si je sais que nous ne pouvons pas affecter les recettes du budget national, il est bien évident qu'une partie de ces sommes doit servir à aider de manière conséquente les commerçants monégasques titulaires d'une convention d'occupation du domaine public de l'Etat. Je pense notamment à ceux qui sont installés aux Jardins d'Apolline ou encore, par exemple, aux locataires de l'allée Lazare Sauvaigo. Ils en ont bien besoin !

Mais cette longue digression matinée d'une pointe d'ornithologie me fait oublier que mon intention première portait sur le besoin impérieux que nous avons de trouver de nouvelles recettes car des échéances se précisent. La plus importante d'entre elles concerne le financement de la retraite des fonctionnaires qui est aujourd'hui assurée par le budget de l'Etat et qui, à mon avis, devrait faire l'objet d'une réflexion qui conclurait nécessairement à son rattachement à un organisme indépendant qui en assurerait la gestion. Nous avons donc une dette viagère, il faut calmement certes, mais assurément s'en occuper sans tarder.

Les recettes supplémentaires doivent servir à alimenter notre Fonds de Réserve car comme le soulignait notre Rapporteur, la partie liquide ne couvre plus que 2,8 années de dépenses. Elles doivent permettre aussi, c'est induit, d'oublier les budgets déficitaires, mais elles autoriseront par la même occasion, et c'est indispensable, la redistribution des richesses à tous les Monégasques et donc la pérennisation de notre modèle social, de notre organisation sociétale. Mais pour que tout cela fonctionne, il faudra forcément faire des choix judicieux en termes d'interventions publiques, car nous ne pourrions pas être partout. Chacun sait, par exemple, le peu de considération que j'ai pour les expositions internationales ou pour notre participation à un certain nombre d'organismes internationaux qui bien souvent comblent les besoins de reconnaissance d'une tripotée de personnages publics en souffrance, amateurs de champagne, de canapés et de petits fours, habitués des réceptions mondaines. Je précise que je ne vise personne dans cette enceinte...

Enfin, dans un tout autre domaine, je rejoins aussi notre Rapporteur sur l'exigence d'une vision à long terme sur un ensemble de sujets dont nous reparlerons lors des débats qui vont suivre. Et je pense que l'on peut largement s'améliorer, j'en veux pour preuve la réflexion qui a été menée sur le projet Très Grand Ida et qui nous a fait sauter de la construction d'un immeuble à la restructuration indispensable de tout un quartier.

Voilà donc un ensemble de sujets intéressants, voire passionnants qui vont animer nos échanges et il en ressortira forcément des solutions avec un peu de bonne volonté de part et d'autre. Place aux débats.

M. le Président.- Je vous remercie Monsieur CLERISSI. Monsieur ELENA.

Monsieur Eric ELENA.- Je vous remercie Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement - Ministres, chers collègues, Monégasques.

Ce soir je vais laisser le soin à mes collègues de disséquer le budget, les chiffres du Budget, moi je vais encore parler de la S.B.M. et de la priorité nationale. Lors de mon explication de vote au Budget Rectificatif 2016, j'avais abordé le sujet de la future école des jeux de nouveaux rentrants à la S.B.M., et souhaité que les dix-huit places prévues pour cette école soient réservées uniquement aux Monégasques. J'espère que lors de l'étude de ce Budget Primitif, l'actionnaire majoritaire nous fera connaître sa position à ce sujet.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour le Finances, j'ai lu avec la plus grande attention l'interview que vous avez accordée à l'Observateur de Monaco au sujet de la S.B.M.. Vous parlez d'une réduction progressive de la masse salariale pour se rapprocher des normes de la concurrence. Personnellement, je trouve que la masse salariale, elle a bon dos, j'ai bien peur que bientôt on nous reparle des croupiers chinois. La S.B.M. a récemment rénové le casino du Café de Paris, en investissant plus de 10 600 000 €, il serait intéressant de connaître le prix au m² de la rénovation de la nouvelle terrasse du Café de Paris. Ce prix se rapprocherait-il des normes de la concurrence ? Aujourd'hui il faut tous avoir conscience que l'excellence que la Direction de la S.B.M. et ses employés visent n'est pas compatible avec la norme de la concurrence. C'est le prix à payer pour redevenir le numéro 1 des casinos en Europe et une référence dans le monde.

Depuis un an, et je m'en félicite, l'organigramme de la Direction des Jeux est 100 % monégasque. Alors soyons patients, donnons-leur les moyens, et faisons leur confiance.

Je vous remercie.

M. le Président. - Je vous remercie Monsieur ELENA. Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Dans cette mandature, c'est la quatrième fois, et l'avant dernière fois, que nous nous exprimons au sujet d'un Budget Primitif. En relisant mes interventions précédentes, je ne peux qu'être d'accord avec mes collègues qui me disent en se moquant gentiment de moi : « Tu dis toujours la même chose ».

Eh bien oui, je dis toujours la même chose : le Gouvernement ne respecte pas les Articles 37 et 38 de notre Constitution, que je vais une fois de plus vous citer : « Le budget national comprend toutes les recettes et toutes les dépenses de la Principauté » et le 38 : « Le budget national exprime la politique économique et financière de la Principauté ». Personne, parmi les élus et personne d'ailleurs parmi l'exécutif, ne m'a encore prouvé, et même dit, que j'avais tort. Les quelques déclarations de bonnes intentions de la part du Gouvernement, des Gouvernements avant que vous soyez là, Monsieur le Ministre d'Etat, ne sont jamais, ou n'ont pas encore été, suivies d'effets. Pourtant, des centaines de millions d'euros de recettes et de dépenses n'apparaissent nulle part, le surplus affiché en 2017 ne

sera que le résultat d'opérations comptables avec le FRC, opérations non votées par cette Assemblée, comme c'était le cas les années précédentes, comme c'était le cas quand nous avions des déficits. Pourquoi changerais-je ma position ?

Bien sûr, si nous avons l'amendement budgétaire, je pourrais voter contre telle ou telle ligne sans voter contre le budget dans son ensemble. Mais nous ne l'avons pas.

Etant un optimiste, j'ose espérer sans trop y croire, que ces pratiques comptables changeront l'an prochain. Car au-delà du problème démocratique qu'elles posent, ces pratiques comptables, elles nous font courir un grand risque. En effet, quand on travaille avec plusieurs comptabilités, on finit toujours, pardonnez-moi l'expression, par se mélanger les pinceaux entre la vraie et la fausse comptabilité, et on risque de prendre les mauvaises décisions.

Je vous donne un exemple parmi d'autres. Nous claironnons avec fierté que nous n'avons pas de dettes. C'est faux, c'est faux, nous avons au moins deux types de dettes...

La première est que l'Etat a une dette envers le Fonds de Réserve Constitutionnel, quelques centaines de millions d'euros, puisque celui-ci a financé des dépenses publiques pendant des années afin de masquer les déficits. D'accord, nous remboursons cette dette année après année grâce aux excédents masqués, mais nous sommes encore loin du compte. D'ailleurs je me demande pourquoi dois-je utiliser le mot « masqué » à tout bout de champ ? Sommes-nous dans une pièce de théâtre ici ? Un théâtre de marionnettes peut-être ? Tout cela est un manque de respect pour les Monégasques qui nous regardent et qui nous ont élus.

Le deuxième aspect est bien sûr lié à la retraite des fonctionnaires qui est financée au fil de l'eau par le budget. Cette retraite des fonctionnaires est une dette viagère, comme vient de le dire M. CLERISSI, comme aime le dire la Commission Supérieure des Comptes. Et elle n'est comptabilisée nulle part. Si elle l'était, qu'advierait-il de notre fonds de réserve ? Sans doute fondrait-il comme peau de chagrin ! Je vous félicite cependant Monsieur le Ministre, pour avoir mis ce sujet sur la table, c'est certainement un pas dans la bonne direction. Car par respect pour les fonctionnaires, nous nous devons de mettre de l'argent de côté pour financer leur retraite. Il est totalement injuste que le paiement de leur retraite soit soumis aux aléas de la conjoncture économique des vingt prochaines années.

Dépenserions-nous autant si notre fonds de réserve était un quart de ce qu'il est aujourd'hui ? Assurément pas, et j'en reviens aux risques créés par notre double comptabilité, on finit par croire à ses propres mensonges.

Nous dépensons trop, Monsieur le Ministre. Ce n'est pas parce que nous avons des recettes qu'il faut nécessairement dépenser de l'argent. Ce n'est pas du malthusianisme que je fais ici, je suis bien conscient que les investissements d'aujourd'hui sont la croissance de demain. Mais une politique d'investissement basée sur un pourcentage fixe de recettes année après année, me paraît, pour être gentil, inadéquate et dangereuse.

Elle est inadéquate car elle ignore les nuisances de toutes sortes que crée la multiplication des chantiers, elle ignore l'impact sur la qualité de vie et l'attractivité. Mais tout aussi important, elle est dangereuse parce qu'elle ignore une conjoncture internationale politique et économique de plus en plus volatile, elle ignore le fait que notre modèle économique, bien que performant, reste fragile et peu diversifié.

Alors oui, Monsieur le Ministre, je dis toujours la même chose, et je sais que beaucoup de Monégasques partagent mon opinion, nous dépensons trop d'argent !

Merci Monsieur le Président.

M. le Président.-Je vous remercie Monsieur PASQUIER, Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI. – Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Mesdames Messieurs les membres du Gouvernement - Ministres, chers collègues, mes chers compatriotes.

Cette année encore les débats portés sur le Budget Primitif de l'Etat seront pour moi l'occasion d'intervenir sur divers sujets, que ce soit pour appeler certaines problématiques qui hélas perdurent depuis de nombreuses années, comme par exemple la situation calamiteuse de la S.B.M., ou encore, pour aborder des questions plus actuelles, comme la nouvelle politique de communication institutionnelle.

Mais j'ai voulu réserver mon intervention liminaire à un dossier considéré depuis longtemps comme une priorité nationale : le logement de nos compatriotes. Et en premier lieu concernant les fuites d'eau des Jardins d'Apolline au sujet desquelles nous avons alerté le Gouvernement dès 2015, même si l'on peut

regretter que le Gouvernement ait mis un certain temps à prendre la vraie mesure du problème, au demeurant plus complexe qu'il n'y paraît à l'en croire, il faut saluer que l'exécutif ait très rapidement décidé de faire l'avance des frais de remise en état sans attendre les indemnisations des assurances. Je voudrais également que le Gouvernement confirme publiquement les engagements qu'il a pris suite à nos demandes, de reloger dans le cas où cela s'impose, gratuitement, les foyers touchés dans les appartements équipés et en prenant à sa charge les frais de déménagement. Je souhaiterais qu'il informe mes compatriotes que toutes les dispositions techniques ont été prises, pour que ce genre d'aléa ne puisse plus se reproduire dans les prochaines constructions.

J'en viens maintenant au problème ou au sujet de la construction des logements domaniaux. Et je dois dire, hélas, que le logement des Monégasques n'est plus une priorité nationale, c'est une urgence nationale. Pour ceux qui n'en seraient pas convaincus, voici la dure réalité des chiffres. Pour la prochaine Commission d'attribution d'avril 2017, 400 demandes pour 70 appartements. Ce qui veut dire que 330 demandes légitimes ne pourront pas être satisfaites, on se croirait revenu au début des années 2000. On pourrait croire que cette pénurie, y a-t-il encore quelqu'un qui oserait me reprocher d'utiliser ce mot, cette pénurie n'est que transitoire et sera résolue par des prochaines livraisons. Qu'en est-il ? Une fois de plus, les chiffres ont la vie dure. Fin 2017 livraison de l'opération l'Engelin, 133 appartements. Premier trimestre 2018 livraison de l'opération intermédiaire Villa Del Sol, 33 appartements. Courant 2019, livraison de l'opération intermédiaire Soleil du Midi, 24 appartements, décembre 2020 livraison de Testimonio 2, sans rentrer dans les détails, 150 appartements et je m'excuse pour ces chiffres. Fin 2020 suite à l'acquisition récente, comme vous l'avez signalé, de la Villa Carmélia, livraison d'une troisième opération intermédiaire d'environ 20 logements, demandés par beaucoup, obtenus par certains, soit un total d'environ 360 logements, livrés entre 2017 et 2020. Durant la même période, les besoins nouveaux seront d'environ, comme vous l'avez signalé Monsieur le Ministre, de 80 logements par an, correspondant par le jeu des restitutions à au moins 50 appartements domaniaux nouveaux, soit 200 appartements ; 330 demandes non satisfaites à la prochaine commission, 200 nouveaux besoins d'ici 2020, soit au total 530 foyers à loger pour 360 appartements livrés, soit un déficit de près de 200 appartements. Ensuite sont prévus l'Annonciade 2 vers 2026 et le Très Grand Ida vers 2028, qui permettra de livrer environ

300 appartements correspondant tout juste aux nouveaux besoins apparus entre 2020 et 2028. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Et comme les immeubles ne sortent pas de terre en une nuit, c'est dès aujourd'hui qu'il faut agir pour éviter de se retrouver dans quelques années dans la terrible situation que les erreurs de prévision de certains et le manque de détermination d'autres font subir à nos compatriotes et à laquelle nous devons faire face aujourd'hui. Il est donc indispensable de prévoir de nouvelles opérations intermédiaires à livrer entre 2021 et 2025, d'optimiser au maximum le dimensionnement de l'Annonciade 2, en ce qui concerne le nombre de logements, et d'accélérer autant que possible la réalisation du Très Grand Ida, d'autant plus que la situation économique favorable que nous traversons nous donne les moyens financiers de réaliser ces actions. Alors, Monsieur le Ministre, comme vous l'avez déclaré il y a quelques minutes, la responsabilité du Gouvernement est d'anticiper l'avenir et non de le subir. Et j'ajouterai que celle des élus est de voter les crédits d'engagements nécessaires à la réalisation de la politique gouvernementale quand ils sont convaincus qu'elle va dans le bon sens. Alors, Monsieur le Ministre, j'attends de vous de nous annoncer les mesures que vous avez prises, pour tirer les enseignements des erreurs du passé, et éviter que l'on revive une situation de pénurie de logements.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci Monsieur CUCCHI. Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI BLANC.- Je vous remercie, Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement - Ministres, chers collègues.

Nous voyons qu'avec les évolutions de la Principauté, avec son immersion dans le monde qui nous entoure, celui de la mondialisation, des technologies, et de l'Europe, nous devons plus que jamais consacrer notre action à la préservation et au renforcement de notre modèle économique et social. Je voudrais remercier Marc BURINI, Rapporteur du Budget Primitif 2017, pour sa hauteur de vue et la finesse de ses analyses. Je rappellerai celle qui me semble primordiale à plus d'un titre, celle de la diversification de notre économie. Diversifier notre économie, c'est aussi diminuer le risque de crise sectorielle qui pourrait mettre en danger notre système tout entier. Diversifier notre économie, c'est donner davantage de chances et de débouchés dans le

secteur privé pour nos jeunes, et leur donner aussi la possibilité, à ces talentueux nationaux qui sont partis exercer hors de leur pays, de revenir travailler un jour en Principauté. Diversifier notre économie, c'est être moins tributaire de l'évolution, très discutable de certains monopoles, de monopoles concédés, comme la S.B.M.. Comment va évoluer la société, car rien ne semble obliger le Gouvernement à jouer son rôle d'actionnaire majoritaire ? J'attends de ces débats qu'ils me prouvent le contraire, et vous me voyez rassurée que l'on vous ait enfin communiqué le *Business Plan*.

Diversifier notre économie, c'est continuer de rendre Monaco attractif dans de nombreux domaines, et faire en sorte que les acteurs choisis viennent grossir les rangs de notre population. C'est permettre de continuer d'augmenter nos volumes de recettes pour envisager l'avenir de notre modèle économique et social, avancer avec sérénité. Mais nous le verrons aussi ; il s'agit pour le Conseil National de rester vigilant, et d'aider le Gouvernement dans l'aboutissement et l'orientation de certaines décisions. D'abord pour soutenir les Monégasques dans leur trajectoire, dans leur travail, dans leurs aspirations et dans leurs attentes. Mais aussi pour le bien-être de la population résidente et ensuite parce qu'il est de notre responsabilité de conseiller le Gouvernement sur telle ou telle inflexion budgétaire.

Je suis pour ma part fort satisfaite d'avoir été entendue concernant la problématique actuelle, et surtout future, de la prise en charge de la dépendance, c'est un sujet qui, comme vous pouvez l'imaginer, me touche tout particulièrement. La prise en compte de cette demande importante de notre législature et la décision politique de s'engager dans la voie de l'anticipation sur ce sujet me semblent à l'image de la Principauté, toujours dans l'excellence de la prise en charge de nos aînés. Il est nécessaire toutefois qu'une analyse fine soit réalisée afin de bien aborder l'aspect financier. La taille de notre pays nous permet d'être un modèle. La taille de notre population nationale nous impose de rester soudés, unis et tourner tous vers le sens des responsabilités. Nous devons prendre soin des générations qui nous précèdent mais aussi préparer l'avenir des générations futures qui nous succéderont. C'est là tout l'enjeu et la nature profonde des débats que notre Haute Assemblée abrite à l'occasion des Séances Publiques consacrées à l'examen du Budget Primitif de l'Etat, et j'y prendrai toute ma part, sur divers sujets, avec l'espoir d'obtenir un certain nombre de réponses ou d'éclaircissements en espérant que nous puissions travailler dans de bonnes conditions.

Monsieur le Ministre, nous avons une méthode de travail qui semble bien correspondre à la vôtre, alors je suis confiante, mais néanmoins je resterai exigeante pour en tirer le meilleur.

Je vous remercie.

M. le Président. – Je vous remercie Madame AMORATTI-BLANC.

Madame ROSSI.

Mme Valérie ROSSI. – Merci Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues.

Depuis le début de ce mandat, je n'ai eu de cesse de rappeler mon engagement pour l'avenir de nos jeunes, et mon attachement à leur épanouissement, que ce soit au niveau scolaire, au niveau du sport, ou des loisirs que nous pouvons leur offrir. S'il faut sans cesse rappeler l'excellence de notre Education Nationale, soyons toujours à l'écoute des besoins humains nécessaires à la bonne marche de notre système éducatif, qui s'adresse à tous et pour tous. En ce qui concerne les infrastructures sportives collectives dédiées au scolaire ou aux sports de loisirs, elles sont pour ma part encore insuffisantes en Principauté. Ce sont des points que j'ai régulièrement soulevés depuis plusieurs années, et j'attends encore des actes forts de la part du Gouvernement sur ce thème.

Le sport de manière générale doit continuer d'être soutenu mais également mieux encadré, que ce soit au niveau des structures sportives ou une loi sur le sport, nous devons avancer. Comme mes collègues, je ferai la remarque durant ces débats de la récurrente question de la qualité de vie, de l'accumulation presque normale mais si désagréable des travaux, de l'enchaînement des constructions.

Oui, la situation du logement pour nos compatriotes est toujours tendue, mais que dire de la pénurie de bureaux, toujours aussi criante à mesure que le volume d'activités de notre économie continue à se développer.

Je reviendrai aussi sur les difficultés que rencontrent encore nos étudiants à l'étranger lorsqu'ils présentent un passeport monégasque. Et je me pose la question d'un service dédié à ces problèmes, peut-être au Département des Relations Extérieures pour aider nos jeunes compatriotes. Nous devons tout mettre en œuvre pour les aider dans leurs démarches afin qu'ils se sentent soutenus par notre Principauté. Je pense que nos étudiants monégasques sont nos ambassadeurs car ils participent eux aussi au rayonnement de Monaco à travers le monde, ils

véhiculent l'image d'un pays ouvert à l'international, ainsi nous nous devons de les soutenir. Et je rejoins les propos de Christophe ROBINO, Président de la Commission de l'Éducation et de la Jeunesse, concernant une réévaluation du calcul des bourses pour ces candidats voulant faire des études à l'étranger.

Je voudrai remercier ce soir le Rapporteur pour son rapport complet qui a su mettre en relief les aspects importants de notre économie, et des Finances Publiques, ainsi que les principaux enjeux qui se proposent à nous. J'attends, moi aussi ce soir, beaucoup de nos jours de débat, j'attends du fond, j'attends de la matière, pour expliquer les choses aux Monégasques, que ce soit les sinistres subis par les locataires des jardins d'Apolline, ou la S.B.M. avec la priorité nationale. C'est notre rôle en tant que Conseiller National et c'est ce pourquoi les Monégasques nous ont élus.

Je vous remercie.

M. le Président.— Je vous remercie Madame Rossi.

Madame ROUGAIGNON-VERNIN, ensuite Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.— Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues.

A travers ce Budget Primitif, de nombreux points seront abordés lors de ces débats. Parmi eux, je voudrai m'intéresser particulièrement à tout ce qui touche de près ou de loin à ce qu'on appelle de façon plus ou moins exacte, notre qualité de vie. La qualité de vie, c'est quoi ? C'est pour moi ce qui nous fait nous sentir bien à Monaco, et qui ne doit pas être altéré. C'est une force pour notre pays et nous devons l'entretenir, la préserver, la renforcer en permanence. Nous avons beaucoup de travail pour préserver notre qualité de vie qui est attaquée par les affres de notre densité humaine, par les conséquences du volume d'emplois que nous donnons à nos voisins, par l'accumulation de certains chantiers, par cette sensation que le bruit est partout et que les travaux se multiplient sans cesse. Alors c'est vrai, nous ne pouvons pas tout avoir. Les immeubles domaniaux et les opérations intermédiaires ne se construiront pas sans bruit, l'entretien de nos voies de circulation ne se fera pas sans limitation de la circulation. Certains diront qu'on ne peut pas tout avoir, j'en suis consciente. Mais je suis consciente aussi et intimement

convaincue que nous pouvons mieux faire. Nous pouvons, comme certains l'ont déjà demandé à plusieurs reprises, quelque groupe politique que ce soit, envisager avec plus de pertinence le phasage des chantiers afin de soulager ce sentiment parfois oppressant d'avoir des chantiers partout et au même moment. Encore une fois, on ne peut pas attendre des investissements publics importants sans en assumer des conséquences désagréables. La construction, la rénovation, la reconstruction et les restructurations urbaines font partie de notre modèle. Notre dynamisme économique, qui attire les ressources humaines dont nous avons besoin, provoque des problèmes de circulation, en partie réglés par la livraison intéressante et efficace du Tunnel descendant, nous avons toujours à faire face à des problèmes de circulation et surtout d'accès à Monaco. Que ce soit à l'Ouest ou à l'Est, nous sommes loin d'avoir réglé tous les problèmes. Je veux penser au stress sur les salariés de la Principauté qui ne peuvent compter sur des transports en commun dignes du 21^{ème} siècle, je veux parler de la SNCF. Certaines communes voisines font les efforts nécessaires et particulièrement La Turbie, qui se bat pour la sortie de la bretelle d'autoroute dite de Beausoleil. J'y reviendrai lors de ces débats car, en tant que Vice-Présidente de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, je suis en charge du travail et de l'emploi, domaines directement impactés par ces problèmes qui durent depuis bien longtemps.

Il faut réfléchir à des solutions structurantes, parfois innovantes, et audacieuses. Lorsque j'ai parlé ici, pour la première fois, de téléphérique certains ont souri, aujourd'hui pourtant ce mot ne fait plus sourire personne et certaines villes en France et en Europe ont adopté ce moyen de transport écologique et efficace. Nous en reparlerons également.

Je veux revenir aussi sur un pilier de notre qualité de vie et de notre attractivité : la sécurité. Il faut rendre un hommage permanent au remarquable travail accompli par la Sûreté Publique surtout en période compliquée par rapport à un climat tendu à cause du terrorisme à nos portes. La sécurité, avec la stabilité politique et le climat, sont au cœur de notre attractivité et donc de notre qualité de vie.

J'y ajouterai bien sûr l'excellence des soins grâce à l'organisation de notre système de santé et la complémentarité de ces acteurs, et bien entendu l'excellence de notre système éducatif.

Pour conclure, j'ai globalement confiance dans ce Budget Primitif 2017, je souhaite que la qualité de vie ne soit pas la grande victime de certaines décisions et qu'un effort de coordination et d'amélioration, parfois

simple, soit entrepris pour que les Monégasques et les résidents se sentent toujours mieux en Principauté. Nous sommes dans une situation privilégiée mais il nous faut entretenir ces privilèges du côté de l'Etat et du côté des compatriotes, nous souvenir sans cesse que rien n'est jamais acquis.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, je reviendrai sur ma demande formulée en octobre cette année concernant la nomination d'une déléguée aux Droits des Femmes lorsque nous examinerons la ligne budgétaire du Ministère d'Etat, Monsieur le Ministre, ne doutez pas de ma détermination.

Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers compatriotes. A l'aube de l'étude du Budget Primitif de l'année 2017, de nombreux points soulèvent des interrogations, nous nous y attarderons, au fil des débats. Permettez-moi ce soir de vous faire part de certaines de mes préoccupations sur la politique générale de l'Etat. Mon intervention concernera aujourd'hui les jeunes. Notre société est fragilisée, les tentations sont multiples et des addictions en découlent. Comment parvenir à protéger les individus, qu'ils soient adultes ou mineurs, dans le respect et la préservation des libertés individuelles ? Comment prendre conscience qu'une situation peut mettre en danger sa personne, mais également autrui ? En effet, pendant l'adolescence nos enfants vont être confrontés à des choix qui vont leur paraître difficiles. Et c'est parfois en voulant se rebeller contre les différentes formes d'autorité qu'ils vont tomber dans le piège de la tentation, puis des addictions. Drogue, alcool, jeux en ligne. Tout est prétexte pour s'évader d'un monde réel et échapper à ses propres craintes. Les conséquences de l'abus d'alcool, du tabagisme actif ou passif, ne sont plus à démontrer. Leur consommation n'est pas directement sanctionnée. Mais la société doit faire face à un phénomène d'ampleur grandissante, l'usage de stupéfiants. J'ai conscience que vos services font le maximum en matière de prévention, et je les en félicite. Mais les actions gouvernementales vont malheureusement vite trouver des limites. D'une part, certains jeunes ne sont plus scolarisés, donc difficilement identifiables, d'autre part, imposer un

point de vue d'adulte est une approche qui peut paraître dépassée. En effet, nous le savons tous, les jeunes se rebellent contre l'autorité des adultes avec lesquels ils ne se sentent pas en phase. Je pense donc qu'il faille donner la parole aux jeunes pour qu'ils s'adressent aux jeunes. Depuis plusieurs mois, je m'interroge sur les lieux offerts pour leur prise en charge, il m'est en effet difficile d'envisager que ces derniers puissent partager les locaux avec des adultes souffrant d'autres pathologies. Si j'ai connaissance que depuis peu une unité mobile spéciale adolescents se déplace à leur domicile, je vous saurais gré, Monsieur le Ministre, de bien vouloir me confirmer que quelques lits seront réservés à ces quelques jeunes victimes d'addiction dans un espace qui leur sera dédié, au C.H.P.G., et ceci avec toute la discrétion qui s'impose.

En parallèle, je tiens à rappeler que le Groupe Horizon Monaco a déposé une proposition de loi, portée par Claude BOISSON, sur le travail d'intérêt général. Cette mesure pourrait participer à l'éventail de solutions pour des jeunes qui ont des comportements à risque et qui doivent faire face à des addictions, en complément, évidemment, des mesures de soins. Enfin, pour venir en aide aux parents dépassés, il existe une méthode qui préconise l'approche systémique de la famille. Elle permet, a posteriori, la restauration de la compétence des parents et promeut le dialogue pour résoudre les conflits et ainsi ramener le jeune vers un comportement moins nocif pour sa santé. Elle a fait ses preuves, je vous propose d'y songer. Comprenez-moi, je ne condamne pas ce qui existe déjà, je ne critique ni les groupes de parole ni les professionnels qui font un travail exceptionnel, mais je crois que rien ne doit être laissé de côté lorsque l'on veut un résultat.

Mon autre souhait est que le Gouvernement se penche sur une addiction, plus pernicieuse car moins facilement décelable. Elle semble avoir moins d'effets néfastes sur la santé mais tout aussi dangereuse. Il s'agit des jeux vidéo et des réseaux sociaux, qui mettent toujours plus de distance entre les individus. Je suis une élue, mais aussi une maman, et je ne peux que constater nos limites en tant que parent face au développement d'internet il est temps de s'y atteler et je salue à cette occasion Action Innocence et ses responsables pour leur travail.

Pour conclure mon intervention, je souhaiterais vous interpeller sur la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant. Cette dernière, dans son article 19, impose aux Etats parties de prendre toutes les mesures pour protéger les enfants contre toute forme de violence. Le Comité des Droits de

l'Enfant souligne que cela inclut l'élimination de tous châtiments corporels. L'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe a, quant à elle, adopté une résolution en 2004 à devenir une zone exempte de châtiments corporels pour les enfants. Elle a appelé à une parentalité positive et non violente, impliquant un comportement fondé sur l'intérêt supérieur de l'enfant et le respect de ses droits. En effet, quel que soit le degré de douleur ou de désagrément infligé, il s'agit avant tout d'une punition dégradante qui ne peut être excusable sous prétexte d'autorité parentale. Condamnée à l'école, il apparaît nécessaire de l'éliminer du cadre familial, car bien qu'aucune utilisation du châtiment corporel ne soit défendue par notre législation, rien ne l'interdit de manière explicite. Comme le relève le Conseil de l'Europe, ce geste administré à un enfant, et qui peut sembler être sans conséquence, serait qualifié de voie de fait s'il était dirigé sur un adulte. Sans proposer de pénalisation, je crois qu'il est temps, pour la Principauté, de réfléchir activement à certaines situations complexes au sein de la cellule familiale. Nous devons continuer à nous mettre en conformité avec la Convention des Nations Unies que nous avons ratifiée en 1993, ainsi que les exigences du Conseil de l'Europe auxquelles nous adhérons depuis 2004. J'ai conscience des possibles réticences de l'opinion publique et de mes collègues, mais c'est souvent avec courage et ténacité que nous obtenons les libertés et droits dont nous pouvons aujourd'hui tous nous prévaloir et dont les fondamentaux sont repris dans le corps même de notre Constitution. A ce jour, 51 pays ont d'ores et déjà banni le châtiment corporel, ne soyons pas le dernier.

Je vous remercie.

M. le Président.— Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.— Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues.

Si on résume le projet de Budget Primitif 2017 à un excédent de plus de 6 M€, avec une augmentation des recettes de près de 6 %, pour atteindre un peu plus de 1,2 milliard d'euros, on pourrait se dire que, finalement, il ne devrait pas y avoir beaucoup de débats au cours des soirées qui vont suivre. Mais c'est en analysant dans le détail le volumineux document, en étudiant avec précision les réponses du Gouvernement aux questions de la Commission des Finances, qu'on peut se rendre compte que ce Budget aborde de nombreux sujets stratégiques pour la Principauté.

Que penser de la gestion courante, celle du fonctionnement de l'Etat ? Est-ce qu'on dépense bien, avec les bons arbitrages ? Quelle part occupent les investissements ? Quelle visibilité peut-on avoir sur la stratégie poursuivie à court ou moyen terme ?

Après des années plus difficiles avec des budgets en déficit, est-ce que nous nous installons pas trop confortablement dans l'excédent, au risque de ne pas faire les bons arbitrages, à ne pas assez regarder le retour sur investissement ou l'efficacité de la dépense ?

Le Budget Primitif 2017 aborde de nombreux sujets : la dépendance et plus globalement la politique sociale avec le Cap Fleuri et le nouveau C.H.P.G., la retraite de la Fonction Publique, le logement domanial ou les opérations intermédiaires, la circulation et plus globalement la qualité de vie, le traitement de nos déchets, ou pour finir peut être le concept de Ville Intelligente...

Concernant la dépendance et la retraite des fonctionnaires, je remercie déjà le Gouvernement d'avoir écouté la demande des élus. Tout comme mon collègue PASQUIER, je me suis replongé dans mon discours de politique générale pour le Budget Primitif 2016 et j'appelais de mes vœux de voir traiter ces sujets dans l'année. Alors certes, ils n'ont pas été traités dans l'année mais l'inscription budgétaire est bien ce signe de la volonté de travailler sur le sujet. C'est déjà une bonne chose.

Alors justement, se pose inéluctablement la question sur comment sanctuariser les sommes afin qu'elles restent dévolues à leur mission d'origine ? Mais aussi, à quelle hauteur faut-il ouvrir la ligne budgétaire : 1 M€, 10 M€, 100 M€, plus ? Ne tombons pas dans la démagogie ou les effets d'annonce. Je ne partage pas, sur ce point, l'avis de Monsieur NOUVION, le « rien n'est fait, tout reste à faire ». Pour le moment, ma préoccupation est surtout de travailler sur le dossier, de partager les actuaires, de voir ces simulations sur vingt ou trente ans et de réfléchir avant d'agir, mais surtout agir en 2017, je suis d'accord avec vous Monsieur le Ministre, c'est une nécessité forte !

Je voudrais évoquer le sujet de la circulation, que ce soit intra-muros, même si le Tunnel descendant a grandement amélioré l'entrée de ville à l'Ouest, et tout autant dans les communes limitrophes. Ce point est critique, les conditions d'attractivité pour les salariés et ainsi le développement économique futur de la Principauté en dépendent. De nombreuses choses doivent se faire en 2017, ce n'est plus une nécessité mais une obligation ! Autoroute, route, ou

train, à l'Est comme à l'Ouest, il faut traiter globalement le dossier. Comment passer d'une circulation fluide et d'une bonne qualité de vie, tout en maintenant un fort niveau d'investissement dans le cadre des Grands Travaux ? Faut-il toujours consacrer 30 % du budget aux Grands Travaux ? En valeur absolue, 30 % de 800 millions est très différent de 30 % d'1,2 milliard d'euros. Le Gouvernement nous a aussi vanté les prouesses techniques du travail en taupe, sauf qu'à un moment la taupe va quand même remonter à la surface... Merci Madame GRAMAGLIA pour une vision par quartier et dans le temps des chantiers, il va falloir mettre clairement en place des arbitrages, que ce soit par nature d'opération, par quartier, par urgence peut être mais en tout cas, anticiper plus que de constater. Je ne vais pas prendre plus de temps pour le moment, nous aurons l'occasion de poursuivre ces discussions au cours des prochains débats.

Mais en tout cas, voilà ce que j'attends de ce Budget Primitif 2017, en dehors d'un débat technique ou comptable. C'est le sens de mon engagement politique, au service de la Principauté, des Monégasques. Comme toujours, c'est dans un état d'esprit constructif que j'aborde ces quatre séances publiques. J'espère un échange constructif sur les sujets qui feront le Monaco de demain, avec à la clé, nous l'espérons tous, les actions qui soutiendront le Budget Primitif 2017 et le devenir de Monaco pour les prochaines années.

Je vous remercie.

M. le Président.— Je vous remercie Monsieur POYET.

Madame LAVAGNA.

Mme Sophie LAVAGNA.— Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement - Ministres, chers collègues.

Alors est-ce qu'on dépense trop ou pas assez ? A la lumière des divers discours ce soir, il me paraît que la question est judicieuse et se pose. En ce qui me concerne, la notion d'excédent est pour moi plutôt rassurante. C'est qu'on dépense peut-être ce qu'on peut pour faire ce qu'on peut de notre mieux, et ce qui favorise la qualité de vie à Monaco, en tout cas dans la plupart des secteurs. Je suis tout à fait d'accord avec la vision à long terme qui a été développée par le Rapporteur, je suis tout à fait d'accord également avec le principe de réalité qui commande que quand

quelque chose d'imprévisible se prévoit, et bien la nécessité commande qu'on s'adapte et qu'on réagisse, parce que sinon on pourrait déchoir de tous ses droits et même avoir des dangers pour sa vie. Alors c'est vrai en général, mais c'est encore plus vrai dans une période très incertaine comme la nôtre, je ne vais pas toutes les énumérer, je vais avoir pitié de vos oreilles qui en ont tellement entendu à ce stade, mais enfin, augmentation des taux d'intérêt directeur, BCE, RFA, contexte faible de croissance en Europe, développement du chômage partout de plus en plus. Bref, sur tous ces éléments, qu'est-ce qui est important ? Et je rejoins complètement ce qui a été dit à la fois par le Rapporteur que par le Ministre, de tous ces éléments ce qu'il faut savoir, c'est où on va, tenir le cap, et s'adapter en cas de difficulté. Par exemple, et on en a beaucoup d'exemples en ce moment, le Brexit en Angleterre, les élections aux Etats-Unis, les conséquences de la situation politique en Italie, il y a beaucoup d'interrogations, sauf à mentir, on ne peut que se dire qu'on fera de notre mieux en fonction des circonstances. Je ne vois pas ce qu'on peut faire d'autre en la matière. Donc pour moi c'est bien comme cela qu'il faut faire.

Un petit mot en matière de législation. Là aussi ça se ressemble finalement, le rythme dépend du sujet. Le bon rythme en la matière ce n'est pas de voter tout très vite ou tout très lentement, c'est de voter ce qu'il faut, quand il faut. Je vous donne un exemple : la sécurité, il y avait une urgence absolue, il fallait le voter tout de suite. Ça a été fait, tant mieux. Qui l'a fait et pourquoi, on oublie, ce n'est pas grave. Un autre exemple, en ce qui concerne le Code sur l'économie, il n'a pas été voté, il a été discuté, il a été retiré, très bien aussi ! Il y avait des professionnels qui ont exprimé leur avis, qui, semble-t-il, a convaincu tout le monde, et on a bien fait donc de réfléchir, puisqu'en définitive ce texte méritait d'être un peu plus étudié et les professionnels d'être consultés pour finalement que le texte soit retiré. Donc je crois qu'on ne peut, sauf avoir un débat politique, et vous observerez que je ne fais partie d'aucun parti politique et je m'en départis tout à fait, qu'il ne faut pas mélanger politique et juridique. On est là quand même pour voter des lois, pour voter aussi un budget, on n'est pas là pour s'empoigner tout le temps et sur tous les sujets. On est là pour faire le mieux de notre mieux en tout cas, pour Monaco, pour les Monégasques, et pour que Monaco reste attractif pour les résidents. Je pense alors qu'il faut se fonder sur la réalité et sur certains problèmes comme par exemple ceux soulevés par Monsieur CLERISSI. Je passe tous les jours sur le boulevard des Moulins et c'est vrai que les petits commerçants sont en très grande difficulté et il me paraîtrait être une bonne dépense, puisqu'on a des

excédents, que de les aider un peu, parce que très souvent ils sont mis en cessation de paiement sur demande des caisses sociales qui apparemment ne sont pas en péril imminent de faillite, donc quelquefois on pourrait peut-être un peu être plus souple en la matière. Il y aurait aussi des choses à faire à mon avis en matière de flexibilité de droit du travail. Enfin bref, si on veut, je pense que nous avons du travail sur la planche et encore beaucoup à faire, mais à ce jour je crois que les uns et les autres, nous avons fait ce qu'on a pu, on a, je crois, travaillé dès le début de la mandature et encore aujourd'hui, de notre mieux. Je crois aussi qu'il faut gagner avec humilité et perdre avec élégance.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie Madame LAVAGNA.

Monsieur FICINI.

M. Alain FICINI.- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers-Ministres, chers collègues.

Vu le nombre d'interventions que j'ai prévues lors des débats du Budget Primitif 2017, je ne ferai qu'une remarque d'ordre plus général.

Cette mandature n'aura pas manqué de constater que nous sommes passés, en l'espace de 3 années budgétaires, de 920 M€ du Budget Rectificatif en 2013 à 1.220 M€ au Budget Primitif 2017, soit une augmentation de 32 %, ce doit être un cas unique par les temps qui courent. 1^{er} constat : les chiffres parlent d'eux-mêmes, notre économie est florissante. 2^{ème} constat, et là je rejoins en ce sens mon collègue PASQUIER, nous dépensons systématiquement ce que nous gagnons, quelle que soit l'augmentation du budget, de fourmis il y a encore quelques temps, nous sommes devenus cigales. Le montant des interventions publiques s'envolent chaque année.

Nous sommes un peu trop habitués aussi, que ce soit à l'occasion des Budgets Rectificatifs ou pour les Budgets Primitifs, à recevoir sur le siège des inscriptions complémentaires à la liasse initiale, ce qui réduit de facto l'excédent budgétaire prévu, pour nous c'est une mauvaise habitude.

Nous dépensons trop, je dirais aussi que nous payons tout trop cher, certaines écritures, nous le verrons au cours de nos débats, sont en décalage total avec la réalité. Par ricochet, notre partie liquide du FRC qui représentait il y a encore deux exercices budgétaires, ne l'est plus aujourd'hui, il faut impérativement dans un premier temps, que cette

partie liquide retrouve ce niveau avant d'en arriver un jour à trois années budgétaires, ce qui est souhaité par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, il va falloir nous convaincre de votre politique budgétaire. Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie Monsieur FICINI. Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers-Ministres, chers collègues, chers compatriotes, dans l'hémicycle, à la télévision et sur internet.

Notre Budget est excédentaire depuis 2012 et donc pour ce soir encore plus d'anticipation, pour reprendre votre mot, nous ne pouvons que nous en réjouir et nous en féliciter. Reste que nous devons être vigilants, parce que le monde autour de nous change et par ailleurs il existe une règle non écrite mais bien vraie : « en période de vache maigre, les déficits chutent », et je dirai de façon géométrique, « et en période de vaches plus grasses, ils montent, mais de façon arithmétique ». Ainsi, les trois dernières années de déficit cumulés 2008, 2009 et 2011, se sont élevés à 190 M€. Depuis 2012, soit 7 ans, il y a eu 91 M€ d'excédents, en dépit d'une hausse des recettes de 34 %.

Nous devons donc être vigilants, et mes collègues l'ont dit suffisamment sur les économies nécessaires et la maîtrise des coûts. De plus nous nous trouvons dans une situation paradoxale : on regarde le Budget, c'est-à-dire un horizon d'une année, et en même temps, la politique économique du pays, vous l'avez dit et je le reprends, demande une vision longue. Cette double élasticité inverse nous invite non pas à un principe de précaution, mais à relever les défis qui se présentent à nous.

Comme l'a souligné notre Rapporteur, la croissance est molle en Europe, faible dans le monde. Mais-aussi, nous nous trouvons face à une double mutation, technologique et géographique. La technologie entraîne un bouleversement majeur, et je crains de devoir dire que nous n'en sommes plus au temps béni, si j'ose dire, de la « destruction créatrice », celle-ci est moins présente. Les nouvelles technologies chamboulent l'industrie, nous le savons tous, mais aussi les services au sens large et notamment les circuits intermédiaires. Aujourd'hui, on fabrique plus

de logiciels que de voitures. De fait, les emplois se détruisent en quantité et en qualité, tout en en créant un nombre moindre mais plus qualifié.

Ce qui se passe dans l'industrie se diffuse aux banques et aux activités financières, rongées par les *fintech*. Nous ne pouvons plus laisser au seul hasard les implantations d'entreprises nouvelles, car des emplois risquent d'être perdus. Nous devons donc rapidement travailler sur les filières d'avenir : quelles entreprises voulons-nous attirer à Monaco, quels types de métiers nous voulons avoir, et comment les aider. D'autant plus que la productivité est en baisse. Trois principaux secteurs, excusez-moi pour les chiffres : au deuxième trimestre 2016 : l'Industrie, - 13 %, emploi - 11 %, activités financières - 4 %, emploi + 3 %, services administratifs et de soutien - 7 %, effectifs - 3 %. Les emplois ne suivent pas la variation du chiffre d'affaire. C'est un risque à terme d'un besoin d'améliorer de la productivité... dû au manque de productivité d'aujourd'hui.

Et puis il y a la mutation géographique. Nous avons l'habitude de raisonner dans le Bassin Méditerranéen. Et puis on est passé dans l'Atlantique, et puis maintenant le barycentre est dans le Pacifique et l'Asie. Comment allons-nous attirer les nouvelles activités, les nouvelles entreprises, les nouveaux clients ? Je crois que c'est important. Et puis nous avons nos spécificités propres. Notre Rapporteur l'a souligné. Nous en sommes donc très éloignés. La fragilité liée aux recettes de TVA Immobilière, on oublie souvent que l'immobilier, c'est cyclique, et surtout que dans Immobilier il y a « immobile » mais ce n'est pas vrai, et contrairement à ce que son mot indique : l'immobilier n'est pas immobile.

Et il y a notre politique de « clients premium ou d'excellence », qui marche très bien au sens large, mais qui porte elle-même ses fragilités. Elle favorise, et c'est tant mieux, les achats de luxe, mais elle masque une stagnation du commerce de détail et on l'a dit le Boulevard des Moulins, qui est vraiment en déperdition. Mais ce qui est vrai pour les particuliers l'est aussi pour les entreprises.

La Direction du Tourisme nous annonce une amélioration pour 2016, et c'est tant mieux. Mais comme on vient de recevoir en plus le Baromètre Nouveau, en 2007, 229 000 nuitées congrès, en 2015, 125 000 nuitées congrès. C'est les commerces, c'est cette activité de nuitées qui nous apportent du résultat. Et puis on a nos spécificités « propres ».

Les retraites, évidemment, nous devons en parler au-delà des lignes de 130 M€ que vous nous avez annoncées, pour réfléchir à notre système, à long terme.

Evidemment, je n'oublie pas la Culture. Nous avançons enfin sur le Projet de Loi sur la Préservation et la valorisation du Patrimoine. J'espère qu'au 1^{er} trimestre 2017 nous allons la voter. Et c'est nouveau, les institutions culturelles disposent d'un plan glissant à trois ans. Et, curieusement, on a oublié la Nuit Blanche ! J'y reviendrai ! Malgré son succès.

Pour conclure, nous devons réfléchir aux filières d'avenir pour créer des emplois nouveaux à Monaco, et de continuer de donner envie de venir et de vivre à Monaco. Je pense notamment à la politique d'environnement, je suppose que d'autres en parleront.

Ne croyez pas que je sois pessimiste, le budget est l'occasion d'un langage de vérité pour répondre aux défis d'avenir. Cette lucidité ne doit pas conduire au pessimisme, qui démotive et décourage...

(*Sonnerie*),

... au contraire nous nous trouvons sur une bonne tendance.

Je vous remercie.

Vous avez vu, j'ai quasiment tenu mon temps, Monsieur le Président.

M. le Président.— Pour une fois vous êtes dans les temps Monsieur BOERI, je vous remercie.

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.— Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement.

Quoiqu'on en dise, et quoiqu'on en pense, jusqu'à être accusé de vouloir afficher...agiter, pardon... le chiffon rouge, les négociations avec l'Union Européenne ne peuvent laisser aucun d'entre nous indifférents. L'engagement de l'Etat, et votre engagement personnel, Monsieur le Ministre, de tenir au courant les élus de la Haute Assemblée, ne sont pas discutables, et vous avez ma totale confiance en ce domaine. Toutefois, à quelques mois de la célébration du 60^{ème} anniversaire du Traité de Rome, au regard des récents mouvements anti-européens de certaines nations fondatrices et des tendances populistes dans plusieurs régions du monde, les interrogations de certains d'entre nous tout autour de cet hémicycle sont légitimes. Rappelons en premier lieu que c'est l'Europe qui nous engagés dans cette procédure de négociations d'un accord d'association. Certes, pour certaines catégories d'acteurs économiques, les limites imposées par la non appartenance au marché

européen peuvent créer des freins au développement. Certes, les jeunes, qui se retrouvent souvent empêchés d'étudier en Europe, soit parce qu'ils sont taxés lourdement au niveau des droits d'inscription, soit parce qu'ils ne trouvent pas de visa, sont également un problème. Mais combien d'avantages à acquérir face aux contraintes à subir en contrepartie ? Je pense que la balance sera bien maigre, en réalité. Il serait donc judicieux d'analyser les conséquences de cette négociation sur un principe qui nous permettrait de définir les menaces, les opportunités, les forces et les faiblesses d'un futur accord. Il faudrait appliquer le simple principe de la pesée. Nous avons, Monsieur le Ministre, comme vous le disiez dans une récente interview dans la presse locale, encore deux ou trois ans devant nous. Mais l'essentiel est de nous préserver d'un saut dans l'inconnu.

Enfin, pour conclure, soyez certain, Monsieur le Ministre, que mes propos ne visent pas à donner de mon pays l'image d'un irréductible petit territoire replié sur lui-même, isolationniste dans une Europe dont il aurait peur. Je suis bien dans mon siècle. Je côtoie chaque jour plus de 131 nationalités sur 2 km², mais j'aime le régime institutionnel dans lequel j'évolue, je suis fier de partager avec 9 000 compatriotes et presque autant d'enfants du pays, un attachement à des valeurs, des traditions, et vivre et défendre cela en 2016 c'est un privilège.

Je suis probablement pour certains un conservateur, voire pour d'autres un dangereux conservateur. Mais contrairement aux réactionnaires, qui avancent dans la vie avec un rétroviseur, le vrai conservateur est conscient que le changement est inhérent aux sociétés humaines, mais son obsession est de distinguer le changement légitime du changement illégitime. Etre conservateur c'est ne jamais se couper de notre héritage, et de notre stabilité affective, l'humain devra primer sur les technocrates de l'Union Européenne.

Je vous remercie.

M. le Président.— Je vous remercie Monsieur BARILARO.

Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.— Merci Monsieur le Président.

La nature a généreusement doté les arthropodes de la faculté de muer lorsqu'ils grandissent. Monaco n'a malheureusement pas cette chance de pouvoir repousser ses limites pour permettre sa croissance. Et la plupart des principaux problèmes que la Principauté doit s'attacher à résoudre actuellement

sont directement ou indirectement liés à l'inextensibilité territoriale de notre micro état. Un paramètre d'optimisation de l'utilisation de chaque mètre carré de sol monégasque devrait être pris en compte dans chaque opération publique. Et je suppose que nos architectes sont en train de développer la même parcimonie dans la consommation des mètres carrés disponibles que celles propres à leurs confrères du monde de l'architecture naval.

Notre 2^{ème} fonds de réserve est le nombre de mètres carrés de domaine public encore libres de construction, ce fonds diminue inéluctablement sauf quand il peut être abondé en mètres carrés par la réalisation d'une extension territoriale sur la mer. A ce propos, Monsieur le Ministre d'Etat, il semble urgent de rouvrir le dossier refermé il y a près de cinquante ans, du projet de loi sur le domaine de l'Etat. Ce serait là une décision d'importance supérieure sur notre pays.

Fervent adepte du Règlement Intérieur du Conseil National, je regrette l'absence de statut type pour la constitution des groupes politiques, les sommes mises à la disposition des élus pour financer leurs assistants restent, pour l'essentiel, inutilisées. Mais cette situation paradoxale est peut être la conséquence d'un sens, extrême, de l'économie du denier public. L'absence persistante de délimitations des groupes majoritaires et minoritaires du Conseil National me donne, elle, moins de soucis, puisque nous soutenons tous, désormais, le même programme. Malgré cette non utilisation d'assistants d'élus généreusement octroyée par l'Etat, grâce au dur labeur de nos permanents juristes et au puissant soutien logistique de la Direction des Affaires Juridiques, le travail législatif avance néanmoins tambour battant. C'est vrai, et je l'ai vu, car j'étais présent.

Enfant j'ai été fasciné par la magie du réveil de la Belle au bois dormant, adolescent j'ai été un contemporain du mouvement hippie et de la *flower power*. Ainsi donc la nouvelle méthode, je cite le rapport, mise en place avec le Gouvernement sur une base d'échanges, d'écoute, de travail, et de dialogue permanent, ne pouvait m'être que parfaitement familière. Mais la vie m'a appris qu'une sage défiance es bien ce qu'il y a de plus utile pour les mortels. Et j'ai parfois le sentiment que le travail législatif avance avec entrain et sans entraves, surtout quand il concerne des textes de lois qui sont des enfants légitimes du Gouvernement. Il n'en va pas toujours de même lorsque les textes sont enfants naturels du Conseil National. Je ne citerai que deux exemples. Le projet de loi, n° 954, sur les baux à usage de bureau et le projet de loi n° 959 sur la publication des décisions

de justice. L'utilisation par le Gouvernement de la quasi intégralité du délai constitutionnel disponible et, en ce qui concerne le dernier texte cité, son dépôt à l'état vivant mais exsangue après l'évacuation d'une grande part de sa substance, voilà ce qui nous éloigne un peu du sens que l'on donne généralement au mot échange, écoute, et dialogue. En revanche, je trouve nettement plus séduisante la réflexion du Rapporteur qui nous dit que la Principauté, de par sa dimension, pourrait être gérée comme une entreprise. Le retour à cette analogie n'est pas nouveau mais il permet de mieux comprendre l'apparente complexité de notre système de fonctionnement. Dans cette analogie, le Conseil d'Administration de cette entreprise correspondrait au Conseil de Gouvernement, en contrepoint de ce rôle le Conseil National en serait, en quelque sorte, son comité d'entreprise.

Gouvernement et Conseil National défendent activement les intérêts supérieurs de la Principauté. Toutefois, les parts d'intérêt supérieur défendus par ces deux institutions, si elles sont toujours complémentaires, ne sont pas systématiquement superposables, ce qui est parfaitement compréhensible. Le Gouvernement n'est pas là pour réaliser les points du programme de la majorité élue, il n'est pas après tout un gouvernement issu de cette majorité, mais le gouvernement nommé par le Prince Souverain. Cependant cette même majorité ne pourra voir réaliser tout ou partie de son programme que si elle est en mesure de convaincre, généralement ou de manière plus exceptionnelle, de pousser ce même gouvernement à accepter de le faire pour lui. Et je rappelle à ce sujet que certaines avancées majeures concernant Monaco et les Monégasques n'ont été obtenues que par des épreuves de force entre nos deux institutions. On pourrait ainsi citer le nouvel hôpital, certaines opérations domaniales, la rénovation, reconstruction du Cap Fleuri, le texte de loi sur les bourses d'études, et j'en passe. Par ailleurs, il est fait allusion, dans le rapport, à une déclaration que vous avez faite, Monsieur le Ministre, au sujet du Budget Primitif 2017 et dans laquelle vous l'avez qualifiée de budget d'anticipation. Ce principe fondamental de l'anticipation, que vous évoquez, doit en effet s'appliquer au plus grand nombre des projets évoqués à travers ce budget et tout particulièrement à ceux qui figurent pendant bien plus de trois ans dans le programme triennal d'équipement. Mais, et ce sera ma conclusion, c'est peut-être dans le cas des négociations entre la Principauté et l'Union Européenne au sujet d'un accord global que le terme anticipation doit prendre toute sa force, et ce sous la forme d'une Commission Plénière d'Etude élargie aux représentants des professions réglementées et du patronat ; commission déjà prévue très en amont de la

signature de l'accord par le Gouvernement car il s'agit, en effet...

(Sonnerie),

... bien là, d'anticiper pour éviter de courir un risque constitutionnel beaucoup plus lourd de conséquences qu'un risque financier.

Merci.

M. le Président. – Je vous remercie Monsieur RIT.
Monsieur CROVETTO.

M. Thierry CROVETTO. – Merci Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers compatriotes.

Encore un budget excédentaire ! Tout va bien alors... Oui mais ...Monaco est un pays, mais peut être également vu comme une entreprise et géré en partie comme telle, et son budget primitif et le PGA, peuvent être vus comme un *business plan* (mais je reviendrai plus tard sur ce terme...).

Le régime politique de Monaco et la stabilité de nos Institutions doivent nous permettre d'avoir une vision et des objectifs à long terme pour notre pays et un chemin pour y parvenir. Mais je dois avouer que cette vision stratégique m'échappe parfois...

L'économie d'un pays, c'est comme un potager. Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie, vous êtes notre jardinier ! Vous plantez aujourd'hui, ce que nous récolterons dans plusieurs années. Qu'espérons-nous récolter dans le Monaco de demain à part du béton et des recettes liées à l'immobilier ?

La réunion avec le Gouvernement sur les chantiers en cours et à venir, avec leurs conséquences en terme de nuisances, a été instructive mais inquiétante, et surtout il manquait le volet financier... Quel coût et quelles ressources pour les financer ?

D'une manière générale, je m'interroge ! Ne vivons-nous pas au-dessus de nos moyens ? Sommes-nous certains de pouvoir dépenser toujours plus en espérant que les recettes suivront ? Depuis 2013, les dépenses d'interventions publiques ont ainsi progressé de 33 % comme l'a précisé le Rapporteur ! En revanche, lors de la CPE consacrée aux grands travaux, vous vous êtes trompé de cible, Monsieur le Ministre d'Etat, avec les logements domaniaux. Vous avez évoqué la fin de la pénurie pour 2020, et vous vous interrogez sur l'opportunité de poursuivre les constructions après... cette réflexion a un air de déjà entendu, qui nous a mené à la pénurie actuelle ! Le

Président de la Commission du Logement, Jean Michel CUCCHI, vous a exposé les chiffres qui sont assez clairs me semble-t-il. Je vous incite à être très prudent dans ce domaine pour que le Gouvernement ne reproduise pas les mêmes erreurs... Mais je le répète bien souvent, pour préserver et améliorer notre modèle social, nous devons optimiser nos recettes actuelles et développer nos recettes futures.

J'aurai au cours des débats l'occasion de revenir, une fois de plus, sur la passivité du Gouvernement dans son rôle d'actionnaire majoritaire de la S.B.M. ainsi que dans celui de certaines autres concessions ou structures étatiques. Je rappelle qu'une amélioration de la gestion de ces entités pourrait maximiser les recettes pour l'Etat en termes de T.V.A., d'impôts sur les bénéfices, redevance ou dividendes ou réduire leurs subventions directes ou indirectes.

C'est à mettre en parallèle avec ce que vous avez réalisé, Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie, pour la gestion de la partie liquide du Fonds de Réserve Constitutionnel depuis votre arrivée !

Nous devons faire face à une mutation de notre place financière mais plus généralement de notre économie. Nous devons attirer de nouveaux résidents en Principauté, mais surtout de nouveaux entrepreneurs. Alors j'aimerais avoir des nouvelles de la pépinière d'entreprises et les mesures d'incitation pour attirer de jeunes entreprises innovantes, et leur faire enfin préférer une installation en Principauté plutôt qu'en France... par exemple.

Attirer ces nouvelles entreprises est d'autant plus important que l'Industrie et la Finance sont en pleine mutation. Il nous faut créer les activités, les emplois, les recettes de demain, dès aujourd'hui ! L'Etat ne peut pas tout faire, mais au moins favoriser cela, créant un cadre propice à ce développement. Il faut moderniser notre droit économique et fournir davantage de sécurité juridique à nos résidents et à nos entreprises.

J'attends également des précisions quant à votre véritable position sur l'Union Européenne : vous avez en effet confirmé l'existence de lignes rouges à ne pas dépasser, mais vous avez également affirmé que l'on ne dit pas non à l'Union Européenne ! J'espère que nos débats me convaincront sur ces différents sujets précités, et mon vote sur ce Budget Primitif 2017 dépendra notamment des éclaircissements sur votre position au sujet des discussions avec l'Union Européenne, sur la politique domaniale du Gouvernement à court, moyen et long termes, ainsi que du rôle du Gouvernement comme actionnaire majoritaire de la S.B.M..

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie Monsieur CROVETTO.

Monsieur GRINDA.

M. Jean Louis GRINDA.- Monsieur le Ministre d'Etat, chers compatriotes,

Je voudrais consacrer mon propos liminaire à un sujet le plus éloigné possible des petites guerres politiciennes encore trop présentes en cette enceinte et qui risquent fort de s'amplifier dans l'année qui vient puisque les élections approchent... mon sujet sera donc la transition énergétique et ses enjeux en Principauté.

Rappelons tout d'abord que le Conseil National vient de ratifier à l'unanimité l'Accord de Paris signé, je le rappelle, par 195 États parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Cet accord nous oblige à obtenir rapidement des résultats tangibles, les engagements publics du Souverain étant légitimement ambitieux : une réduction de 30 % de nos émissions de gaz à effet de serre en 2020, un objectif de réduction de 50 % à l'horizon 2030, le but étant de parvenir ainsi à la neutralité carbone à l'horizon 2050. La Principauté devra donc nécessairement évoluer en « ville intelligente » où l'on vivra mieux qu'ailleurs car on y pratiquera une politique environnementale volontariste et responsable au service des Monégasques, des résidents et de tous ceux qui y travaillent. Cette évolution, nous la devons aussi et surtout à notre jeunesse envers laquelle nous serons comptables de toutes les décisions prises pendant notre mandat.

Or, que constate-t-on aujourd'hui? Les intentions sont là, clairement exprimées, mais qu'en est-il des actes? C'était la question essentielle posée par le rapport sur le Traité de Paris que j'ai eu l'honneur de présenter au nom de la Commission de Relations Extérieures. Le Gouvernement a semblé froissé que l'on puisse s'interroger sur sa bonne foi. Là n'était pas notre intention, Monsieur le Ministre d'Etat ; le rapport souhaitait simplement souligner qu'une transformation majeure dans la vie des citoyens au XXI^{ème} siècle n'allait pas être sans conséquences sur l'économie et les pratiques habituelles de la population. On n'arrivera pas à une économie décarbonée sans un effort majeur et déterminé. On n'y arrivera pas non plus sans la participation active du Conseil National.

La voie de la transition énergétique est donc le bon chemin pour parvenir à cette nouvelle économie : un chemin juste et moderne, le chemin tracé par notre Souverain. Les défis et les efforts partagés seront nombreux, permettez-moi d'en citer quelques-uns : adaptation du cadre bâti en développant toujours plus l'efficacité énergétique des bâtiments lesquels sont responsables pour un tiers dans la production de gaz à effet de serre. Le fuel devra disparaître et cette disparition devra être accompagnée par l'Etat. Amélioration de la mobilité dans Monaco mais aussi dans ses accès. La part de mobilité électrique ainsi que les transports en communs propres devront être encouragés et développés. Je constate que sur ce point, beaucoup de choses sont déjà réalisées. Le tunnel Albert II est un succès. Si l'on considère la programmation de deux grands parkings de dissuasion aux entrées Est et Ouest de la ville nous pouvons dire qu'une part du travail est en cours. Nous savons tous cependant qu'il faudra aller encore plus loin, notamment en remettant en cause l'idée de la première heure gratuite dans nos parkings. Ne nous interdisons pas non plus a priori de réfléchir à la circulation alternée, et un clin d'œil pour mon ami BOÉRI. Traitement des déchets : comment accepter sérieusement l'idée d'une technostucture accrochée à ses confortables habitudes de poursuivre à grands frais (plus de 100 M€) l'incinération en ville à 50 mètres d'un nouveau Collège. Si l'on s'obstine -à tort selon moi- à ignorer la solution offerte par le grand pays voisin, mettons la moitié des 100 millions prévus au service d'une recherche scientifique de haut niveau qui nous permettra de découvrir un mode de traitement de nos déchets novateur en donnant la priorité absolue à l'élimination totale des gaz à effet de serre. Je le redis ici avec fermeté, quitte à mécontenter, maintenir l'incinération en ville est une idée stupide, coûteuse et paresseuse. Respect de la tranquillité de tous les habitants. On voit bien aujourd'hui que notre cadre de vie est considérablement détérioré par la multiplication des chantiers publics et privés. Savez-vous que d'ici deux ans, le nombre de camions circulant en ville sera multiplié par 3. Nos efforts sur la mobilité, évoqués plus haut, seront donc réduits à néant. Il faut donc impérativement parvenir à un accord sur le phasage des chantiers. La qualité de vie et la santé publique en dépendent. Mais permettez-moi de pointer aussi le problème économique en m'inquiétant de cette fuite en avant perpétuelle au sein d'un monde sujet à mille bouleversements imprévisibles, le Brexit en étant un exemple récent et pourtant presque déjà démodé... Je le dis avec force, nous dépensons trop d'argent trop vite, alors que d'immenses chantiers budgétivores nous attendent: la transition énergétique bien

évidemment mais aussi le logement des Monégasques, la retraite des fonctionnaires et la prise en charge de la dépendance, objectifs que le Gouvernement a décidé de prendre en compte et qui nécessiteront des investissements massifs et utiles.

Ma liste est longue et elle n'est pas exhaustive. Les défis sont immenses et nous ne saurons les relever qu'en étant unis et déterminés. Il y aura des débats, aussi tendus que nécessaires, et c'est bien normal en cette enceinte. Puis, viendra l'heure des décisions. Qu'elles viennent vite.

Ce soir, j'invite tous les acteurs de la Principauté à se mobiliser sur les quelques principes que je viens d'évoquer. J'invite également tous les Monégasques, notamment les jeunes, à se rassembler autour de ces idées simples et de bon sens et d'en débattre. S'ils se tiennent à l'écart, il y a peu de chance qu'ils soient écoutés. La politique doit être au service exclusif de l'humain, pas l'inverse...à quoi bon voter des budgets en excédent si le plaisir de vivre en Principauté diminue inexorablement ? Monsieur le Ministre d'Etat, Madame et Messieurs du Gouvernement, voilà clairement dit ce qui conditionnera mon vote.

Je vous remercie.

M. le Président. – Je vous remercie Monsieur GRINDA.

Monsieur ALLAVENA.

M. Jean Charles ALLAVENA.– Merci Monsieur le Président.

Il y a un an nous avions la visite d'une délégation de l'ECRI, cette structure issue du Conseil de l'Europe qui veille à l'application des bonnes pratiques dans le domaine de la lutte contre le racisme et les inégalités. La semaine dernière c'était le GRECO, Groupe d'Etudes contre la corruption, aujourd'hui le GREVIO, Groupe d'Etudes sur les violences domestiques. C'est le signe tangible que le Conseil de l'Europe, ce club auquel nous avons adhéré en 2004, vérifie régulièrement que ses membres ne dévient pas de la philosophie de la maison-mère.

Je suis frappé, au fil du temps, de la similitude de profils de nos visiteurs : des gens de haut niveau, qui ont une très bonne connaissance institutionnelle de Monaco, mais celle qu'on trouve dans les livres, mais qui n'ont pas toujours compris le fonctionnement concret et quotidien de nos institutions, ce que les hommes font des textes, d'où l'utilité de ces rencontres pour essayer de leur expliquer.

Je suis frappé aussi par la similitude de leurs méthodes : on se gausse souvent en France des

énarques sortis du même moule, je peux vous dire qu'à l'international c'est pareil, à croire qu'il y a un Erasmus des énarques. Petite parenthèse puisque j'ai cité le nom Erasmus – je rejoins totalement les propos de Valérie ROSSI, Christian BARILARO il y a quelques minutes – depuis quatre ans nos étudiants monégasques ont toujours autant de mal à accéder à certaines écoles, il va falloir chercher des solutions, fin de la parenthèse. Question récurrente chez ces gens-là c'est : mais pourquoi il n'y a pas des lois, des lois pour lutter contre les propos racistes et xénophobes, pour mieux punir les violences et notamment celles faites aux femmes ? Ou des lois pour combattre les risques de corruption chez les élus, c'était le thème de l'année.

Ma réponse est à peu près toujours la même « ne croyez pas que nous ignorions les problèmes, mais notre habitude à Monaco, ce n'est pas faire des lois pour le plaisir de les faire, c'est en faire, efficaces si possible, lorsqu'on constate un vrai problème ». Je ne suis pas certain qu'ils aient été convaincus, peut-être juste un peu troublés, mais leur logiciel est assez différent. C'est pourtant une de nos spécificités, moins connue que d'autres bien sûr, mais celle-là aussi il serait bon de la protéger dans le cadre de nos négociations, sinon je crains que nos successeurs soient obligés de devenir des législateurs à la chaîne plutôt que des législateurs de bon sens, et cela ne me réjouit pas vraiment.

Je parlais du GRECO et de leurs questions sur la corruption des élus, je voudrais d'abord dire publiquement ce que j'ai dit en forme de boutade au GRECO, à savoir que pour corrompre quelqu'un il faut qu'il ait un minimum de pouvoirs et qu'il n'est pas certain que c'est au Conseil National qu'il se trouve, et j'ajouterais publiquement, toujours sous forme de boutade, que quatre ans après notre élection, j'attends toujours ma première enveloppe, comme je pense tous mes collègues ! Plus sérieusement, et je dis cela à destination de tous ceux qui, sur la place du marché, et sur les réseaux dits sociaux, pensent que les élus sont corvéables à merci, qu'on peut tout leur demander, exiger à la fois écoute, disponibilité et résultats, mais terminent souvent leur propos par le classique « inutiles, tous pourris, complices du Gouvernement, achetés, etc... », tout ça parce qu'on n'a pas trouvé de solution aux cas à peu près insolubles qu'ils nous soumettent. Cette caricature est fatigante, je crois que nous pouvons, les vingt-quatre élus que nous sommes, tout comme ceux des législatures précédentes, nous regarder dans les yeux, nous regarder dans des miroirs, et nous dire que, d'accord peut-être qu'on est pas très efficace, pas très compétent, pas très actif, mais en aucun cas peu honnête ou peu scrupuleux.

Je rappelle à ceux qui l'ignorerait ou qui semblent encore l'ignorer que nous ne sommes pas des élus professionnels, nous prenons sur notre temps de travail, de famille, de loisirs pour jouer ce rôle d'élu, ce n'est pas notre métier, j'oserais même dire que certains perdent de l'argent quand ils sont ici. Ça pose un vrai problème, on sent que le système atteint ses limites. On demande de plus en plus de temps aux élus, de plus en plus d'implication, de plus en plus de connaissance des dossiers et notre statut d'amateur, plus ou moins disponible, est de moins en moins adapté. Mais peut-on à Monaco aller vers un autre statut, comme à peu près tous nos voisins, même les petits ? C'est une vraie question, que nous devons ouvrir un jour, dans l'intérêt du pays.

Si j'ai parlé de corruption et de réseaux dits sociaux, c'est aussi parce que je trouve que, depuis quelques temps, les seconds associent trop volontiers le nom de Monaco au premier. Ils ont rarement raison, ils n'ont pas toujours tort : la faiblesse des hommes est universelle mais les tentations et les intérêts sont beaucoup plus nombreux et importants ici qu'ailleurs. Le problème est gérable lorsqu'il se limite à des défaillances individuelles, et le système montre qu'il sait les débusquer et les punir. Le problème sera grave si un jour, comme dans beaucoup de pays, c'est le système lui-même qui devenait défaillant. Je ne crois pas que ce soit le cas à Monaco, contrairement à ce que certains, de l'intérieur ou de l'extérieur, veulent faire croire. Mais nous devons être vigilants, tous, toujours.

Vous l'avez remarqué, tout ce que je viens de dire n'a strictement aucun rapport avec le budget, je ne suis pas le seul dans ce cas mais croyez bien que j'en suis conscient, et que c'est voulu. Notre tradition veut cela, le Gouvernement et le Conseil National ne discutent publiquement que pendant les séances budgétaires, et les élus doivent donc caser à ce moment tout ce qu'ils veulent dire en public. Je l'avais évoqué il y a deux ou trois ans, il est temps, je crois, Monsieur le Ministre, de revoir ensemble le fonctionnement de ces séances publiques : qui est intéressé par un débat sur les parkings, les taxis, ou la circulation qu'on ouvre à minuit moins le quart ? Pourquoi va-t-on passer une heure sur le rôle social ou la gouvernance de la S.B.M. ? Evidemment ce sont de vrais sujets mais quel rapport...

(sonnerie),

... avec le budget ? Il me semble assez ridicule de continuer ainsi, c'est sans doute vouloir faire croire que travailler longtemps, c'est travailler beaucoup ou travailler efficacement, on sait bien que ce n'est pas tout à fait vrai.

M. le Président.- Je vous remercie Monsieur ALLAVENA.

Y a-t-il d'autres personnes qui demandent la parole. Je crois que tout le monde a parlé, donc c'est à moi.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues.

Monsieur le Ministre. Nous voici dans la dernière ligne droite de cette deuxième session du Conseil National, session la plus chargée puisqu'elle nous conduit à commencer ce soir l'examen du Budget Primitif de l'Etat pour l'année 2017, et donc plus précisément les moyens financiers mis en œuvre pour l'application de la politique définie par le Plan Gouvernemental d'Action. La Principauté, et vous l'avez découvert, est un pays complexe, où se mêlent tour à tour et tout à la fois les difficultés inhérentes à la gestion d'un village, d'une ville et d'un pays ! Ce qui faisait dire à un éminent visiteur, d'outre-Atlantique, que Monsieur le Vice-Président et moi-même avons reçu il y a quelques années, au Conseil National, qu'il était plus facile de gérer un pays de 300 millions d'habitants qu'un pays de 30 mille !

Je ne reviendrai pas sur le rapport du Président de la Commission des Finances que pour remercier ce dernier ainsi que les permanents et les membres de sa Commission pour le sérieux et la qualité du travail effectué.

Monsieur le Ministre, comme vous l'avez souligné dans votre réponse « *L'équilibre de nos finances publiques ne serait que peu de chose s'il n'allait pas de pair avec le développement de notre modèle social, environnemental et économique.* » Je dois souligner et votre réponse au rapport de la Commission des Finances le prouve ; ces objectifs sont la préoccupation constante du Gouvernement Princier et du Conseil National, même si parfois notre vision des choses peut différer, non sur les objectifs à atteindre mais sur le choix du chemin à prendre. Cette différence, Monsieur le Ministre nous enrichit et nous rassemble ! Les résultats positifs que nous avons obtenus, vous et nous, que ce soit en termes de modernisation législative et d'avancées concrètes pour nos compatriotes et nos résidents sont le fruit de notre travail commun, du dialogue renoué et des rencontres avec les présidents de commissions concernés et les membres du Gouvernement. A ce titre je souhaite remercier les membres du Gouvernement, les services de l'Etat impliqués, ainsi que les Présidents de commissions et les élus qui y ont contribué. Ainsi le maintien du pouvoir d'achat de nos fonctionnaires par la revalorisation du point d'indice

et la reconnaissance du dévouement de notre fonction publique par le versement d'une prime « *par personne, retraités compris, sur le bulletin de paye de ce mois décembre* ». A ceci nous pouvons ajouter la pérennisation du 13^{ème} mois, qui jusqu'à présent n'était depuis 1981 qu'une « *indemnité exceptionnelle* ».

Sur le logement où nous avons pu obtenir, grâce à la concertation et à nos échanges réguliers, la 3^{ème} opération intermédiaire que le gouvernement s'était engagé à lancer, juste avant le Budget Rectificatif 2015, mais qui avait disparu des écrans radar et sur laquelle nous avons pu trouver ensemble une solution pour qu'elle se concrétise. De même que votre engagement a transformé notre proposition de loi concernant la mise en place d'un taux variable « *caper* » à 3 % pour les souscripteurs d'un C.H.C., en projet de loi.

En ce qui concerne le logement, je souhaiterais revenir sur les problèmes rencontrés par nos compatriotes aux Jardins d'Apolline. Nous avons échangé sur ce sujet Monsieur le Ministre avec Madame GRAMAGLIA, Monsieur CASTELLINI, Messieurs BURINI et CUCCHI et je suis heureux de voir que le Gouvernement a fait des propositions de dédommagement aux locataires de cet immeuble domanial. Je souhaite toutefois attirer l'attention du Gouvernement sur la problématique des titulaires d'un C.H.C., qui ont réglé comptant leur acquisition, je vous demande de bien vouloir considérer leur cas et de trouver une méthode d'indemnisation, car ils sont victimes au même titre que les autres, des problèmes résultant de la construction de cet immeuble domanial.

En ce qui concerne les négociations des accords avec l'Union Européenne, je tiens à rappeler ici ce que j'ai déjà dit dans la presse, que nous sommes tous d'accord sur le fait que la priorité nationale et le critère de nationalité font partie intégrante de notre pays. La ligne rouge a été clairement définie et le débat sur ces questions doit garder sa sérénité. Mon rôle c'est de mettre en garde contre toute tentative de récupération politicienne de ce sujet. Il me semble que pour le moment rien n'est fait et que nous n'en sommes qu'au stade des discussions. A ce titre, comme sur d'autres, je souhaiterais rappeler que l'intérêt commun exige que les processus complexes, les hésitations, les stratégies qui aboutissent à une décision, ne soient pas aussitôt étalés sur la place publique, que ce soit dans des réunions de quartier ou ailleurs, au risque de compromettre les effets attendus de la décision elle-même. En souhaitant que la méthode de travail mise en place continue de nous permettre de travailler ensemble, comme nous l'avons

fait jusqu'à présent, dans l'intérêt de la Principauté, des Monégasques et des résidents.

Je vous remercie.

Je crois que Monsieur CASTELLINI souhaitait faire une déclaration sur les Jardins d'Apolline ou vous souhaitez que nous la fassions durant l'examen des lignes budgétaires ?

(brouhaha),

Parfait. Dans ces conditions, vu l'heure, je vais suspendre la séance et nous allons nous restaurer. Nous reprendrons à 21 heures 45.

—————
(La séance est suspendue à 20 heures 50)

—————
(Reprise de la séance à 22 heures)

M. le Président.- La séance est reprise.

Avant que le Secrétaire Général donne lecture des chapitres budgétaires, je vous rappelle, pour la parfaite information des personnes présentes ainsi que des personnes qui pourraient nous suivre via internet, qu'en accord avec le Gouvernement, nous débiterons par l'examen des Recettes, et nous poursuivrons par les Dépenses de Souveraineté, Assemblées et Corps Constitués, puis nous examinerons la Section 7, pour revenir par la suite aux Dépenses Ordinaires et pour terminer enfin par les Comptes Spéciaux du Trésor.

Monsieur le Secrétaire Général, merci de donner lecture des premiers chapitres de ce Budget Primitif en commençant par ceux consacrés aux Recettes de l'Etat.

M. le Secrétaire Général.-

RECETTES

Chap. 1 - Produits & Revenus Du Domaine De L'etat

A. DOMAINE IMMOBILIER

011.100 – Domaine Immobilier	68.323.000
011.200 – Parkings Publics	34.994.100
011.200 – Produits de Cessions.....	14.950.000
Total - Domaine immobilier	118.267.100

B. MONOPOLES

1) Monopoles Exploités P/Etat

021.100 – Régie Des Tabacs.....	16.118.100
021.300 – Postes et Télégraphes	15.743.600
021.400 – O.E.T.P	2.651.000
021.500 – Publications Officielles	1.336.000
021.900 – Eaux - Extension du Réseau	2.100.000
Total Monopoles exploités	37.948.700

2) Monopoles Concédés

031.101 – S.B.M.....	33.800.000
031.102 – Prêts sur Gage	160.000
031.103 – Concessions Radios	600.000
031.104 – MC Radio.....	128.000
031.105 – Télé Monte-Carlo.....	103.000
031.106 – Monaco Télécom.....	6.660.000

031.108 – SMEG.....	2.015.000
031.109 – Concession Fréquence Satellite	175.000
031.110 – Pari Mutuel Urbain - Loto	1.800.000
031.111 – SMA/UIOM Vente Prod. Energie	93.000
031.112 – SMA/UIOM Vente Prod. Vapeur.....	1.000.000
031.113 – SAM des Ports.....	13.700.000
031.115 – Energie Développement Durable	5.130.000
	Total Monopoles Concédés
	65.364.000
	TOTAL B - Monopoles
	103.312.700
 <i>C. DOMAINE FINANCIER</i>	
041.100 – Produit du Domaine Financier	36.142.500
	Total C - Domaine Financier
	36.142.500
	TOTAL CHAPITRE 1
	257.722.300

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Madame FRESKO-ROLFO.

Madame FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Les problèmes rencontrés aux Jardins d'Apolline ont monopolisé la presse et les politiques depuis une semaine même si des actions avaient été entreprises depuis plus longtemps. Une association a même été créée tant les problèmes rencontrés par les locataires de l'Etat ont atteint leur paroxysme. Une meilleure communication a été initiée par le Gouvernement pour les rassurer, gageons que nos compatriotes seront mieux informés sur les moyens mis en œuvre pour solutionner ce problème. Car ce sont définitivement des problèmes humains. Ce sont des familles, qui ont à subir ces nombreux désagréments, et ce depuis leur installation au sein de cette résidence. Comment imaginer nos compatriotes livrés aux inondations répétitives, aux moisissures sur les murs, comment ne pas être concernés par leur situation ? Afin de faire effectuer les travaux, les familles ont été tour à tour relogées pour quelques mois dans des appartements inadaptés, voire éloignés de la Principauté. Le Groupe Horizon Monaco souhaite leur voir réserver au moins trente logements, lors de la prochaine attribution des logements domaniaux, le temps de faire la réhabilitation nécessaire des Jardins d'Apolline, plateau par plateau. Nos compatriotes

seront ainsi assurés d'avoir un traitement de leur dossier à la hauteur de leur attente. Je m'interroge sur les CHC conclus par nos compatriotes pour leur appartement aux Jardins d'Apolline. Ces Contrats Habitation-Capitalisation sont finalement un droit de propriété aménagé des appartements domaniaux conclu en vue de garantir une transmissibilité et une patrimonialisation des logements, or, en ce qui concerne les Jardins d'Apolline, force est de constater que nos compatriotes ont contracté dans un immeuble qui semble être obsolète dès sa mise à disposition, c'est regrettable. Par ailleurs, je souhaite aussi engager le Gouvernement à un meilleur contrôle lors des constructions futures de logements domaniaux pour nos compatriotes, même si je salue la décision du Gouvernement d'initier les travaux de réhabilitation à ses frais afin de ne pas pénaliser plus encore nos compatriotes. Je suis en attente et comme je suppose la plupart de mes collègues, de connaître les véritables responsables de cette honte urbaine, afin qu'ils fassent face à leurs responsabilités. Pour conclure, je vous engage Monsieur le Ministre, à un meilleur contrôle lors des constructions futures de logements domaniaux pour nos compatriotes.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame FRESKO-ROLFO.

Monsieur CUCCHI, le même sujet ?

M. Jean-Michel CUCCHI.- Presque, mais pas tout à fait.

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur le même sujet ?

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Oui. Merci. Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement. J'ai bien noté les mesures envisagées pour pallier les désagréments subis par les locataires de cette résidence domaniale. En revanche, si on évoque essentiellement ici les travaux et les déménagements temporaires des usagers particuliers, existe-il et si, oui, qu'en est-il des nuisances subies par les locaux attribués à des commerçants, les professions libérales et notamment les dentistes qui ont investi des sommes très importantes pour monter leur cabinet dans cette résidence domaniale ?

Est-il envisagé de prévenir dans ces locaux l'éventuelle survenue d'inondations, voire de champignons qui mettraient en danger l'hygiène irréprochable exigée dans ce domaine d'activités ? Ou croise-t-on les doigts dans l'espoir que cela ne se produise pas ? Dans l'hypothèse de dégâts, l'Etat couvrirait-il une éventuelle perte d'activité de ces tributaires professionnels ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie Monsieur BARILARO. D'autres interventions liées aux Jardins d'Apolline ?... Non ? ... Monsieur le Conseiller, est-ce que vous souhaitez apporter des précisions aux remarques qui ont été soulevées ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Oui. Merci beaucoup. Parce que l'émotion est légitime. Mais laissons également les chiffres parler d'eux-mêmes, pour avoir une idée la plus exacte et la plus précise possible de ce qui s'est passé, de ce qui se passe, et de ce qui se passera. Déjà, ce que je voudrais dire ce soir, c'est que nous n'avons pas attendu la création de l'Association des Résidents pour intervenir. Effectivement, à travers des discussions, des réunions que nous avons pu avoir ensemble avec la représentation nationale, notre attention avait été attirée par les désagréments importants subis par certains locataires, et des opérations notamment de

relogement temporaire avaient déjà été effectuées. Ce qui s'est accéléré, justement avec la création de cette Association, ça a été je crois la nécessité de mieux communiquer, d'annoncer un certain nombre de mesures concrètes, et c'est ce que j'ai fait rapidement la semaine dernière, des mesures sur lesquelles je vais revenir donc ce soir à la suite de la réunion qui s'était tenue le 23 novembre dernier à l'initiative donc de cette Association des Résidents.

Pourquoi n'avions-nous pas communiqué plus tôt ? Je laisserai peut-être sur la partie technique ma consœur de l'Équipement intervenir. C'est parce que nous n'avons pas de réponse technique totalement fiable à fournir. Et nous nous trouvons un petit peu dans une situation où communiquer trop vite sur des mesures extrêmes, puisqu'on avait même, à un moment, envisagé de démolir un certain nombre d'appartements, de mettre à nu certains appartements, aurait créé des désagréments plus longs et plus nombreux. Intervenir, donc, et communiquer sur ce qui en définitive ne s'avèrera pas nécessaire et donc susciter encore davantage d'inquiétudes, c'était une possibilité, nous ne l'avons pas privilégiée, nous avons préféré attendre et c'est le cas aujourd'hui de disposer grâce aux analyses techniques d'éléments suffisants pour pouvoir envisager un calendrier et un mode opératoire, que j'ai qualifié je crois de chirurgical, qui le sera effectivement puisqu'il fera en sorte, et ça répond également à la préoccupation de Monsieur BARILARO, que tous les appartements pourront être traités de manière préventive et notamment ceux qui aujourd'hui abritent des professions libérales ou des commerces, vous avez évoqué deux professions en particulier, il y a des dentistes, en effet, il y a des commerces, il y a d'autres professions qui pourraient être concernées, de sorte que les désagréments soient les moins longs possibles, de sorte que nous n'ayons pas, et là je reviens sur le chiffre qu'a évoqué Madame FRESKO-ROLFO, et c'est un chiffre qui est excessif, on aura pas besoin d'avoir un stock d'appartements, puisque je vais revenir sur le nombre de sinistres qui a été constaté, qui a suscité des relogements, notamment des relogements temporaires, au moins un des foyers ayant pour sa part opté pour un relogement définitif. Et j'aborderai également la question des CHC, en distinguant d'un côté les personnes qui payent le CHC avec un prêt de l'Etat, et de l'autre la personne ou le foyer qui a payé comptant. Donc là encore la situation est préoccupante, tout le monde en a pris l'ampleur. Maintenant les chiffres ne sont peut-être pas aussi dramatiques ou excessifs, notamment dans le cadre des C.H.C., que ce qui a pu être dit ou entendu ici ou là. Seuls trois occupants impactés par un dégât des

eaux depuis le début des sinistres sont titulaires d'un CHC, ce sont les données que m'a fournies en date de ce matin l'Administration des Domaines. Parmi ces trois titulaires, une seule personne a payé comptant, les deux autres paient avec un prêt de l'Etat. La gratuité des charges locatives a été accordée aux trois foyers pendant la durée des travaux de remise en état de leur logement, précision faite que les travaux sont terminés pour ces personnes depuis plusieurs semaines. Je reviendrai donc dans un moment sur le cas du CHC.

Je voulais juste replacer une fois encore dans son contexte l'intervention du Gouvernement de la semaine dernière, et le Conseil National a eu raison de rappeler les discussions et les entretiens préalables que nous avions eus sur la question, notamment au cours de l'année écoulée. J'y ai déjà fait allusion, un certain nombre de mesures de relogement avaient été effectuées. Mais suite à cette réunion, au moment de l'organisation de cette réunion, en parfait accord avec Mme GRAMAGLIA et bien évidemment l'ensemble du Gouvernement et le Ministre d'Etat, nous avons souhaité que des représentants de la Direction des Travaux Publics et de l'Administration des Domaines participent au moins au début de cette réunion pour délivrer un certain nombre de messages et commencer à faire part aux résidents de nos préoccupations, qui sont les leurs, et des mesures qui pouvaient être envisagées. Une réunion de suivi avait été prévue dans les locaux de l'Administration des Domaines, en date de jeudi dernier. J'ai souhaité que cette réunion se tienne au Ministère d'Etat, j'ai souhaité présider cette réunion, j'ai souhaité recevoir les représentants des résidents, en présence des personnes de mon Département, du Département de Madame GRAMAGLIA, et du Département de Monsieur VALERI. Si bien que l'intégralité des problématiques qui nous avaient été résumées avec une douzaine de points par les résidents a pu être abordée, puisque certaines étaient plus liées au propriétaire, et à ses obligations, donc l'Etat, l'Administration des Domaines. D'autres étaient plus de nature technique et il me semblait légitime que ce soit le service des Travaux Publics qui intervienne, et d'autres plus d'ordre sanitaire. Il était donc tout à fait normal que ce soit les services de Monsieur VALERI, Direction de l'Action Sanitaire, qui puissent communiquer sur un certain nombre de faits et de mesures.

A l'issue de cette réunion, et je pense que tout le monde, que ce soit du côté du Gouvernement, que ce soit du côté du représentant des locataires, a pu se féliciter du côté très constructif. Je crois même que par la suite, les résidents ont même communiqué,

notamment sur les réseaux sociaux, sur le fait que la plupart de leurs demandes avaient été entendues. Je reviendrai là encore sur un point pour lequel nous n'avons pas, à ce jour, d'accord, mais nous sommes ouverts à toute discussion. A l'issue donc de cette réunion, nous avons évidemment convenu d'un certain nombre de mesures, ces mesures je les ai annoncées, elles étaient de deux types, une mesure que je qualifierais plutôt de humaine, qui était la désignation d'un interlocuteur, en l'occurrence d'une interlocutrice unique au sein de l'Administration des Domaines, Madame Elodie BOYER, avec une adresse mail et un téléphone portable pour la contacter, et le fait que sa responsabilité, pleine, entière, unique, aujourd'hui, est de traiter les dommages créés par ces canalisations encastrées qui ont fui et qui ont donc entraîné des inondations etc. etc., des relogements, des désagréments au quotidien subis par les résidents. Ceci était la première annonce, ça a été dit dans la Presse, et dès le lendemain ça a également été communiqué à tous les résidents par affichage mais surtout par message dans leur boîte aux lettres. Je reviendrai ensuite sur ce qu'il s'est passé depuis, les quatre ou cinq derniers jours puisque j'ai un rapport en date d'aujourd'hui. J'ai demandé à ce que l'Administration des Domaines me fournisse tous les jours un rapport et de manière plus formelle j'ai décidé, au moins jusqu'à Noël, de les recevoir, Madame BOYER et Monsieur ROLLAND, toutes les semaines, pour aborder peut être des problématiques plus générales que celles qu'ils peuvent me fournir sur une base quotidienne.

Il y a également eu des mesures financières qui ont été annoncées, et je peux y revenir. Les personnes qui ont fait l'objet d'un relogement, et qui pour certaines s'étaient acquittées du loyer de l'appartement dans lequel elles avaient été relogées, ces personnes se verront bien évidemment rembourser les sommes qu'elles ont payées jusqu'à présent. Et si d'aventure d'autres dégâts surgissaient dans des nouveaux appartements et affectaient d'autres résidents, ces personnes ne paieraient pas de loyer pendant toute la durée des travaux qui rendent indisponible leur appartement, cela nous semblait une mesure de bon sens. Une autre mesure, c'est un petit peu plus difficile à estimer, mais le désagrément est réel, c'est quand vous pouvez continuer à habiter dans votre appartement mais vous ne pouvez pas en jouir intégralement. J'évoquais notamment des chambres d'enfants, que ce soit d'ailleurs pour des raisons sanitaires ou des difficultés d'utilisation, si les enfants doivent dormir ensemble, si les enfants doivent dormir avec les parents, ce ne sont pas des conditions d'habitation normales et donc, pendant toute la durée

des travaux, les personnes affectées se voient accorder une semi-gratuité de loyer, c'est-à-dire qu'ils ne paieront que 50 % du loyer, c'est la mesure qui a été annoncée la semaine dernière.

Concernant les C.H.C., il y avait donc deux cas de figure, soit le prêt, soit le paiement comptant. J'avais déjà dit que la gratuité des charges a été accordée aux trois foyers, pendant la durée des travaux et de remise en état de leur logement qui avait été affecté. On a envisagé, c'est la première mesure qui a été annoncée la semaine dernière, que pour les personnes qui paient avec un prêt de l'Etat, et bien les mensualités soient différées d'autant. Parce que bien évidemment si pendant un laps de temps de « x » mois vous ne pouvez pas jouir de votre appartement, vous êtes relogés, il y aura un décalage dans le remboursement du prêt, et donc une échéance de paiement qui est retardée. Pour les personnes qui, elles, ont payé le CHC comptant, c'est-à-dire pour un seul foyer, ce à quoi j'ai réfléchi depuis la semaine dernière c'est par exemple de proposer là encore des abattements de charges qui, cumulés, correspondraient aux 2 ou 3 mois de durée des travaux pendant lesquels justement l'appartement n'est pas disponible. Donc, quelque part, il y aurait un remboursement ou un non-paiement comme pour les personnes qui paient un loyer, et bien là il y aurait un non-paiement de loyer qui résulterait d'une somme qui correspondrait à un abattement de charges plus long que ceux qui paient les mensualités de leur emprunt. Donc, ça ce sont les premières mesures financières. Mais quand on a rencontré les résidents, on a vu la liste qu'ils nous avaient soumise, et ils ont porté à notre attention que les mesures étaient classées dans l'ordre d'importance pour eux, et ce qu'il faut voir c'est que les mesures financières n'arrivaient pas, même dans la première moitié du tableau, et je dois dire que jusqu'à présent, aucune des personnes qui avaient été relogées n'avait demandé à l'Etat de compensation financière. Peu importe. Il nous a semblé opportun, parce qu'on voyait la situation prendre une ampleur qu'on avait sans doute sous-estimée au début, il nous a semblé légitime de proposer ces mesures financières. Mais il y avait une autre mesure sur laquelle, une fois encore, une réponse définitive n'a pas été apportée, parce qu'il y avait des appréciations qui pouvaient différer, c'était justement le relogement dans des appartements aménagés. On a pour l'instant gardé libres quelques appartements aux Jardins d'Apolline, qui ne sont pas dans notre contingent pour la prochaine Commission d'attribution, parce que nous nous sommes dits qu'un déménagement est suffisamment traumatisant, pour que les gens qui devraient déménager n'aient pas à quitter le complexe des Jardins d'Apolline et aller

ailleurs à Monaco, mais puissent rester dans les Jardins d'Apolline. Donc on a un stock d'appartements relativement limité mais ce n'est pas ce que je voulais dire. Les nuisances que nous constatons aujourd'hui et les nécessités de relogement n'atteignent pas les propositions que l'on pourrait peut être envisager, et tout cela sera accompagné des mesures préventives qui seront mises en place par les services techniques à partir de 2017. Nous nous posons la question, aménagement ou pas aménagement, les deux solutions sont envisageables et font du sens. D'un côté, on peut se dire l'appartement, il est si j'ose dire clés en main, de l'autre nous nous étions dit, et là encore c'est suffisamment compliqué et parfois traumatisant de déménager, pour ne pas se retrouver en plus dans un appartement qui ne nous correspond en rien, qui ne nous dit rien de personnel et que peut être, une fois que si il y a par exemple des meubles qui ont été affectés, qui ont été traités, évidemment que les personnes récupèrent leurs meubles, peut être auraient-elles préféré réaménager avec leurs propres meubles, pour se recréer leur quotidien. Bon. Donc les résidents nous ont laissé entendre qu'il y avait peut-être une préférence pour des appartements déjà aménagés, on a évoqué aussi notamment la question des chambres, on ne peut pas savoir *a priori* si on aménage un appartement, si les enfants auront plutôt un an, ou comme dans un cas que je vais évoquer, qui était le plus récent, six ans ou quinze ans, donc ce sont des choses aussi basiques si j'ose dire mais on peut toujours ensuite remédier à un aménagement. On a prévu que c'est un bébé, et puis c'est un ado, ou on a prévu que c'est un ado et puis c'est un bébé. Rien n'est rédhibitoire. Mais voilà, il faut qu'on s'entende peut-être, aussi, sur un cahier des charges *a minima*, qui nous permettra de loger les personnes affectées dans des appartements qui seront déjà opérationnels évidemment avec une cuisine. On leur a dit s'il y a des difficultés par exemple pour la télévision, le téléphone, car en plus que tous les désagréments que vous subissez si en plus vous devez être en hot line pour régler téléviseur, etc.. on les aidera. Maintenant les choses ne sont jamais si simples que ça, le contrat il est au nom de la personne, il n'est pas au nom de Madame BOYER, ou il n'est pas au nom de l'Administration des Domaines, donc il faudra que les personnes donnent à Madame BOYER, ou à l'Administration des Domaines, une procuration pour qu'elle puisse appeler Monaco Telecom, pour qu'elle puisse prendre en charge un certain nombre de démarches, rien n'est compliqué, si vous voulez, dans l'absolu, mais ça veut simplement dire qu'on ne prévoit pas forcément du début tous les cas de figure

qui peuvent se présenter. Mais grâce à cette première réunion, grâce à cette discussion qu'on a eue avec les représentants des locataires, on a considérablement avancé. Donc ça c'était une fois encore, un des points sans doute les plus bloquants. Les sinistres en cours, ils sont, c'est le rapport que m'a donné l'Administration des Domaines, entre le vendredi où les locataires ont été avisés de l'existence, enfin ils connaissent déjà Madame BOYER, ils l'ont déjà vue, pour certains, mais ils ne savaient pas que c'était elle qui allait traiter exclusivement leur dossier, les sinistres en cours sont de quatorze. Il y a dans la première phase des travaux, six appartements concernés donc deux inoccupés. Il y a donc quatre personnes qui ont été relogées, une en résidence hôtelière, pas aussi loin que ce que peut-être, là encore, on a pu lire ici ou là dans la presse, je crois que c'était à Beausoleil, et pas plus loin ; il y a eu deux appartements tiroirs qui ont été utilisés et une personne s'est relogée par ses propres moyens. Il y a des appartements à mettre en travaux dans une deuxième phase, au nombre de six : un est inoccupé aujourd'hui, donc il y a cinq relogements à prévoir. Il y a également cinq nouveaux signalements, mais tous les signalements ne sont pas égaux, puisque vingt-trois d'entre eux ne nécessitent pas la mise en place de mesures particulières, ce sont la plupart du temps des fuites sur les bacs à douche. Les légères fuites sur les bacs à douche, si elles sont prises à temps, sont sans commune mesure avec des fuites qui peuvent se faire jour à cause des canalisations encastrées. Et il y a trois nouveaux sinistres, dont un effectivement qui affecte une toute jeune maman, à qui dès ce matin un appartement de relogement lui a été proposé, et elle devrait dès demain visiter cet appartement.

Donc qu'est ce qui s'est passé depuis vendredi ? Il y a eu une légère fuite sur bac à douche qui a été constatée. Pourquoi c'était important d'avoir une personne, parce que les gens avaient le sentiment d'être baladés entre d'un côté les Domaines, de l'autre le Syndic, de l'autre je ne sais pas qui encore. Donc vendredi c'était le début, la personne – c'est normal – n'a pas reçu d'appel, n'a pas reçu de mail. Dès le lundi elle a reçu quatre mails, concernant le suivi d'un sinistre en cours, des malfaçons d'une peinture, il faut voir si c'est lié aux désagréments ou à autre chose, joints bac à douche abîmés, et apparition de moisissures pour la personne dont je viens de parler à l'instant, avec son bébé, à qui on proposera demain un autre logement. Un mail transmis au Syndic, quatre appels, et une visite, légère fuite sur un bac à douche, c'était donc lundi. Mardi, résurgence d'une ancienne infiltration dans un des foyers, qui a appelé une visite sur place, le joint sur le bac à douche que j'ai déjà

mentionné, l'apparition des moisissures, et la résurgence de l'ancienne infiltration. Dans cet appartement-là, il y a un constat d'humidité dans la chambre d'enfant mitoyenne avec la salle de douche, recherche de fuite en cours, la D.A.S.A a demandé à la locataire que sa fille de dix ans ne dorme plus, bien sûr, dans la chambre affectée, immédiatement, enfin on est en attente des prescriptions complémentaires de la D.A.S.A, mais immédiatement on acte à partir du 6 décembre la déduction de 50 % du loyer de ce foyer. Pour l'appartement qui signale des moisissures en date d'avant-hier, avec le nouveau-né, on constate que là c'est lié à la fuite sur la canalisation encastrée, la D.A.S.A demande un relogement provisoire en urgence, l'appartement sera proposé et visité demain, et dès hier, suspension du loyer et des charges, comme l'Etat s'y était engagé la semaine dernière.

Tel est le premier état des lieux, et une fois encore, mon idée n'est pas de donner une réponse qui est purement chiffrée, qui est purement froide, qui est purement administrative, qui est clinique, à des problèmes humains et sociaux qui sont inacceptables, c'est simplement de remettre malgré tout un certain nombre de choses en perspective, et peut-être pour que vous ayez une idée davantage des raisons techniques et des calendriers éventuellement envisagées par le Département de l'Équipement, je vais céder la parole à Madame GRAMAGLIA. Après si certains d'entre vous souhaitent des compléments d'information, si vous souhaitez réagir maintenant, je ne sais pas ce que veut faire le Président, ou si vous préférez qu'on vous donne les explications techniques et sanitaires maintenant et qu'on reprenne le débat ensuite... c'est au Président de...

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, Monsieur ROBINO et Monsieur BOISSON.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Vous ne préférez pas que je donne une précision technique, Monsieur le Président ?

M. le Président.- Je pense que c'est mieux, allez-y Madame.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* D'abord je voudrais remercier Monsieur CASTELLINI parce

qu'effectivement je crois que ce qui est important, pour les habitants des Jardins d'Apolline, c'est de savoir que maintenant ils sont vraiment écoutés, pris en charge. Alors, qu'est-ce qui a provoqué toutes ces inondations ? D'abord l'émergence. On a eu l'occasion d'échanger, l'émergence de deux phénomènes, qui, cumulés, ont fait ressortir tous ces problèmes au niveau des Jardins d'Apolline. Un premier phénomène qui relève d'une corrosion par l'extérieur des tuyaux, provoquée par une réaction chimique liée aux produits qui sont employés sur le chantier, probablement des produits qui interviennent dans la composition de la chape liquide, et qui ont réagi du fait de la présence d'eau dans les fourreaux. Il y a un deuxième phénomène qui s'est ajouté à cela et qui s'est cumulé à ce premier phénomène, c'est une corrosion intérieure de ces tuyaux, qui découle d'une réaction chimique entre l'eau qui a circulé à un moment donné dans les conduites et la nature du cuivre en place, sans qu'il n'y ait jamais de remise en cause de la potabilité de l'eau distribuée. La Société Monégasque des Eaux effectuant régulièrement des contrôles, ces informations ayant été confirmées par la D.A.S.A..

Alors donc, nous avons partagé, en toute transparence, avec la Compagnie d'Assurance qui a fait intervenir également ses experts. Dans un premier temps, immédiatement avant d'avoir les moindres conclusions sur les véritables raisons de ces inondations, nous avons pris des mesures immédiates pour que dans les futures opérations, c'est-à-dire L'Engelin, Villa Del Sol, Soleil du Midi, Testimonio II, on n'encastre plus les canalisations dans les chapes. Les canalisations chemineront en faux plafonds, sans pour autant être visibles. Ces décisions ont été prises dès que les premiers sinistres sont apparus, sans que nous sachions exactement ce qu'il en était, quelle était la nature, la raison de ces inondations.

Maintenant, concrètement, en matière de travaux, que prévoyons-nous de faire, au-delà des mesures prises par le Département des Finances ?

D'abord, d'ici la fin du premier semestre 2017, tous les appartements vont être passés au crible, il va y avoir une sorte de radiographie de tous les appartements pour mettre en évidence, ou non, de l'humidité dans ces appartements, et s'il y a détection d'une trace d'humidité, la programmation d'interventions sera accélérée. On va en même temps procéder au remplacement systématique de toutes les nourrices d'eau. S'il y a une détection d'humidité, des mesures seront décidées au cas par cas, celles-ci pourront nécessiter un relogement temporaire,

rapide, et là, on se tourne vers les mesures prises par Monsieur CASTELLINI. S'il n'y a pas de repérage d'humidité dans les appartements, il est envisagé de procéder à une opération préventive qui pourrait consister à rechemiser tous les réseaux existants par l'intérieur, avec un procédé type « Nuflow » qui devrait limiter les nécessités de relogements pour permettre préventivement de protéger la gaine à l'intérieur des tuyaux. Vous l'aurez compris, ce sont des méthodes d'intervention que l'on veut les moins intrusives possibles. La D.A.S.A. fait des contrôles réguliers, que ce soit en matière d'humidité, en matière de moisissure, ou en matière de qualité de l'eau associés à cela. Et nous avons également demandé, récemment, une ultime expertise pour avoir vraiment le fin mot de l'histoire, au Bureau VERITAS, une mission qui fait intervenir des experts en métallurgie pour avoir vraiment une analyse très pointue sur ce dossier.

Monsieur VALERI, vous voulez rajouter deux mots ?

M. Stéphane VALÉRI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Juste quelques mots complémentaires, très brièvement. Dès les premières apparitions d'eau et de moisissures, il y a déjà de nombreux mois, j'ai demandé à la Direction de l'Action Sanitaire évidemment de se rendre sur les lieux. D'ailleurs les locataires le souhaitaient bien sûr. Très vite, et à chaque fois donc, la Direction de l'Action Sanitaire, la D.A.S.A., a immédiatement fait un relevé, et a, selon la gravité des constatations, fait des préconisations qui ont été jusqu'à recommander de quitter l'appartement quand, dans les cas les plus graves, les moisissures qui apparaissaient pouvaient porter atteinte, par inhalation, à la santé des locataires. Dès le premier jour et la première apparition, la Direction de l'Action Sanitaire a été sur le terrain et a agi immédiatement.

M. le Président. Je vous remercie, Madame et Monsieur le Conseiller.

Je voudrais juste faire une petite remarque. Monsieur le Conseiller, je trouve que c'est déjà un pas en avant de proposer aux titulaires du C.H.C. de disposer de la gratuité des charges locatives sur la période. Je voudrais peut-être lancer aussi une piste de réflexion. Le prix du C.H.C., autant que je me souviens, Monsieur CUCCHI me corrigera si je dis des erreurs, est calculé sur le loyer avec un coefficient multiplicateur sur une période donnée ...pardon...

M. Jean-Michel CUCCHI.- Le prix moyen des loyers de l'immeuble, avec un coefficient.

M. le Président. Est-ce qu'il ne serait pas plus juste de prendre la déduction sur la période, non pas sur les charges locatives, mais sur l'équivalent de cette période de loyer qui a été intégrée dans le calcul du prix du contrat ? C'est une piste de réflexion qui, je pense, me paraît assez raisonnable.

(Brouhaha)

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Mon idée c'est effectivement ceci, mais jusqu'à concurrence des charges.

M. le Président.- Oui mais vous la plafonnez aux charges. Moi ce que je voudrais, si vous voulez, et je pense que ce serait le plus juste, c'est que l'on prenne le montant du loyer pondéré ou du loyer moyen, qui a été calculé pour fixer le prix total du contrat sur la période et qu'il soit à diviser par le montant des charges locatives, en procédant ainsi l'exonération des charges locatives s'étalerait sur une plus grande période à ce qui me semble.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie Nationale.* C'est ce que je disais... C'est ce que je voulais....

M. le Président.- Alors parfait, nous nous sommes entendus. Je vous remercie, Monsieur le Conseiller.

Monsieur CUCCHI, vous souhaitiez intervenir.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je vous remercie Monsieur le Président.

Je remercie Monsieur CASTELLINI d'avoir répondu aux élus lors de ma déclaration liminaire. En effet, j'avais rappelé que c'est un sujet que nous connaissons depuis longtemps, que nous avons abordé dès 2015, et que bien évidemment on peut regretter qu'il ait fallu beaucoup de temps, sans doute trop, et je remercie Monsieur CASTELLINI de sa franchise, pour se rendre compte et prendre la mesure des problèmes, même si ce n'est pas toujours facile, pour ceux qui les subissent c'est toujours trop long.

Donc, aujourd'hui, je pense que l'intérêt de cette Séance Publique c'est avant tout de faire taire les rumeurs et de porter la bonne parole et la vraie parole qui est que la représentation nationale et le

Gouvernement ont mesuré les problèmes. Or certes il semblerait que techniquement ça me dépasse, mais c'était assez compliqué à trouver les explications. Ce qui est important c'est que donc aujourd'hui vous ayez mis en place une structure d'écoute pour les résidents, je pense qu'on voit d'ailleurs à ce propos l'évolution des mœurs sociétales, les gens se regroupent, viennent parler, ce qui est une bonne chose, voilà, ça fait partie de l'évolution de la société et donc de l'évolution que doit apporter le Gouvernement à ses administrés. La modernisation de l'Administration ça fait partie de ces choses. Donc je pense que c'est une bonne chose.

Evidemment, rappeler la gratuité des choses, et dire, et ça c'est peut-être la question, que l'immeuble ne sera pas détruit contrairement à ce que des rumeurs ont couru, que maintenant une solution technique existe, et que pour les appartements où les tuyaux ne sont pas encore abimés, donc ne nécessitent pas d'être changés, on peut mettre en place une solution qui évitera à l'avenir ce genre de problème. Ça c'est le premier point, et surtout que ayant, comment dirais-je, pris la leçon des erreurs, pour les prochaines constructions ce ne sera pas la même chose qui sera faite et donc ce risque-là n'existera plus, ce n'est pas pour ça qu'il y aura sans doute jamais de fuite dans les nouveaux immeubles ! Si le prochain immeuble livré présente une petite fuite, on ne commence pas à s'imaginer que c'est la même chose qu'à Apolline ! Non ! Non !

Je pense que c'était important de le dire, je vous remercie.

Mon autre intervention je la fais peut-être après, c'est sur un autre sujet.

(brouhaha).

M. le Président.- Oui, je pense qu'on termine avec Apolline.

Monsieur ROBINO, je vous en prie.

M. Christophe ROBINO.- Oui je voulais vous remercier des réponses que vous nous avez apportées. Je pense que c'est une très bonne idée que vous avez eue, c'est celle de désigner une personne référente. On avait pu déjà débattre, lors d'années précédentes, des difficultés de certains locataires lorsqu'ils ont des soucis dans les Domaines et qu'ils se retrouvent baladés entre la Direction de l'Habitat, les Domaines, les Syndics, chacun se renvoyait la balle, donc je crois que ça, c'est une mesure vraiment importante.

A cette occasion d'ailleurs, on s'était posé la question sur l'intérêt de sous-traiter avec des syndic privés, est-ce qu'il y avait eu un audit sur l'efficacité de ces syndic ? Bref...

La deuxième chose, je suis satisfait de savoir que vous allez engager un diagnostic, un état des lieux sur l'ensemble des canalisations puisqu'effectivement on pourrait se demander jusqu'où va le dégât, et je suis également satisfait d'apprendre qu'il n'y a pas de risque pour la structure en elle-même, pour autant il convient de ne pas laisser ces problèmes continuer à apparaître au fil du temps et rapidement prendre les mesures, soit par un chemisage des canalisations non encore altérées, soit par un remplacement. Est-ce que vous avez quand même une idée sur l'importance, le nombre d'appartements qui pourraient être concernés par des travaux de remplacement des canalisations et des nourrices ?

Ensuite, pour finir, est-ce que finalement pour les constructions à venir, outre le fait de ne plus mettre dans des coffrages ou dans des chapes les canalisations, est-ce que l'on envisage d'utiliser d'autres matériaux, l'EPEC, PVC, et autres, plutôt que le cuivre, on ne sait jamais. Et à propos d'un chantier qui va être prochainement livré, qui est celui de l'Engelin, est-ce qu'on a déjà pris des mesures équivalentes ou bien est-ce que les constructions ont été faites, comme elles ont été faites à Apolline ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, pour l'Engelin et toutes les nouvelles constructions, on a d'emblée veillé à retirer les canalisations planchers des chapes.

Le nombre d'appartements qui seraient impactés aux Jardins d'Apolline, hormis tous les appartements qui ont déjà été impactés, non, je ne peux pas vous dire, puisque justement, la radiographie que nous allons faire de tous les appartements dans le courant du 1^{er} semestre 2017 va permettre d'arriver à déterminer ce nombre d'appartements et à déterminer ceux qui sont déjà atteints par un certain degré d'humidité, ou pas, et de pouvoir avoir une radiographie complète de tout l'immeuble.

On reviendra bien sûr vers vous pour vous donner plus de précisions à ce moment-là. Mais au jour d'aujourd'hui ce n'est pas possible de savoir pour le futur.

M. Christophe ROBINO.- Sur les matériaux alternatifs ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Alors, c'est sûr qu'on ne va pas reprendre les anciens matériaux des Jardins d'Apolline pour les mettre dans les autres immeubles. Il faut savoir – ce n'est pas la première fois qu'on utilise le cuivre – que c'est la première fois que l'on rencontre ce genre de problème qui est vraiment dû à la simultanéité des deux phénomènes que j'ai expliqués tout à l'heure, et c'est également pour cette raison qu'on a voulu demander au bureau VERITAS un complément d'information afin d'avoir une véritable expertise très concrète sur certains matériaux. C'est une analyse un peu plus poussée, pour vérifier précisément les natures chimiques des matériaux utilisés, que nous avons demandée, pour compléter l'analyse globale et vraiment pouvoir tirer un bilan complet de ce désastre aux Jardins d'Apolline.

M. Christophe ROBINO.- Je pense que c'est important, car comme vous le disiez, le cuivre c'est un matériel que l'on utilise depuis de nombreuses années, donc est-ce qu'il y a des changements dans les matériaux de construction autres, dans les chapes, dans ces produits utilisés, sachant que ça s'est produit là et pas avant. Je pense en effet qu'il est très important que vous ayez cette expertise et cette analyse.

M. le Président.- Merci, Madame le Conseiller, merci Monsieur ROBINO.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Deux petites informations s'il vous plaît, est ce que vous prenez en charge les déménagements et également la rénovation du matériel ? Quand je dis rénovation du matériel, normalement, c'est l'assurance. Et est-ce que vous arrivez bien à maîtriser pour l'instant le mécanisme du remboursement de l'assurance, car c'est un peu compliqué ? Je suppose que tant que les experts n'ont pas pris certaines dispositions, les assurances ne peuvent pas intervenir. Les assurances réagissent par rapport au contractant et vous allez faire des avances de frais. D'ailleurs sur quel poste le prenez-vous, peut être sur la maintenance des bâtiments domaniaux ? ... je ne sais pas ... mais vous allez avoir des frais de différentes natures que vous allez avancer, qui vont quelque part impacter le budget, il va bien falloir vous faire rembourser. Est-ce que vous pensez pouvoir maîtriser le système de remboursement des assurances ? Ce sera sûrement un accord moral ou

d'ores et déjà on peut se dire, inévitablement, l'assurance devra... l'Assurance de qui d'ailleurs... devra rembourser l'Etat.

Merci.

Je comprends d'ailleurs, qu'à ce stade, pour l'assurance, vous n'avez pas tous les éléments.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Je confirme. Et comme je l'ai dit dans la presse, peut-être ne devrais-je pas le dire en ma qualité de Conseiller pour les Finances, mais ça passe un peu au deuxième plan. Moi j'ai envie de dire que là, je ne me préoccupe pas de savoir si je fais une avance de fonds, de ce que ça va coûter tout de suite par rapport à ce que les Assurances vont nous rembourser. On veut circonscrire ce problème le plus rapidement possible, et que les gens qui sont déjà affectés aujourd'hui aient le moins de frais et de désagréments possible.

Donc, notamment en ce qui concerne les déménagements, oui, je vous confirme qu'ils sont pris en charge et que les formules sont proposées, et là encore, certaines personnes préfèrent que les déménageurs prennent tout en charge, on emballe, on met dans les cartons, on déballe, on remet dans les placards, et ainsi de suite. Certaines préfèrent le faire elles-mêmes. Tout est envisagé, tous les cas de figure que je viens d'évoquer ont déjà été rencontrés, il y a donc des prix différents qui s'appliquent selon les prestations, mais tout est pris en charge.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Conseiller-Ministre, cette démarche est toute à votre honneur, mais à un moment donné, dans un deuxième temps, je pense que vous reviendrez vers nous pour nous informer de la gestion des remboursements pour l'Etat.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Bien évidemment. Mais là, c'est vrai qu'on ne dispose effectivement pas de tous ces éléments.

M. Claude BOISSON.- Merci Monsieur.

M. le Président.- Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci Monsieur le Président.

Je voulais m'adresser à Madame GRAMAGLIA et lui demander en ce qui concerne la corrosion de

l'extérieur des tuyaux, l'explication est, effectivement, beaucoup plus claire. Par contre, la mise en cause de la qualité de l'eau, de la nature de l'eau par rapport au cuivre pour la corrosion intérieure, elle a quelque chose de particulier, l'eau qui est distribuée dans les Jardins d'Apolline ou bien c'est de l'eau de la compagnie, en fait, classique ?

Des tuyaux de cuivre, effectivement, il en existe dans de très très nombreux immeubles sans qu'il y ait, en apparence en tout cas, de problèmes fréquents de corrosion. A ce moment-là la seule hypothèse – je procède par étape – ce n'est donc pas l'eau dans ce cas-là qui est exceptionnelle, mais le cuivre qui est particulier, en fait. C'est un peu ce que je voulais tirer au clair parce qu'il y a quelque chose qui m'échappe un peu...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Encore une fois, sans remettre en cause la potabilité de l'eau distribuée, on a du mal à comprendre et c'est pour cette raison que nous avons confié au bureau VERITAS cette mission. En l'état actuel, on n'a pas d'autres explications...

M. Jacques RIT.- ... Avec ce cuivre-là donc ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Avec ce cuivre-là, bien sûr. C'est pour cela que nous avons demandé au bureau VERITAS une analyse chimique du matériau en place pour avoir un avis plus précis sur la question.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Mais aussi et pour couper court à certaines rumeurs, non l'eau qui coule dans les canalisations des Jardins d'Apolline est la même eau qui coule dans tous les immeubles de la Principauté...

M. Jacques RIT.- C'est ce que je voulais vous entendre dire... Par contre je ne suis pas convaincu que le cuivre soit strictement ...

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* ...Je ne peux pas parler pour le cuivre, mais en tout cas l'eau est la même.

M. Jacques RIT.- Merci.

M. le Président.- Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

En fait, Monsieur BOISSON vous a déjà posé la question et Monsieur le Conseiller CASTELLINI vous avez répondu.

Je voulais effectivement savoir quel était le coût réel de tout cela, parce qu'effectivement, il y a les déménagements, il y a l'immobilisation également des autres appartements qui sont aussi un manque à gagner, donc est-ce que les assurances prendront en compte la totalité du manque à gagner qui est généré par ces problèmes-là ? Il est sûr que cela risque de durer vraiment longtemps, avant que tout le monde soit relogé et que les gens puissent réintégrer leur appartement. Quelle sera la ventilation ? Nous sommes au Budget Primitif 2017, il faudrait peut-être envisager d'approvisionner quelque chose pour ce que cela va générer en impact financier ? Ou pas ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement - Ministre des Finances et de l'Economie.-* Honnêtement, une fois encore, je ne pense pas que l'impact financier soit si important que cela. Vous calculez des déménagements, vous calculez effectivement, comme vous l'évoquez, des éventuels manques à gagner ou gratuités qui sont proposés, quelques centaines d'euros par mois de charges, quelques milliers, 1 000 €, 2 000 € de loyers offerts à cause des désagréments rencontrés, je ne pense pas que la facture *in fine* sera si importante que cela et en revanche elle le sera d'autant moins que les mesures annoncées par Mme GRAMAGLIA pourront fournir des solutions pérennes et éviter une propagation. Parce qu'effectivement, ne rien faire et se retrouver avec d'autres appartements affectés quelle qu'en soit la raison, d'autres gratuités proposées, d'autres relogements à effectuer, d'autres appartements à immobiliser du fait de ces relogements, la facture pourrait s'alourdir mais le fait qu'aujourd'hui les problèmes soient les plus circonscrits possible que même si, en effet, dans les semaines ou les mois qui viennent on ne peut pas savoir le nombre d'appartements qui, lorsqu'ils ont été visités par les services compétents, auront acté que l'humidité est normale ou excessive, même en prenant tout cela en compte, ce qui importe c'est de traiter très rapidement. Là encore, comme le disait Mme GRAMAGLIA, la moins intrusive possible, mais,

coordonner avec cette personne, Mme BOYER. On évoquait des plannings qu'il faudra mettre en œuvre parce que là encore il n'y a rien de pire lorsque vous êtes locataire d'un appartement que le coup de fil : « Bonjour, c'est tel ou tel service, ou un expert ou je ne sais qui... » pour vous informer à 9 heures du matin, qu'il sera chez vous à 14 heures... Donc, au moment où ce traitement véritablement systématique, appartement par appartement, sera effectué, là encore des plannings seront mis en œuvre pour que les locataires puissent savoir le plus à l'avance possible si c'est leur appartement qui est visité ce jour-là, à quelle heure, combien durera le traitement, si c'est le traitement « standard » c'est l'affaire de quelques heures, voire une journée, cela ne doit pas vraiment déborder... donc on peut planifier tout cela mais le moins on attend, et c'est également le sens des mesures qui sont prises par le Service des Travaux Publics et le Département de Mme GRAMAGLIA, le plus les coûts seront mitigés.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie pour tous ces éléments de réponse, Monsieur le Conseiller.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je crois qu'il est important de préciser que tout le monde a pris la mesure du problème, que ce soit l'entreprise générale qui a fait les travaux sans connaître encore les responsabilités et s'est impliquée tout de suite dans la réparation et dans les nouvelles constructions ou aménagements à faire dans les appartements ou que ce soit les sous-traitants. Pour l'instant, l'important est de régler au plus vite le problème pour le confort des locataires, la recherche de responsabilité se faisant concomitamment.

M. le Président.- Merci.

Monsieur NOUVION et ensuite nous passons à un autre sujet.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Madame le Conseiller, vous avez devancé la question finale c'est-à-dire en fait la chaîne de responsabilités ! Alors, ce n'est pas pour déterminer les responsabilités mais il y a un architecte... question que je me posais, s'agissait-il d'une maîtrise d'ouvrage déléguée ? Je ne le crois pas, je crois que c'est l'Etat qui était bien directement...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* ... Ce n'est pas une maîtrise d'ouvrage déléguée.

M. Laurent NOUVION.- Si ce n'est pas une maîtrise d'ouvrage déléguée, ce sont donc les services de l'Etat qui ont dirigé l'ensemble des opérations avec un architecte responsable, avec un opérateur, avec un certain nombre de sous-traitants, les matériaux n'ont pas été apposés comme cela par le mystère du Saint Esprit ? Ils ont bien été organisés, il y a manifestement eu des désordres, donc je crois que la chaîne de responsabilités est absolument essentielle, mais cela viendra en son temps, vous l'avez dit, et, effectivement, Madame le Conseiller, vous aussi, Monsieur CASTELLINI, je crois que vous avez pris la mesure des désordres et des traumatismes familiaux que cela a pu causer.

La question qui se pose est de savoir si cela porte sur – vous en avez parlé tout à l'heure – sur 5 appartements plus 5 autres qui ont été détectés avec de nouveaux désordres, est-ce que cela va porter sur 15 ou 20 appartements ou 25 appartements à terme, est-ce que cela ne concerne que Apolline, je crois que ce sont les mêmes corps de métier qui ont été utilisés aussi pour Helios, il y a également un certain nombre d'appartements qui semblent être touchés. Ma question est la suivante, on vous demande véritablement là-dessus une opération « vérité » et s'il y a des mesures d'urgence à prendre, quitte à faire une attribution en urgence d'une quinzaine d'appartements pour nos compatriotes traumatisés par ces désordres, je crois qu'il faut le faire. Je pense que Monsieur CUCCHI en tant que Président de la Commission du Logement sera tout à fait disposé à le faire, quitte à ce que nos compatriotes comprennent que de temps en temps l'urgence prime sur le reste.

J'imagine que personne n'a souhaité cela, pour vous ce sont des sujets compliqués à gérer mais ce qui est aussi très intéressant malheureusement dans ce genre de cas et de difficultés c'est que nous nous apercevons que la chaîne d'informations est également essentielle avec un référent. Avec un référent, vous en avez parlé en la personne de Mme BOYER, un référent par immeuble et également par quartier lorsqu'il y a des travaux, lorsque vous prévoyez de faire des travaux vous serez toujours, je dirai, les bienvenus à partir du moment où en amont vous pouvez informer nos compatriotes par lettre, par email, par tous moyens lorsqu'il y a des travaux à la fois sur la voirie, dans leurs immeubles, sur les parties

publiques, etc... et je crois qu'il faut de plus en plus développer ce moyen-là...

(Sonnerie).

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Vous avez tout à fait raison, Monsieur NOUVION et je rappelle la création du site Infochantiers qui contient énormément de renseignements.

Nous aussi, bien sûr, nous devons être à l'écoute des riverains, je rappelle que chaque fois que nous lançons un chantier, le service de M. LAVAGNA organise des réunions avant de lancer les chantiers. Les riverains peuvent venir et poser toutes les questions qu'ils veulent. Je rappelle la création du site Infochantiers sur lequel, dès qu'un chantier va commencer, que le permis de construire a été délivré, nous trouvons tous les renseignements relatifs. Site qui donne la possibilité également de poser des questions. On le sait bien, les chantiers sont nécessaires pour avoir des écoles, pour avoir des logements, pour avoir des équipements publics, mais malheureusement cela ne se fait pas sans nuisances, c'est pour cette raison que nous avons mis ce dispositif au point mais qui, bien sûr, peut être perfectible.

M. Laurent NOUVION.- Merci de votre réponse.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie.-* Je vais répondre à la première partie de votre question. Il est vrai que rien ne laisse à penser aujourd'hui qu'on aurait besoin d'un nombre d'appartements aussi significatif que ce que vous évoquez et qu'on se retrouverait dans la situation de ne pas pouvoir les attribuer, notamment, lors de la prochaine commission ou à quelque moment que ce soit, je ne dis pas que je ne préfère pas y penser, mais dans tous les cas de figure on évoquerait à ce moment-là, si c'était le cas, si cela était nécessaire, les décisions que l'on serait amené à prendre ensemble.

Concernant l'Hélios, il y a un seul cas qui a été impacté à ce jour par une fuite je dirais comparable à ce qui a pu être expérimenté aux Jardins d'Apolline et les Services des Travaux Publics et l'Administration des Domaines devaient se voir ces jours-ci, pour apprécier si des tests complémentaires devaient être

effectués. Mais, à ce jour, une fois encore, il n'y a aucune preuve que cela découle des mêmes problèmes que ceux qui ont été notés aux Jardins d'Apolline.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI sur ce sujet et ensuite nous arrêtons.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci.

Bien évidemment, s'il faut reloger en urgence, nous ferons comme dans tous les autres cas, il y aura une saisine en urgence, l'avis de la commission sera demandé et le Gouvernement tranchera.

Je tiens à préciser, qu'en effet, nous avons abordé ensemble la nécessité, malheureusement dans un contexte déjà fort tendu, de ne pas mettre certains appartements à la disposition pour la prochaine Commission d'Attribution, justement pour ce genre de cas, avec des appartements qui seraient aménagés en particulier au moins pour l'électro-ménager, pour les malheureux compatriotes qui doivent subir ces regrettables désagréments.

Ce cas-là était déjà anticipé, et je crois qu'il était important que la communication circule.

Je tiens également à préciser que ce n'est pas moi qui ferai le diagnostic radiologique d'étude...

(Rires).

... ceci étant dit, puis-je aborder, Monsieur le Président, ma deuxième intervention ?

M. le Président.- Puisque nous avons estimé que l'Assemblée était suffisamment informée sur ce sujet, allez-y, procédez.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Lors des Commissions Plénières d'Etude préparatoires à ce Budget j'avais demandé au Gouvernement si, en ce qui concerne les charges locatives dans les immeubles de l'Etat, du fait de l'absence d'une réglementation propre, l'Etat suivait la réglementation de notre grand pays voisin ou avait décidé de faire la sienne. Dans un courrier récent, vous m'avez confirmé que vous suivez la disposition française, c'est-à-dire pour être précis, le décret 2008-1411 du 19 décembre 2008 et ce décret distingue plusieurs situations en ce qui concerne la ventilation des frais des employés d'immeuble – les concierges – en fonction de ce que font ces personnes-là. C'est-à-

dire s'ils ne font que de la conciergerie, mais s'ils font un peu de nettoyage, s'ils s'occupent du nettoyage entièrement et des émissions des déchets, suivant les cas, la partie de ces frais liés à ces employés d'immeuble est à la charge soit du propriétaire, soit du locataire. Dans le cas où ils ne font que les gardiens, 90 % des frais sont à la charge du propriétaire, ce qui n'est pas ce qui est appliqué aujourd'hui par l'Etat.

Il n'y a pas que des mauvaises nouvelles pour les locataires et les habitants des Domaines puisque là, la décision prise par l'Etat va permettre dans de nombreux cas, de faire des économies réelles sur le montant des charges ce dont je me félicite. Ce qui m'étonne c'est que je n'ai pas vu de modification de ligne budgétaire correspondant à cette ventilation différente des charges. Alors est-ce que cela veut dire que ce n'est pas très important et on ne le voit donc pas dans la ligne ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Merci d'aborder ce sujet. En effet, on a commencé à travailler dessus et je vous donnerai tout à l'heure des exemples chiffrés. Nous avons choisi trois typologies d'appartements, un immeuble et un différentiel selon que les charges sont prises en compte à 100 % ou à 75 %.

Vous évoquez, en effet, un décret du 19 décembre 2008 en France, c'est le décret du 26 août 1987, qui énonce la liste des charges récupérables et ce texte a fait l'objet d'amendements, notamment, par le décret auquel vous avez fait allusion.

S'agissant des dépenses de personnel, le décret distingue plusieurs situations selon les missions effectuées et la classification du poste de travail. Lorsque les tâches sont accomplies par un employé d'immeuble, les dépenses correspondantes à sa rémunération aux charges sociales et fiscales sont récupérables à 100 % sur le locataire dès lors que l'employé assure l'entretien des parties communes ou les émissions des rejets. Lorsque l'entretien des parties communes et les émissions des rejets sont assurés par un gardien ou un concierge, les dépenses correspondantes à sa rémunération à l'exclusion du salaire en nature sont exigibles au titre des charges récupérables à concurrence de 75 % de leur montant et lorsque le gardien ou le concierge n'assure que l'une des deux tâches, l'entretien des parties communes ou les émissions des rejets, les dépenses correspondant à sa rémunération sont récupérables à hauteur de 40 % de leur montant. Si ces tâches sont réalisées par une entreprise, la totalité est récupérable auprès des locataires.

En Principauté, aucun texte ne règlemente, à ce jour, les charges locatives. Les syndicats de la place répercutent dans les charges locatives la totalité des dépenses sans distinction particulière, par analogie l'Administration des Domaines a appliqué le même mode de calcul jusqu'à présent.

On a calculé pour la Résidence Athéna, l'incidence que pourrait avoir l'application de cette mesure sur le montant des charges communes générales d'un F2, d'un F3 ou d'un F5, donc les chiffres que je vais vous donner sont des chiffres, et les écarts sont des écarts, annuels selon que l'on applique un mode comme le mode actuel 100 % ou à 75 %.

Pour un F2 838 €, 758 € soit un différentiel de 80 € par an ; pour un F3 1.210 € contre 1.094 € soit un différentiel de 115 € par an ; pour F5 2.240 €, 2025 €, soit un différentiel 213 € par an. Donc la diminution par locataire telle quelle est appréciée aujourd'hui, c'est une première simulation, serait faible, il y aurait moins de 7 € par mois pour un F2 et 10 € par mois pour un F3. Ce sont des premiers calculs qui valent ce qu'ils valent, il est vrai que les différentiels, à ce jour, selon le mode de calcul que l'on a retenu ne semble pas très significatifs. Maintenant, on peut pousser la réflexion plus loin.

Il y avait également une question où on sait que dans le calcul de l'ANL les charges sont évaluées forfaitairement à 20 % du montant du loyer, si les charges locatives étaient diminuées est-ce qu'il faudrait – surtout si les montants sont aussi faibles – réduire le pourcentage de 20 % retenu pour l'estimation des charges dans le calcul de l'ANL, cela serait logique, est-ce que cela serait opportun ? Est-ce qu'au niveau des systèmes, aujourd'hui, à utiliser pour faire ces calculs ce serait une charge de travail supplémentaire ? Je n'ai pas d'avis arrêté sur la question, ce sont les premières réflexions – suite au point que vous aviez abordé en séance privée et que vous soulevez ce soir – et précisions que je souhaitais vous apporter.

Merci.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je vous remercie de vous être attaché à ce sujet mais il me semble que dans vos projections vous oubliez le cas où les charges ne sont imputables qu'à 40 %, dans ce cas-là la somme est beaucoup plus importante, il est évident que cela ne va pas faire

300 € par mois mais si, sur l'impact total, on arrive à quelques centaines d'euros à la fin de l'année eh bien il y a certains foyers à qui cela ne fera pas de la peine, je pense... Est-ce qu'il y aurait une antériorité ou pas ? Le règlement existe depuis 2008 ! Quand même, cela fait une petite somme.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement - Ministre des Finances et de l'Economie.-* L'antériorité...je vois mal comment on pourrait, en se basant sur un texte qui n'est pas un texte monégasque, appliquer une quelconque antériorité. En revanche, il est vrai que si on poursuit votre raisonnement et qu'on prenait en compte 40 %, on serait par exemple pour un F2 autour de 15 € par mois, pour un F3 autour de 22 € par mois et pour un F5 cela ferait environ 500 € par an, donc 35 € à 40 € par mois. Cela fait un cadeau de Noël en plus, cela fait quelques paquets de cigarettes en moins... cela fait un abonnement de téléphone portable ou un demi ou un tiers d'abonnement Internet, on peut utiliser tous les référents que vous envisagez. Une fois encore c'est beaucoup de travail pour des écarts tels que nous les avons évalués aujourd'hui, pas extraordinairement significatifs.

M. Jean-Michel CUCCHI.- C'est surtout qu'il faut définir quelle règle on applique. A partir du moment où on décide d'appliquer la règle française, il y a un texte, un règlement et il doit être appliqué ! Que ce soit pour un euro ou pour mille euros il doit être appliqué. Je vous remercie de le confirmer, même si on sait bien que cela ne va pas jouer sur 100 € par mois mais peut-être qu'une fois qu'on aura fait les calculs, dans certains cas, cela sera significatif et cela fera plaisir aux locataires concernés.

M. le Président.- Merci, Monsieur CUCCHI.

Sur ce chapitre y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur FICINI.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai juste quelques questions à poser sur l'espace St Antoine.

L'article 011.100 relatif au Domaine Immobilier renvoie à l'annexe 62 concernant la ventilation des recettes du Domaine immobilier. Toutefois on n'y trouve pas trace des recettes concernant l'espace Saint Antoine, puisque celles-ci sont intégrées dans les recettes du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Pourriez-vous nous dire, Monsieur le Conseiller, ce que représentent aujourd'hui en chiffre les encaissements des loyers perçus sur celles-ci, appartements, locaux, bureaux, parkings ?

Egalement si tous les appartements et locaux sont attribués et exploités à ce jour ?

S'il y a, bien évidemment, des contentieux en cours, puisqu'on sait qu'il y a eu deux commerces qui ont dû fermer ?

En résumé, nous aimerions que vous nous fassiez part d'un état des lieux précis de cette opération qui, rappelons-le, en termes de finances a coûté fort cher au Fonds de Réserve Constitutionnel.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Rendez-vous lundi pour certains éléments, peut-être pas tous, puisque vous en demandez beaucoup. S'ils sont disponibles je vous les donnerai.

Je n'ai pas, en revanche, déjà connaissance d'un quelconque contentieux. Je sais qu'il y a eu au moins un restaurant qui a changé de look – je ne suis pas convaincu qu'il ait plus de succès aujourd'hui avec le nouveau look qu'avec le précédent – mais, concernant les parkings en particulier, concernant les appartements, là je ne peux pas vous répondre de manière détaillée ce soir.

On fera les recherches nécessaires.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Nous sommes bien, Monsieur le Président, au Chapitre 1 Monopole ?

M. le Président.- Oui, c'est sur le chapitre, tout à fait.

M. Laurent NOUVION.- Pardon, mes chers collègues....

M. Claude BOISSON.- Chapitre 1 il y a cinq postes.

M. Laurent NOUVION.- Moi j'ai juste une intervention du chapitre 1 sur la première ligne 011.100 sur le Domaine Immobilier.

M. le Président.- Allez-y, Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Cela concerne l'opération Odéon. Outre le débailage judiciaire auquel nous avons assisté cette semaine sur lequel je ne ferai pas de commentaire, mais qui n'a pas été une très bonne image pour la Principauté, ce que je regrette, je m'inquiète sur les chiffres que je ne donnerai pas publiquement ce soir mais qui nous ont été donnés en séance privée sur les performances, sur les ventes, de cette énorme opération immobilière dans sa partie privée.

Cela prouve quand même une remise en cause la fiabilité du modèle économique de cette Tour. On nous avait annoncé il y a des années que cela se vendrait comme des petits pains, ce n'est pas le cas ! Outre le fait que c'est très cher, c'est normal puisque l'opérateur n'a aucune contrainte en matière de prix du moins tant que l'Etat n'agit pas le chiffon rouge et pourtant je crois qu'il y a une échéance en juin prochain.

Nous sommes dans une période où le marché immobilier marche très très bien à Monaco, les rentrées de T.V.A. immobilière nous le montrent, notamment sur les nouveaux programmes vendus et nous nous apercevons que dans cette Tour Odéon, l'opérateur – ce n'est pas ça qui me fait de la peine, cela me fait de la peine pour la T.V.A., la T.V.A. qui fait défaut à l'Etat – a du mal à vendre ses appartements qui sont mis à des prix stratosphériques et en plus c'est dans un quartier où manifestement, trop excentré. On en revient, Monsieur le Ministre au schéma directeur du quartier, il y a quelques années, dans cette enceinte, un certain nombre de collègues présents s'étaient battus pour qu'en même temps que cette Tour on aménage le schéma directeur autour de quartier... cela n'a pas été fait et, aujourd'hui, nous sommes sur un Tour très luxueuse avec à côté... rien... le désert ! Donc, tout cela s'accumulant, cela met du temps, le programme immobilier met du temps à être lancé. Alors, je sais qu'à l'époque – j'étais à peine né – mais lorsque le Périgord 1 a été lancé je crois que cela a mis une douzaine ou une quinzaine d'années à être vendu, mais la pression immobilière n'était pas du tout la même puisqu'il y avait énormément de projets immobiliers à Monaco, de projet neufs et il fallait écouler tout cela. Alors que nous savons aujourd'hui que nous avons une rarefaction des terrains et que nous avons très peu de produit...

Donc je suis très préoccupé par la fiabilité de cette opération sur le plan financier et donc du manque de rentrées en matière de T.V.A. pour l'Etat, malgré le soutien inimaginable qu'ils ont eu de la part de l'Etat.

M. le Président.- Monsieur NOUVION, si j'ai apprécié votre intervention, j'aurais préféré que vous la fassiez au niveau du chapitre sur la T.V.A..

M. Laurent NOUVION.- Oui mais au titre du Domaine Immobilier, je vous rappelle qu'il y a également un certain nombre de compatriotes qui sont locataires dans les Domaines et qui ramènent également...

M. le Président.-... Vous parliez de la partie privée...

M. Laurent NOUVION.- Oui, j'ai fait une synthèse.

M. le Président.- Comme d'habitude un peu courte !

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est sur l'Immobilier – Recettes.

En ce qui concerne la rénovation du Centre Commercial, suite à l'appel à candidature, vous avez retenu trois foncières, trois opérateurs, aujourd'hui nous sommes un peu en retard me semble-t-il quant au choix définitif de l'opérateur qui va se charger de superviser les travaux et de trouver les enseignes, nous attendons ça avec impatience.

Une fois que cela sera fait, je persiste et signe, on a travaillé énormément avec Marc BURINI et le Groupe de travail, en ce qui concerne justement cette loi de désaffectation n'en déplaise à certains, du domaine public vers le domaine privé, elle servira à l'instar de ce qui a été par la S.B.M. sur le « One Monte-Carlo », ce qui a été fait aussi dans les locaux « les Abeilles » elle servira à ce que l'Etat puisse prendre des pas de porte sur les grandes enseignes qui viendront s'installer dans le Centre Commercial. Pourquoi ? Et bien tout simplement parce que je connais mon Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie et jamais il n'accepterait si on ne trouvait pas des recettes, de donner quelques subsides aux commerçants monégasques qui en ont besoin.

Aujourd'hui, nous en sommes là.

Je pense que c'est nécessaire parce que nous avons un certain nombre de commerces aux Jardins d'Apolline, rue Lazare Sauvaigo qui ne vont pas très

bien. Leurs loyers sont trop chers, ils sont unanimes, donc je pense que cela doit être fait.

Nous sommes impatients de voir le résultat des courses. J'espère que cela arrivera dans le courant du premier trimestre de l'année 2018.

J'en profite aussi pour remercier l'Etat qui, aujourd'hui, a accepté toujours en ce qui concerne les commerces de rue, et cela est aussi grâce à la pugnacité du Conseil National, que, sur présentation d'un repreneur, le commerçant monégasque puisse céder son commerce. Les commerces de rue seront attribués de nouveau à un Monégasque. En aucun cas on ne perdra la main et en même les commerçants qui n'ont pas de retraite pourront avec ce stratagème, ce *process*, retrouver quelques subsides le jour où ils céderont ce commerce.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je nuancerais peut-être certains de vos propos. Vous connaissez bien, effectivement, votre Conseiller mais ne lui faites peut-être pas dire ce qu'il n'a pas dit ou qu'il ne pense pas forcément.

Premièrement, je ne pense pas qu'on ait pris du retard. On prend un peu de temps et je pense que ce temps est nécessaire à la réflexion parce que la question privé/public n'est pas encore tranchée, notamment. Nous avons un certain nombre de pistes évoquées lors des discussions de ce groupe de travail. Je ne conditionne pas forcément les aides qui pourraient être apportées aux commerçants monégasques existants à la perception de pas de porte des grandes enseignes. C'est-à-dire qu'on peut aussi envisager d'aider un certain nombre de commerçants sans pour autant désaffecter et que les grandes enseignes se voient attribuer des locaux du domaine privé de l'Etat parce que, certes, l'Etat percevrait un pas de porte à l'entrée, eux pourraient percevoir quelque chose à la sortie... est-ce que vraiment la grande enseigne a besoin de cela en plus du reste ? Je n'en suis pas encore tout à fait convaincu.

Ensuite je ne ferai pas non plus de relation de causalité aussi évidente entre un commerce qui ne rencontre pas de succès ou pas trop de succès et puis des loyers trop élevés, vous êtes commerçant vous-même, vous savez que parfois on peut ne pas rencontrer de succès et ce n'est pas juste la faute des loyers et puis parfois, en revanche, on sait que le

compte économique et, notamment au démarrage, peut être affecté et on envisage ensemble des mesures pour moduler, pour qu'il y ait peut-être un petit peu plus d'équilibre et d'équité entre les personnes qui ont été attributaires.

Ce que je veux dire, c'est que la décision de désaffecter une partie du Centre Commercial, en garder d'autres dans le domaine public, elle n'est pas tranchée. Tout garder dans le domaine public cela peut être aussi une option, ce qui est totalement exclu en revanche et on l'a déjà dit, c'est que l'opérateur soit partie prenante... donc, l'Etat assure les travaux, l'Etat en perçoit la juste rémunération. Cela a été dit aux trois candidats, ils acceptent les règles du jeu, ils ne nous ont pas dit pour autant que c'était réhibitore pour eux s'ils étaient choisis maintenant qu'ils ont candidaté, ils ne nous ont pas dit non plus qu'il fallait forcément que les grandes enseignes soient traitées différemment et se voient proposer la propriété commerciale pour être intéressées de venir dans le Centre Commercial de Fontvieille, ils ont tous compris qu'il y avait des gens qui y travaillaient déjà, certains pourraient profiter de la rénovation pour prendre leur retraite et devraient être dédommagés en conséquence, d'autres pourraient vouloir continuer à exercer et auraient donc au Centre Commercial un droit de primo arrivant que, bien évidemment, aucun des trois groupements présélectionnés ne remettraient en cause.

Voilà les dimensions avec lesquelles on jongle encore un peu maintenant. De toute façon, comme je m'y étais engagé, nous en reparlerons avec vous au premier trimestre de l'année prochaine et c'est seulement sur une base qui, je pense, sera la plus sensuelle possible, qu'on lancera la phase deux de l'appel à candidatures et que nous aurons défini le cahier des charges.

Beaucoup de groupements, même s'il est vrai que nous prenons sur le papier un peu de retard, m'ont dit qu'ils travaillent déjà un peu en temps caché les hypothèses selon où l'on met le curseur, financièrement ils les ont déjà prises en compte. Bien évidemment, le projet architectural a déjà plus que germé dans leur esprit. On rattrapera assez facilement ce léger retard nécessaire à une meilleure réflexion et une meilleure prise en compte de toutes les dimensions du projet.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CLERISSI, je vous en prie.

M. Philippe CLERISSI.- Merci.

Pour ce qui concerne les commerces de rue, je parlais d'aide à ces commerces qui sont pour moi mal placés, c'est un problème d'implantation, les Jardins d'Apolline, Lazare Sauvaigo encore plus que les Jardins d'Apolline – vous savez bien qu'ils sont au milieu de nulle part – et les loyers 350 € le mètre annuel pour ces commerces, c'est important dans l'endroit où ils sont, évidemment que sur les Champs Elysées on peut payer des milliers d'euros le mètre, mais vous avez une fréquentation quasiment jour et nuit.

C'est une question de situation, c'est tout.

Nous, ce que l'on sait pour les avoir reçus, c'est que tous ces commerçants où qu'ils soient, je fais abstraction du Centre Commercial, alors si vous acceptez de les aider après on est prêt à revoir peut-être nos positions, nous c'est ce que l'on avait trouvé, l'idée qui nous permettait de pouvoir leur venir en aide et de manière durable. Mais il va falloir faire quelque chose pour eux. On ne peut pas avoir un loyer de 350 € le m² dans la Galerie Princesse Stéphanie par exemple, avoir le même aux Jardins d'Apolline et encore le même à un autre endroit, en sachant que les fréquentations ne sont pas les mêmes. Cela, il faudra l'étudier. On avait parlé de problème quartier par quartier, il va falloir le voir et le faire de façon hâtive parce que cela fait des années qu'on le demande mais je vois que rien n'est fait. Au contraire, ce que vous avez fait c'est de réactualiser les loyers, notamment, sur le Quai Jean-Charles REY, je sais très bien que les commerçants payaient un loyer très très faible et aujourd'hui vous les avez augmentés... soit ! Mais à ce moment-là il faut tenir compte de tout ce qui se passe ailleurs. Nous avons encore eu une faillite dans la Galerie Princesse Stéphanie, vous voyez bien que cela ne fonctionne pas correctement. Je parle de l'ensemble des commerces de rue dans le domaine public de l'Etat.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je le redis, des aides seront apportées mais je ne fais pas de lien de causalité aussi évident que vous le faites entre loyer égal à « X » et faillite. Voilà, ce n'est pas aussi simple que cela. Ce n'est pas uniquement le loyer qui fait qu'un commerce n'est pas attractif ou profitable.

M. le Président.- Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Merci, Monsieur CLERISSI de vos explications.

Je crois qu'il faut quand même distinguer – parce que c'est un sujet qui bizarrement n'a pas été abordé en séance privée, bizarre... autant il a été abordé en Séance Publique au Budget Rectificatif mais pas en séance privée il y a un mois – la partie des baux qui appartiennent à l'Etat dans le domaine privé de l'Etat et dans le domaine public de l'Etat. Dans le domaine privé, je partage tout à fait votre analyse, effectivement, et le *modus operandi* actuellement peut être réorganisé mais nous n'avons pas nécessairement besoin de légiférer sur cela parce qu'il y a un certain nombre de règles, loi 990, qui doivent être respectés et je crois que le Gouvernement si, depuis quelques années avait été plus ferme sur un certain nombre de transferts de parts des fonds de commerces que nous connaissons tous, nous n'en serions pas là. Je crois qu'un précédent Président ici, en face de moi, l'a dit à son époque sur un commerce très précis sur la darse en bas. Bien.

En revanche, il y a de domaine public, dans le domaine public de l'Etat, par définition, nous, notre position est simple : on ne désaffecte pas le domaine public de l'Etat ! on le désaffecte encore moins selon vos suggestions, Monsieur CLERISSI, de façon ciblée, inéquitable, dérogatoire... alors cela veut dire qu'on déroge telle allée, cela veut dire qu'on désaffecte telle allée du futur Centre Commercial mais pas telle autre... cela n'est pas possible ! Le domaine public de l'Etat c'est une entité, c'est un tout, et dans le futur Centre Commercial il ne faut pas nous faire dire ce que nous n'avons pas dit puisque le Gouvernement était très précis, il y a trois ans nous avons refusé que ce soit un opérateur privé qui prenne la main sur le Centre Commercial, cela a été acté par le Gouvernement. En revanche qu'il y ait un opérateur privé qui s'occupe de trouver des enseignes, effectivement, qui n'est pas le métier du Gouvernement, cela est autre chose.

Nous, nous sommes très attachés à ce que le domaine public de l'Etat et particulièrement dans le Centre Commercial de Fontvieille, on n'y touche pas de façon à ce qu'il y ait des loyers préférentiels pour les Monégasques, que cela reste aux compatriotes parce qu'avec l'arrivée de ces grandes enseignes, c'est sûr, c'est certain, dans une quinzaine d'années nous n'aurons plus aucun compatriote qui sera commerçant parce que la spéculation fait que les pas de porte auront atteint des sommes absolument colossales.

Donc, le domaine public de l'Etat est pour nous une façon de sanctuariser les commerces pour un certain nombre de nos compatriotes.

M. le Président.- Monsieur BURINI.

M. MARC BURINI.- Merci.

D'abord il faut préciser que dans le domaine public de l'Etat on ne parle pas de baux mais de convention précaire d'occupation. Ensuite, je crois que dans nos échanges, Monsieur CASTELLINI, nous étions partis de la réflexion en disant qu'il était peu probable que de grandes enseignes veuillent s'installer sans propriété commerciale. Là vous nous dites qu'ils sont prêts à s'installer et c'est une bonne nouvelle. Je crois que le plus important c'est d'arriver à restructurer – il va je crois y avoir trois professionnels qui vont présenter des projets – et je pense que le plus important est de restructurer cette galerie, on a toujours dit que l'Etat reste propriétaire des murs, évidemment, et surtout arriver à attirer des enseignes susceptibles d'apporter des recettes de T.V.A., justement, pour les pendulaires qui travaillent à Monaco et qui seraient susceptibles d'être intéressés par des grosses enseignes.

Si, aujourd'hui, après ces échanges les grandes enseignes seraient prêtes à s'installer sans propriété commerciale, cela est une nouvelle que j'apprends aujourd'hui, j'en suis très heureux parce que nous n'avons plus à réfléchir à la désaffectation. Le problème était de savoir si elles pouvaient vraiment s'installer sans droit au bail...

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* - Tout ce que je peux dire et j'en reçois encore une des trois la semaine prochaine, c'est que ce qui m'a été dit c'est que le droit au bail c'est quelque chose de bien français et cela n'existe nulle part ailleurs. Je caricature un peu. Donc il y a beaucoup d'autres endroits où cela n'existe pas – on ne va pas faire la publicité pour certaines des enseignes qu'on a tous en tête – et pourtant ils y sont, que ce soit en Angleterre, que ce soit en Allemagne, que ce soit aux Etats-Unis.

Donc, c'est aussi pour cela que dans certains cas de figures, oui, je prends un peu de temps mais c'est parce que j'apprends les choses au fur et à mesure. Je me suis dit que rentrer dans cette espèce de période, je crois qu'on appelle ça la discussion compétitive, où on s'imprègne de ce que les sachants en la matière, comme on le fait dans d'autres sujets, on s'imprègne de ce qu'ils nous disent, de leur expérience parce que tous travaillent en France, en Europe, ailleurs dans le monde. Ils ont des expériences comparables, tous ont envie de travailler sur le projet du Centre Commercial, donc nous essayons de trouver, de pousser au maximum ce qui peut être à notre propre bénéfice, on fait les travaux, on reste propriétaire des murs, on arrive à avoir des enseignes qui ont

l'habitude de pratiques qui ne sont pas forcément celles du pays voisin, etc... et, à ce moment-là, je ne dis pas que l'on aura le meilleur de tous les mondes – je reviendrai tout à l'heure sur le meilleur des mondes possible, j'ai beaucoup apprécié l'analogie du jardinier, vous vous en doutez, cela m'a fait penser à Voltaire mais je la réserve pour une autre ligne budgétaire, Candide ou l'optimiste – en ce qui concerne donc ces pratiques il est urgent de ne pas se précipiter et de ne pas choisir l'une plutôt que l'autre si on peut se satisfaire de l'existant et que cela convienne à des gens qui ont l'habitude de travailler un peu partout dans le monde.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, sur ce sujet j'aurais préféré que vous citiez Zadig et Voltaire.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Là, on aurait eu l'impression que j'évoquais, justement, une de ces enseignes et je ne souhaitais pas faire de publicité ce soir.

M. le Président.- Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Ce qui est fondamental c'est que de grands professionnels puissent faire une étude de marché sur l'achalandage, sur les besoins tant des résidents que des pendulaires, afin de pouvoir ensuite identifier et attirer des grosses enseignes parce qu'à ce moment-là, on le sait, ce sont des enseignes qui ont besoin de très gros modules, de grandes surfaces et qui sont aussi des locomotives. Les compatriotes qui voudront ouvrir des commerces avec des modules beaucoup plus petits seront très contents parce que justement il y aura cette locomotive qui apportera l'achalandage forcément. C'est ce que l'on a connu dans une autre galerie à Monte-Carlo, qui était un mouiroir où il y avait un turnover de six mois sur des magasins, à partir du moment où il y a eu un grand nom, une grande enseigne, cette galerie a commencé à travailler énormément et d'ailleurs comme effet de locomotive, les autres petites enseignes ou les magasins plus petits ne ferment plus non plus entre 12 heures et 14 heures, ce qui était le cas à l'époque.

Je pense donc que tout le monde a à y gagner.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je reconnais bien là l'agitateur d'idées que vous savez parfois être.

Je profite juste de l'occasion pour dire que l'appel à candidature pour le local précédemment occupé par l'AJM est paru et que l'Administration des Domaines est en train d'examiner les candidatures qui ont été reçues. Donc on devrait pouvoir en reparler prochainement ensemble, mais à ce jour je ne dispose pas de plus d'éléments parce que l'appel à candidature date d'il y a quelques jours à peine.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CUCCHI vous voulez récupérer le tour de parole que vous avez perdu en le cédant ou est-ce que je peux passer...

M. Jean-Michel CUCCHI.- ... Vous avez considéré que je l'ai cédé, d'accord... pas de souci !

(Rires).

M. le Président.- Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Une petite remarque, je ne serai pas aussi péremptoire que Laurent NOUVION, il l'a rappelé tout à l'heure, je me suis battu aussi pour qu'on évite de perdre des surfaces qui dépendent du domaine public, il y a cinq ou six ans, donc on ne peut pas me tancer ou me dire que je n'ai pas fait mon « job », mais moi ce que je dirai aujourd'hui, c'est qu'à cette date, les deux gestions, la gestion des domaines publics – commerciaux, je parle – et la gestion des domaines privés ne sont pas satisfaisantes. Le Gouvernement a laissé beaucoup faire des cessions depuis des années et si le domaine public était si protecteur pour les Monégasques on aurait toute la darse Sud qui serait encore aux Monégasques, ce qui n'est plus le cas, et à l'inverse on a eu peut-être un certain laxisme sur les domaines privés qu'on n'a pas valorisé le mieux possible alors qu'on aurait peut-être pu le faire.

Nous sommes en train de remédier à cela, le groupe de travail était très intéressant puisque nous avons quand même beaucoup discuté sur ce sujet, nous ne sommes pas, visiblement, tous d'accord et la décision n'est pas encore prise mais je crois que c'est comme cela que nous pouvons avancer, sans être péremptoire, en disant que cela est le mieux, cela est le moins mal. Je crois qu'il faut essayer de trouver un juste milieu et une gestion optimale pour l'ensemble des deux secteurs, privé et public.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur ROBILLON.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Simplement, Monsieur NOUVION, par quelle opération du Saint Esprit vous avez pu croire que l'on pouvait désaffecter une boutique et une autre la laisser dans le domaine public, la troisième la passer dans le domaine privé ?... Ce n'est pas du tout de cela dont il s'agissait ! Nous, c'est soit on désaffecte l'ensemble du Centre Commercial mais pour cela il faut avoir des plans et à ce moment-là une véritable loi de désaffectation du domaine public vers le domaine privé et j'ai dit pourquoi, mais si aujourd'hui on nous affirme que les enseignes peuvent venir sans prendre de pas de porte et qu'elles sont là de manière pérenne et qu'on aura de grandes enseignes... Pourquoi pas ! Et que le Conseiller comme il l'a dit aujourd'hui, accepte de revoir les conditions de loyers des commerçants les moins bien situés dans les locaux du domaine public, encore une fois, je prends acte... Mais c'est tout ce qu'on veut dire. Ce n'est pas une circonscription, le Centre Commercial, c'est un tout ! Soit on désaffecte, soit on ne désaffecte pas.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- On va gagner du temps, Monsieur le Président, la moitié de mon intervention a été faite par Monsieur ROBILLON et je partage tout à fait son analyse. L'autre partie est que moi j'ai quand même bon espoir que vous soyez entendu, Monsieur CLERISSI, parce que je rappelle au Conseiller pour les Finances et l'Economie que lorsque nous avons réalisé les premières visites des appartements à transformer en bureaux, vous avez été autant que moi surpris que l'Administration ait décidé d'appliquer au m² le même prix pour toutes les surfaces de bureaux quelle que soit leur typologie, leur situation, etc... On avait tous les deux trouvé cela ridicule à juste titre et cela a été corrigé. Donc, je ne suis pas surpris et j'aurais même été étonné qu'elle n'applique pas le même raisonnement à la base pour les surfaces non pas à visée de bureaux mais à visée de commerces. Je crois que, dans ce domaine-là, aussi, il y a une ligne d'adéquation des prix des loyers qu'il faut sans doute revoir ; alors peut-être certains les baisser et d'autres dire qu'il faudra les augmenter petit à petit parce qu'ils sont vraiment au top ou s'il est décidé de mettre un prix de loyer unique partout, il doit être extrêmement bas et s'accompagner d'un pourcentage de réversion à l'Etat en fonction du chiffre, ce qui est une solution.

Mais on ne peut pas appliquer le même prix de loyer à des surfaces commerciales qui sont situées à des endroits qui soit extrêmement attractifs, soit absolument pas. D'un côté et de l'autre, l'avantage, et aussi une des raisons – il faut le dire – pourquoi est-ce que l'Etat investit une partie de ces précieuses surfaces dans des espaces commerciaux, ce n'est pas exclusivement pour permettre à des Monégasques de s'installer et de développer des activités commerciales, mais aussi et c'est normal, pouvoir choisir qu'elle activité il veut. Donc on peut très bien imaginer un endroit où l'Etat estime intéressant d'avoir tel type d'activité qui n'est peut-être pas très rentable et qui donc doit bénéficier d'un loyer adapté.

Je pense qu'il y a une vraie réflexion à mener là-dessus et moi personnellement je suis pour les activités économiques quelles qu'elles soient, plutôt favorable à des loyers très bas et une partie indexée sur le chiffre, parce qu'on se met dans une situation gagnant/gagnant.

M. le Président.- Merci.

Monsieur ALLAVANA

M. Jean-Charles ALLAVANA.- Je voulais juste relever, effectivement, l'apparition chez M. NOUVION d'un nouveau thème de Cassandre, il y a donc un nouveau chiffon rouge que l'on voit apparaître. J'ignorais qu'il y avait aussi chez M. NOUVION des compétences en matière d'animation commerciale. Moi qui n'en ai pas, j'ai tendance à penser, comme Philippe CLERISSI, comme Marc BURINI assez bêtement, que d'avoir une locomotive extérieure vaut mieux pour des compatriotes que de mourir entre soi, mais c'est sans doute une vision pas très claire.

Ma question est ailleurs en fait, M. NOUVION a dit tout à l'heure dans son intervention de politique générale avec un certain aplomb et des certitudes que la discussion justement sur la proposition portée par Philippe CLERISSI, Marc BURINI, Jean-François ROBILLON, était gelée et que cela le satisfaisait... Je n'ai pas tout à fait entendu ça dans vos commentaires, Monsieur le Conseiller, tout à l'heure. J'entends que vous réfléchissez, qu'on va discuter, que vous n'êtes pas forcément en phase mais qu'on verra. Est-ce que vous pouvez confirmer, effectivement, que le gel entendu dans l'introduction n'en est pas un.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je ne sais pas à quel gel et à quelle proposition vous faites allusion. Non pas que j'ai oublié les détails de vos interventions

respectives, je n'irai pas jusque-là, mais là j'ai comme un blanc !

La seule chose que j'ai noté c'est qu'il y avait une remarque qui avait été faite et là, je crois que c'était soit dans votre intervention soit dans une intervention subséquente, une réunion qui se tiendra dans les prochains jours ou les prochaines semaines qui, elle, n'est pas consacrée à la discussion sur la 1.235, mais aux débats qu'on a actuellement, enfin, qui ne sont pas des débats, tout simplement à la proposition de loi sur le C.H.C. et à sa transformation en projet de loi. C'est la seule chose que j'ai dans mon agenda pour les prochains jours ou les prochaines semaines, pour le reste je ne sais pas, peut-être faudrait-il que Monsieur NOUVION ait la possibilité de s'exprimer et je pourrais répondre à ce moment-là.

M. le Président.- Comme quoi ce serait bien qu'on ait des phylactères au-dessus de notre tête.

Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Tout cela est issu d'un certain nombre de groupes de travail, de discussions et lorsqu'on a parlé, Monsieur CLERISSI, d'une loi de désaffectation vous avez employé le mot dans des comptes rendus qui ont été utilisés de loi de désaffectation ciblée, donc lorsque vous parlez du Centre Commercial de Fontvieille, vous me permettrez d'avoir aussi mon avis. On peut avoir son avis sans parler....

M. Philippe CLERISSI.- ... La loi de désaffectation concerne le Centre Commercial dans son intégralité ! Je suis désolé !

M. Laurent NOUVION.- ... est-ce que je peux terminer... Laissez-moi terminer ! C'est encore pire pour nous de désaffecter le Centre Commercial dans son intégralité, passer du domaine public de l'Etat au domaine privé, c'est encore pire et je suis persuadé que si le Centre Commercial est refait avec des infrastructures améliorées, cela va prendre du temps, mais c'est nécessaire à terme, les enseignes dont vous parlez viendront, Monsieur le Conseiller, l'a dit, il n'y a pas cette notion de pas de porte et de baux commerciaux dans un certain nombre de pays qui nous entourent, de pays européens, et les grandes enseignes viendront à Monaco parce qu'on est un produit d'appel et qu'on est un endroit exceptionnel.

Donc, je ne vois pas pourquoi on a sorti cette idée du chapeau pour désaffecter le Centre Commercial et de passer du domaine public de l'Etat au domaine privé, d'autant plus que nous avons pris une position il y a trois ans, politique, pour ne pas toucher au Centre Commercial dans sa partie du domaine public. On avait dit d'accord pour l'aménager avec un professionnel, effectivement, qui peut réfléchir à faire venir un certain nombre d'enseignes, mais il n'avait jamais été question de passer du domaine public de l'Etat au domaine privé.

C'est tout. C'est notre avis, on a le droit de l'avoir sans être attaqué systématiquement. On est très cohérent avec nous-même.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je crois qu'on dit finalement tous la même chose, à moins que je n'aie pas bien compris. Tout le monde est quand même persuadé, j'espère, que sans grandes enseignes locomotives, les petits commerces auront beaucoup de mal à perdurer, à se développer, ça c'est le premier point. Si déjà on n'est pas d'accord là-dessus je pense que le débat est clos. Si on est d'accord là-dessus, l'étape suivante c'est : est-ce que les grandes enseignes viennent dans des locaux qui appartiennent au domaine public de l'Etat ? Lors des discussions qu'il y a eu depuis plusieurs années et nous les avons vécues, certains, de chaque côté du Gouvernement et du Conseil National, se sont interrogés pour savoir est-ce qu'elles viendront si ? Il semblait à l'époque qu'il y avait une forte probabilité que certaines enseignes, peut-être une ou deux qui avaient été contactées, que sais-je, ne veuillent pas venir sauf à ce que.... et donc le vrai débat à ce moment-là et c'est peut-être la question à laquelle il faut répondre, si le choix est entre pas de grandes enseignes du tout ou des grandes enseignes mais domaine privé de l'Etat... qu'est-ce que vous choisissez ? Parce que je pense que si le choix c'est : « le bébé et l'eau du bain en même temps », tout le monde est d'accord, si le choix est les grandes enseignes dans le domaine public, tout le monde est d'accord. La question elle n'est pas là !

M. Laurent NOUVION.- ... Monsieur CUCCHI, et Mc Donald's ?

M. le Président.- Monsieur NOUVION je vous fais la même réflexion qu'à M. CLERISSI, si vous voulez vous exprimer vous demandez la parole s'il vous plaît.

Vous avez la parole, Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Monsieur CUCCHI, Mc Donald's ils sont là depuis combien de temps dans le Centre Commercial ? Ils sont où ? Non, mais répondez à ma question.

Mc Donald's c'est une grande enseigne ou pas ?

M. Jean-Michel CUCCHI.- Tout à fait.

M. Laurent NOUVION.- Bien. Ils sont venus, les murs appartiennent à qui ? On est dans le domaine public ou le domaine privé ?

Eh bien voilà !

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, vous pouvez répondre.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Attendez, Monsieur NOUVION, ce n'est pas à moi qu'il faut dire ça ! Je ne vous ai pas dit, moi, que les grandes enseignes voulaient venir dans le domaine public ou privé, je vous dis qu'à l'époque où il y a eu des réflexions – et vous le savez très bien – c'est d'ailleurs pour cela qu'on a dit que le maximum devait être fait pour l'Etat pour contrôler le maximum, on était d'accord et je pense qu'on l'est toujours. Mais, le débat n'est pas là, le débat est : à un moment nous nous sommes posés la question de : est-ce que les grandes enseignes viendraient sans... ? Il n'est pas question de désaffecter si cela n'est pas indispensable.

A mon avis la différence de point de vue, elle est là.

Si demain Monsieur CASTELLINI nous dit qu'il n'y a pas besoin que les enseignes viennent et que le projet qui est présenté avec les enseignes qui acceptent de venir dans ces conditions-là est correct, je ne pense pas qu'une personne ici voudra désaffecter.

M. le Président.- Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Encore une fois, je me souviens en campagne on avait prêché pour que l'ensemble du Centre Commercial reste dans le domaine public. Pourquoi ? Parce qu'à l'époque on était bien conscient qu'un opérateur voulait justement cannibaliser le domaine public, donc il fallait une loi de désaffectation qu'on aurait refusé de voter parce que l'opérateur voulait assurer les travaux, financer les travaux et puis se payer sur le dos de la bête, c'est-à-dire encaisser les loyers et cela était hors de

question. Aujourd'hui ce que l'on avait imaginé pour réconcilier tout le monde et ce que disaient mes collègues Jean-Michel CUCCHI et Jean-François ROBILLON, tout simplement on avait imaginé désaffecter – on n'y reviendra plus, je l'espère – le Centre Commercial du domaine public vers le domaine privé, encore une fois pour faire venir ces enseignes.

Sachez, je suis quand même dans le commerce depuis 1980, qu'aujourd'hui un indépendant, je dis bien un indépendant et moi j'ai été indépendant pendant des années, n'a plus sa place dans le commerce. Aujourd'hui il n'y a que les enseignes qui rapportent quelque chose. Je vous le dis, malheureusement c'est comme cela. Vous le voyez avec tous les Monégasques qui sont dans le commerce de rue, ils ne sont pas tous moribonds mais certains le sont. Certains gagnent à peine le SMIC, alors il faut savoir de quoi on parle.

Dans le Centre Commercial, essayez d'y inclure des Monégasques indépendants, on n'y arrivera pas ! Un Monégasque qui arrivera dans le Centre Commercial rénové il faudra qu'il soit porteur, qu'il ait une enseigne lui-même et là je suis d'accord, on fera jouer la priorité nationale, mais si vous n'avez pas d'enseigne, le Centre Commercial se cassera la figure comme les Jardins d'Apolline vivent mais ne fonctionnent pas de manière satisfaisante, tout comme l'Allée Lazare Sauvaigo ainsi que la Galerie Princesse Stéphanie. Aujourd'hui on n'a que le Centre Commercial qui fonctionne à peu près et nous on veut qu'il fonctionne à fond, à la fois pour les recettes de l'Etat mais aussi, encore une fois j'y reviens – alors on peut le dissocier, on n'affecte pas les recettes – mais il faudra aussi qu'on se penche véritablement sur le cas des commerces de rue pour aider ces commerçants qui en ont bien besoin.

M. le Président.- Merci.

Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur CLERISSI de vos explications.

Je me souviens de beaucoup d'échanges que nous avons eus et nous avons participé à l'attribution des Jardins d'Apolline et des différents commerces et vous vous souvenez de notre réflexion ensemble depuis un certain nombre d'années où on demandait au Gouvernement de prévoir des locaux adaptés pour ces enseignes. Ce qui n'empêchait pas certains des compatriotes dans le domaine public d'organiser un certain nombre d'associations avec ces enseignements,

parce qu'en amont et je pense que c'est la démarche des personnes qui veulent nous aider pour ce Centre Commercial, il faut prévoir des plateaux adaptés aux grandes enseignes avec des grandes surfaces et qui, là, à partir du moment où cela fera partie du domaine public de l'Etat, d'imposer des compatriotes qui s'associent avec ces grandes enseignes. C'est cela l'idée. Et, à partir du moment où l'on passe dans le domaine privé de l'Etat, ils vont se passer des compatriotes comme associés commerçants. C'est cela ma crainte et je crois qu'on est tous ici dans cet hémicycle ce soir, pour essayer de protéger le plus possible nos compatriotes mais absolument pas au détriment d'une offre commerciale et on ne veut surtout pas qu'elle cannibalise les autres donc il faut essayer de trouver un *modus operandi*. Mais en ce qui nous concerne, notre position a le mérite d'être claire, je pense que l'on peut arriver en prévoyant des grands plateaux et de grandes dimensions dans le futur Centre Commercial, en restant dans le domaine public de l'Etat, les grandes enseignes viendront et elles pourront s'associer à un certain nombre de compatriotes commerçants monégasques.

M. le Président.- Madame LAVAGNA.

Mme Sophie LAVAGNA.- Merci, Monsieur le Président.

En ce qui concerne les domaines de l'Etat, alors, domaine privé, domaine public le problème des commerçants est que c'est tout ou rien. C'est-à-dire que si c'est le domaine privé la propriété commerciale s'applique, ils peuvent faire absolument ce qu'ils veulent et l'Etat peut faire ce qu'il veut aussi, il n'a aucun droit, il reste propriétaire des murs certes, mais plus propriétaire du fonds de commerce. Donc ceux-ci peuvent faire ce qu'ils veulent, le vendre à qui ils veulent au prix qu'ils veulent sans qu'il puisse avoir un droit de regard. En revanche, le domaine public, cela peut être injuste aussi, il est attribué parfois à des Monégasques parfois à des étrangers ou à des résidents mais la personne qui fait cela, elle investit mais à sa sortie elle n'est pas sûre d'avoir quelqu'un qui lui paie l'investissement qu'elle a fait puisqu'elle n'a pas de propriété commerciale donc elle ne peut pas la vendre.

C'est pour cela que la question que nous nous étions posée d'ailleurs pendant la campagne électorale, c'était pourquoi ne pas faire un équivalent du C.H.C. en matière commerciale. C'est-à-dire une loi spécifique, le malheur ou le bonheur de cette loi sur les baux commerciaux c'est qu'elle est impérative

et qu'elle s'applique. Si on écrit, même dans un bail commercial, et qu'on est dans le domaine privé de l'Etat, la propriété commerciale ne s'appliquera pas, les tribunaux considéreront cette clause comme non écrite. Ce que l'on aura peut-être l'occasion de voir quand toutes les décisions de justice seront publiées. N'est-ce pas Docteur RIT ?

Alors, est-ce qu'on ne pourrait pas penser quelque chose qui prendra certainement un peu de temps mais de faire en sorte qu'il y ait une loi spécifique lorsqu'il s'agit du domaine de l'Etat, privé ou public, et qui permette d'investir quelque chose parce que ce soit une enseigne associée à un Monégasque, il y a un montage à trouver pour, évidemment, privilégier les nationaux, mais aussi surtout pour que ces commerces restent dans le sillage de l'Etat qui a un droit de préférence et une possibilité de reprise, que tout ne soit pas bradé sans possibilité de reprise.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.*- A cette heure avancée je ne me souviens plus de la raison pour laquelle on avait, effectivement, réfléchi à cette solution et on avait décidé de ne pas poursuivre, parce que c'était une des pistes que l'on avait privilégiée et ce d'autant plus, cela peut être une des raisons pour lesquelles on est arrivé à cette conclusion, qu'on pourrait avoir tout à fait dans le cadre des Monégasques qui, aujourd'hui ou demain, exploiteraient un commerce dans le domaine public – comme l'a évoqué aussi M. CLERISSI – la possibilité de trouver un repreneur qui serait un moyen d'avoir, là encore, le meilleur des deux mondes possible.

Une fois encore, les trois groupes avec lesquels on discute ne trouvent en rien anormal qu'il y ait une certaine inégalité de traitement entre le commerçant actuel et/ou le petit commerçant, disons, pas la grande enseigne, sans que ce soit en quoi que ce soit péjoratif dans ma bouche, qui percevrait quelque chose à la sortie qui serait sa retraite ou un complément de retraite parce que, comme on l'a déjà dit, s'il a passé une bonne partie de sa vie à se payer au SMIC, il n'aura pas une grosse retraite, donc qu'il ait la possibilité de sortir avec quelque chose, que quelqu'un reprenne cela ne les choque pas, mais même eux me disaient qu'en revanche, une grande enseigne, elle bénéficie des mêmes possibilités, ils ne trouvent pas cela non plus extrêmement juste ou nécessaire.

Une fois encore je n'ai pas la science infuse dans aucun domaine et dans celui-là en particulier. Donc, j'écoute beaucoup depuis deux ou trois mois cette espèce, comme je le disais, de processus où je

m'imprègne de leurs expériences et de leurs avis. A partir de là on se fera le nôtre et on tranchera.

M. le Président.- Monsieur BURINI et ensuite j'arrête sur ce sujet parce qu'il est déjà 23 heures 50 et je vous rappelle que demain c'est congé, donc personne n'ira se coucher tant que le chapitre des recettes n'est pas terminé.

M. Marc BURINI.- Simplement pour rappeler qu'à l'époque des vaches...

(Rires et brouhaha).

... Je peux parler ou tout le monde s'en fiche...

(Rires).

A l'époque des vaches maigres c'est-à-dire la période 2009/2010/2011/2012, il y avait cette solution qui avait été retenue d'un opérateur privé qui aurait financé les travaux, c'est pour cela que ça avait été retenu, aujourd'hui que nous avons l'argent, on peut le faire nous.

J'aimerais qu'on applique, justement, cette vision et toute cette réflexion en amont à tout Monaco. Pourquoi ? Parce que ce que l'on fait là, c'est d'abord savoir ce qu'on veut attirer, pourquoi on veut l'attirer, pour qui, et construire la surface qui servira à cette enseigne.

Ce n'est pas on construit une galerie commerciale et ensuite on regarde qui veut s'installer et puis, dommage, on aurait pu avoir une grande enseigne mais il manque 150 m² et il y a un mur porteur au milieu... Alors là je crois que c'est la méthode vraiment très intelligente pour le faire et, encore une fois, je pense que si on entraîne ces enseignes à venir à Monaco ce sera bénéfique pour tout le monde et en particulier pour les Monégasques qui pourront avoir des cellules commerciales plus petites... de cela je suis persuadé.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* - En tout cas, je vous rassure aussi sur ce point-là, c'est aussi tout l'intérêt de discuter avec les trois groupes que nous avons présélectionnés c'est qu'ils savent quelles sont les exigences de ces enseignes et que dans la volumétrie, la disposition, ils en tiennent d'ores et déjà compte avant même que nous ayons pu voir un quelconque projet, dessin, maquette, que sais-je encore. Ce sont bien des qualités qu'ils ont. Nous avons des brochures où ils nous montrent également des réalisations récentes, chacun en France, à l'étranger, on parle à des professionnels et ce n'est

effectivement pas « on a des volumes, on va voir qui on met dedans », si on veut attirer un tel et un tel on sait qu'il a besoin de telle ou telle volumétrie en long, en large, en travers, en cube, en carré, et à partir de là on aménage un Centre Commercial le plus homogène et rentable possible.

M. le Président.- Merci.

Le sujet est clos sur ce point.

Qui souhaite intervenir sur les Monopoles concédés ?

Monsieur GRINDA, je vous en prie.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Ecoutez, compte tenu que nous avons passé une heure sur les Jardins d'Apolline et le reste sur ce sujet qui était très intéressant d'ailleurs, je crois qu'effectivement moi je peux poser une petite question sur les parkings publics, notamment sur les recettes parce que je fais écho à ma déclaration liminaire je crois que tout le monde se plaint ici avec beaucoup de verve de la circulation en Principauté et ainsi que je le disais dans mon propos liminaire, je pense qu'il faut bien commencer par prendre le problème par un bout et un de ces bouts c'est de faire en sorte que la première heure ne soit plus gratuite dans ces parkings publics.

Le deuxième bout, j'en ai déjà parlé également ici il y a trois ans, deux ans, l'année dernière, c'est de faire en sorte que lorsqu'on sort sa voiture de son propre parking cela coûte de plus en plus cher, à partir d'un certain seuil. Je vais vous épargner mon discours habituel parce que cela fait trois ans que vous l'avez. Je pense qu'à un moment on ne peut pas d'un côté se plaindre d'une circulation impossible et en même temps encourager de la sorte le fait que chacun sorte sa voiture le plus possible. Chacun a le loisir de le faire, bien évidemment, c'est la liberté de tout le monde mais il faut bien commencer à mettre en place de nouvelles règles.

Je n'attends pas une réponse définitive ce soir.

Merci.

M. le Président.- Madame le Conseiller, je vous en prie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* - Alors, je ne vais

pas vous donner une réponse définitive, effectivement, par contre, Monsieur GRINDA, je peux vous annoncer que le 23 janvier à 17 heures il y a une Commission Plénière d'Etude spéciale consacrée à la tarification des parkings puisque nous essayons d'améliorer la politique de tarification des parkings. Tout d'abord en la simplifiant parce qu'il y a un nombre incommensurable de tarifs différents qui existent actuellement, donc nous souhaitons réduire les différentes catégories et, ensuite réfléchir avec vous et vous exposer la politique que l'on envisage de faire, dont une des idées phares est de faire des tarifs privilégiés pour les parkings dits d'entrée de ville ou de dissuasion afin d'inciter les gens à se garer dès qu'ils arrivent en Principauté de Monaco et pas de venir dans tous les parkings de la Principauté.

Ce sera l'occasion d'échanger avec vous sur ce sujet, je le rappelle, le 23 janvier, à 17 heures dans cette enceinte.

Merci.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je fais un nœud à mon mouchoir !

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Mais comme j'ai de la suite dans les idées et un brin de malice, je ne peux pas m'empêcher de raccrocher ce sujet à celui que nous avons abordé précédemment. Une des raisons pour lesquelles cette mesure avait été prise, me semble-t-il, c'était pour favoriser l'attractivité commerciale et faire en sorte que si on veut acheter un meuble ou un téléviseur, c'est plus commode de prendre sa voiture que de prendre le bus, du moins pour ramener le meuble ou le téléviseur. C'était aussi pour cela, si je ne m'abuse, qu'un certain nombre de nos éminents prédécesseurs avaient privilégié cette tarification-là plutôt qu'une autre. Maintenant, tout peut évoluer, rendez-vous le 23 janvier pour en discuter.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je crois qu'il vaut mieux que l'on en parle le 23 janvier, plutôt qu'à minuit ce soir, c'est sûr.

M. le Président.- Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Je voulais simplement renchérir sur mon collègue GRINDA. Je crois que la première fois que j'avais abordé ce sujet de première heure de parking, j'avais fait une blague en disant

« cabri mort n'a pas peur du couteau » parce qu'il est évident que cela ne va pas être quelque chose qui va être très populaire pour les Monégasques.

Par contre je crois que de toute évidence c'est ce qu'il faut faire. C'est-à-dire qu'aujourd'hui on incite les gens à rentrer et à sortir du parking tout le temps. Il faut que la première heure soit plus chère que la deuxième qui soit plus chère que la troisième et ainsi de suite. Il faut à la limite que cela coûte moins d'argent si on gare sa voiture dix heures dans le parking que si on la gare une heure...

(Plusieurs personnes parlent hors micro, inaudible).

... mais bien sûr ! Vous allez voir que la circulation va s'améliorer et le bilan carbone va s'améliorer aussi.

Donc, moi je vous engage, Monsieur le Ministre, à faire preuve de courage. Nous en tout cas ici, nous sommes prêts à vous soutenir. Ce n'est pas qu'une question de circulation, c'est aussi une question de pollution et de qualité de vie qui est une évidence économique. Comment peut-on dire qu'on veut améliorer la circulation alors qu'on incite les gens à rentrer et à sortir du parking tout le temps... je le vois faire ça, je les vois. Des gens qui rentrent à 8 heures et à 8 heures 58 ils sortent et retournent dans le parking et ensuite ils ressortent.... Mais qu'est-ce que c'est que cela !!! Enfin.

M. le Président.- Là il devrait y avoir un moyen de bloquer la carte.

Qui souhaite intervenir ?

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Qui ne dit mot consent. Imaginez que personne ne réagisse à l'intervention de nos collègues et le Gouvernement pourrait croire que c'est un avis général.

Donc il m'a suffi de regarder mes collègues d'Horizon Monaco et rien qu'en communiquant par les yeux, je peux vous affirmer que nous, les élus du groupe Horizon Monaco, nous souhaitons que la franchise perdure.

M. Jean-Louis GRINDA.- Cela ne m'étonne pas !

(Rires et brouhaha).

M. Claude BOISSON.- Non, ce n'est pas une rigolade, la franchise est très attractive.

Ce que vous avez dit est vrai, il y a des personnes qui rentrent et qui sortent, mais il y a beaucoup de personnes également qui viennent dans nos parkings, qui vont faire des achats, qui vont dans certains commerces parce que, justement, il y a cette franchise...

M. le Président.- Le 23 janvier, Monsieur BOISSON, le 23 janvier.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Très rapidement parce qu'il est tard.

Effectivement, la démarche peut paraître choquante au départ, mais il est vrai que si à un moment donné cela coûte moins cher de prendre la voiture que de prendre l'autobus ou autres, finalement pourquoi pas ?

Alors, effectivement, le 23 janvier j'y serai et moi je vous engage aussi, peut-être, à élargir le champ de l'étude pour parler de tous les stationnements, de surface également qui sont de la compétence de la Mairie, il faut qu'il y ait une forme de cohérence globale sur le stationnement. Il faut certainement accompagner la mesure, pour aller dans le sens de Monsieur GRINDA et de Monsieur PASQUIER, sur une gratuité des autobus. Parce que si on veut, justement, inciter les gens à ne pas prendre la voiture, c'est qu'il faut aider. Alors aujourd'hui vous allez me dire qu'on ajoute de l'argent à l'argent, mais lorsqu'on voit les montants de la redevance de la CAM, on peut se poser aussi des questions.

Donc je crois qu'il faut s'affranchir de différentes solutions existantes. Je crois qu'il faut réfléchir librement et, après, arriver à trouver une solution. Si on se dit déjà que : je ne veux pas ça, je ne veux pas cela ni cela... forcément on ne va pas inventer grand-chose.

C'est tout ce que je voulais dire. Rendez-vous donc le 23 janvier, j'y serai.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement - Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Est-ce que je dois prévoir de parler de la télécabine aussi ou...

M. le Président.- Non, non, ce sujet vous le gardez « en l'air » pour le moment...

On ferait bien d'aborder les voitures électriques, mais on en parlera aussi.

Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci.

Je n'ai pas d'intervention sur les parkings, je vais attendre le 23 janvier.

M. le Président.- Parfait.

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Très très brièvement, je l'avais déjà dit, mais je pense qu'effectivement si vous voulez encourager l'utilisation des parkings d'entrée de ville, il faut mettre en regard les transports en commun qui vont bien. Donc, il faudra bien réfléchir à comment organiser les déplacements des gens qui laissent leur véhicule à l'entrée de ville, au travers de Monaco, c'est clair, mais on en parlera le 23 janvier.

A l'exemple de Nice, les parkings de dissuasion sont gratuits dans la mesure où vous prenez les transports en commun qui vous permettent de traverser Nice. Je crois que ça ce sont des solutions intéressantes.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur ROBINO.

Madame LAVAGNA.

Mme Sophie LAVAGNA.- Moi je voudrais simplement rappeler une simple règle de bon sens dont on a d'ailleurs parlé dans de nombreuses séances, mais *bis repetita, no parking no business*, c'est très simple, les personnes qui ne peuvent pas se garer quelque part n'y vont pas ! Ils vont sur le site Amazon et tout simplement ils restent chez eux tranquillement. Si vous voulez que de la T.V.A. rentre à Monaco et que les gens se déplacent pour aller acheter leur téléviseur ou des livres ou des DVD, eh bien il faut leur mettre au moins une heure de parking gratuite parce que sinon c'est un dissuasif inouï...

(Brouhaha, plusieurs personnes parlent en même temps, inaudible).

... Ecoutez, je pense qu'il vaudrait mieux plus de parkings gratuits ou alors on tue les commerces, effectivement. Regardez, je vous donne un exemple, on en avait d'ailleurs beaucoup discuté c'était lorsque M. VALERI était Président, lorsqu'on pouvait se garer au boulevard des Moulins les commerces n'avaient aucun problème ! Depuis qu'on ne peut plus s'y garer,

il n'y a plus personne... désolée mais les petits commerces même si ce ne sont pas de grandes enseignes c'est un élément attractif et cela peut aussi faire baisser le prix de l'immobilier.

Toute personne qui a payé son appartement au boulevard des Moulins un certain prix a envie de pouvoir aller s'acheter en bas de chez elle quelque chose, sinon supprimons tous les petits commerces et puis plus de parking...

Les gens qui achètent des appartements au prix que cela coûte à Monaco, ils ont envie de pouvoir prendre leur voiture et c'est bien la moindre des choses.

Ce n'est que mon avis, indépendant.

M. le Président.- Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Deux petits mots.

Je crois que la problématique de tout cela n'est pas tellement la réflexion sur la façon de vivre actuellement, c'est anticiper un tout petit peu, effectivement. Aujourd'hui nous sommes dans ce mode de fonctionnement, c'est une évidence et ce n'est pas très simple de le casser du jour au lendemain. Donc, ce que dit M. PASQUIER est, comme souvent, assez provocateur et assez imaginaire. Laissons le temps aux idées de mûrir, je ne pense pas que l'idée soit absurde au-delà de son apparence, il faut qu'elle mûrisse et je rejoins encore plus volontiers ce qui a été dit par M. POYET, c'est une réflexion globale sur la question, ce n'est pas qu'un problème de parking, c'est aussi un problème de surface et, mine de rien, si on

veut une vraie politique de circulation à Monaco, cela inclut le côté des tarifications. Donc, imaginer que les bus soient gratuits un jour ce n'est pas non plus une absurdité, il l'a dit, on subventionne déjà la CAM je crois à hauteur de 70 % de son chiffre – sauf erreur de ma part, je n'ai pas la ligne sous les yeux – le prix d'une vraie politique de circulation à Monaco cela peut être 3 M€ ou 4 M€ de plus... cela mérite d'y réfléchir au-delà du paradoxe que cela crée et des idées toutes faites que l'on peut avoir à minuit.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur ALLAVENA.

Je viens de parquer mon fascicule budgétaire dans le tiroir, il va faire un stationnement jusqu'à lundi.

Les prochains sujets concernent les Monopoles concédés, cela prendra du temps, je vous invite donc à aller vous coucher et à prendre des forces.

Je vais à présent lever la séance en vous rappelant que nous nous retrouverons lundi 12 décembre, à 17 heures, pour poursuivre l'examen de ce projet de Budget Primitif.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs du Gouvernement, chers collègues, je vous remercie, la séance est levée.

—
(La séance est levée à minuit).
—



imprimé sur papier PEFC

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

